

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
UNIVERSITE MOULOUDE MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion
Département des sciences économiques



Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en sciences économiques
Option : Economie du Développement Durable et de l'Environnement

**La gestion des parcs nationaux dans l'optique
du développement durable**
Cas : Parc National du Djurdjura

Présenté par :

Mr AOUDIA Zine Abidine

Melle HASBELLAOUI Samira

Sous la direction de:

Mr CHENANE Arezki

Membres du jury :

Président : **Mr ABRIKA Bélaid**, Maitre de conférences, UMMTO.

Rapporteur : **Mr CHENANE Arezki**, Maitre de conférences, UMMTO.

Examineur : **Mme AKNINE Rosa**, Maitre de conférences, UMMTO.

Année : 2016 – 2017

Remerciements

En premier lieu, nous remercions monsieur Chenane Arezki, enseignant à l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou qui a accepté de diriger notre mémoire en nous aidant dans la réalisation de ce travail de recherche à travers ses orientations et ses conseils.

Nous remercions également le directeur et tout le personnel de la direction du Parc National du Djurjura, particulièrement Madame Taleb qui a accepté de répondre à nos préoccupations de recherche.

A tous ceux qui nous ont aidés de près ou de loin, par un geste, une parole ou un conseil, on leur dit merci.

Nous tenons également à remercier les membres de jury pour avoir accepté d'évaluer ce modeste travail de recherche.

DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail :

- A toute ma famille ;
- A tous ceux qui m'ont soutenu et encouragé tout au long de mes études.

Zine abidine

Liste des Abréviations

APC:Assemblée Populaire Communale.

APW:Assemblée Populaire de Wilaya.

CDB : Convention sur la Diversité Biologique.

CMED : Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement.

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

CO2 : Dioxyde de Carbone.

COP: Conference Of the Parties.

DD:Développement Durable.

DESC : Droits Économiques, Sociaux et Culturels.

DGF : Direction Générale des Forêts.

EPA : Etablissement Public à caractère Administratif.

GFE : Gestion des Frais d'Etablissement.

Ha : Hectare.

INRF : Institut National de la Recherche Forestière.

ISR : Investissements Socialement Responsables.

ISO : Organisation Internationale de Normalisation.

Km:Kilomètre.

MAB: Man AndBiosphère.

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

ONU : Organisme des Nations Unies.

PND : Parc National du Djurdjura.

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises.

SAU : Surface Agricole Utile.

SIG : Système d'Information Géographique.

SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable.

UE : Union Européenne.

UICN:Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

UNESCO :Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre I : Le cadre conceptuel lié aux notions de base du développement durable et des parcs nationaux	
Introduction	4
Section I : Aspect conceptuel de développement durable.....	4
Section II : Présentation des parcs nationaux : concepts et outils de développement.....	17
Conclusion	32
Chapitre II : Les Parcs Nationaux en Algérie : entre potentialités et politiques publiques	
Introduction.....	33
Section I : la richesse naturelle et culturelle à travers les parcs nationaux.....	33
Section II : Les parcs nationaux en Algérie : politiques publiques, contraintes de gestion et différentes institutions	53
Conclusion	60
Chapitre III : Étude du PND : alternatives et gestion durable	
Introduction.....	61
Section I : Présentation générale du parc national du Djurdjura.....	61
Section II : Activités, outils et contraintes de gestion au parc national du Djurdjura.....	75
Conclusion.....	96
Conclusion générale.....	97
Bibliographie.....	99
Liste des tableaux.....	104
Liste des figures et des cartes.....	105
Annexes.....	106
Table des matières.....	128

Introduction générale

Le XX^e siècle a été marqué par une forte croissance démographique dans le monde. Cette croissance rapide de la population a eu des conséquences sur l'utilisation des ressources naturelles a provoqué, depuis le début des années 1970, la recherche de nouvelles stratégies de gestion de l'environnement. A cet effet, la communauté internationale a animé plusieurs rencontres sur l'avenir des ressources de la planète en mettant l'accent sur les activités humaines qui sont signalés aujourd'hui, comme responsables d'importants changements de l'environnement en général, et sur l'écosystème en particulier.

C'est depuis la seconde moitié du XX^e siècle que les préoccupations relatives à la dégradation de l'environnement et à la disparition des espèces végétales et animales ont connu une nouvelle dimension qui a contribué à l'essor de la création des parcs nationaux dans le monde. L'augmentation continue du nombre et de la superficie des parcs nationaux reflète l'ambition de la communauté internationale de préserver l'environnement en limitant et en contrôlant les activités humaines dans des espaces considérés comme naturels et exceptionnels du fait de leur importance environnementale en termes de biodiversité, et d'espèces menacées ou en voie de disparition¹.

Les parcs nationaux contribuent au maintien des processus écologiques essentiels à la vie, mais, ils jouent aussi un rôle primordial en matière de diversification des économies locales en soutenant la sauvegarde des habitats ou des espèces faunistiques et floristiques qui constituent une ressource naturelle renouvelable à la base de nombreuses activités telles que le tourisme, la pêche, la chasse et la cueillette.

La gestion de ces territoires est intrinsèquement liée au devenir des communautés locales. Dans sa quête de l'équilibre entre les aspects de conservation, d'accessibilité et de développement, la direction de ces aires protégées doit donc prendre en compte les intérêts et les préoccupations des différents acteurs, afin d'aspirer au développement durable des territoires.

En Algérie, les aires protégées constituent l'une des principales composantes de la protection des ressources naturelles. Le pays dispose de plusieurs parcs nationaux érigés dans le but d'assurer la conservation et la valorisation de notre diversité biologique.

¹ Thèse de Gervais WAFO TABOPDA, « Les aires protégées se l'Extrême-Nord Cameroun: entre politiques de conservation et pratiques locales » Université d'Orléans, Français, 2008, P.6.

Introduction générale

Le parc national de Djurdjura représente l'un des parcs nationaux algériens qui abrite une richesse naturelle exceptionnelle, qui lui a valu une reconnaissance mondiale et d'être classé réserve de biosphère en 1997 par le programme sur l'Homme et la Biosphère MAB/UNESCO, le 15 décembre 1997.

A travers l'étude du parc national de Djurdjura, nous viserons l'analyse des outils employés pour gérer les parcs nationaux en Algérie en mettant l'accent sur les contraintes qui bloquent l'essor de ces territoires en matière du développement durable.

Problématique

Vu leurs potentialités naturelles et culturelles, Les parcs nationaux algériens sont considéré comme de des territoires qui doivent contribuer au développement durable en Algérie.

Dans cet vision, nous proposons la problématique suivante :

Dans quelle mesure le statut des parcs nationaux contribuent-ils à la concrétisation des principes du développement durable en Algérie ?

De cette problématique, plusieurs questions peuvent être dégagées et vont être subsidiaires découlant de la problématique de départ.

- Quelles sont les mesures et actions entreprises pour gérer durablement les richesses patrimoniales du PND ?
- Quel est le rôle du PND en matière de développement socio-économique ?
- L'organisation du PND répond-elle aux principes de la gestion participative?

Les hypothèses de recherche

Pour cela nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- **H1** : En tant que réserve de biosphère, le parc national est un territoire qui renferme des richesses naturelles et culturelles exceptionnelles de haute valeur.
- **H2** : Outre les actions liées à son rôle de conservateur de la biodiversité, l'objectif parc national du Djurdjura est d'améliorer les conditions de vie de la population locale.

Introduction générale

- **H 3 :** Le parc national du Djurdjura adopte une gestion participative qui exige de chaque partie prenante d'assumer efficacement ses obligations.

Méthodologie et structure de travail

Afin d'aboutir à une réponse à notre problématique et de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises, nous allons fonder notre travail sur :

- La recherche bibliographique (approche théorique) ;
- L'entretien (approche pratique).

La recherche bibliographique : Elle va permettre de collecter les données théoriques nécessaires pour cerner notre thématique. Donc, on va recenser les travaux réalisés dans la même perspective (ouvrages, thèses, articles, rapports, documents administratifs, site internet...etc.).

L'entretien : Notre recherche s'est appuyée sur une enquête de terrain menée auprès de la direction et des responsables de secteurs du PND. L'enquête a été faite à partir d'un guide d'entretien (voir annexe n°1) que nous avons élaboré et distribué tout en exploitant un ensemble de documents interne de la direction du PND. Ce guide comprend **6** questions ouvertes, chaque question est subdivisée en sous question et a été administrée durant le mois de Mai 2017.

Notre travail se structure en trois chapitres dont deux théoriques et un empirique. Dans le premier chapitre, notre recherche est orientée à faire un état des lieux du cadre théorique relatif au développement durable et aux parcs nationaux. Nous allons présenter à travers le deuxième chapitre les différents parcs nationaux dont dispose l'Algérie, ainsi que les politiques publiques mises en œuvre pour protéger ces territoires. Le dernier chapitre sera consacré à la présentation des résultats de l'enquête menée au niveau du parc national du Djurdjura.

L'objectif de notre enquête est de vérifier le positionnement et la gestion du parc national du Djurdjura par rapport aux exigences du développement durable. Ceci nous permettra d'analyser les moyens et outils mis en œuvre pour la gestion de ce territoire. A travers cette enquête nous allons aussi mettre l'accent sur les différentes contraintes de gestion qui entravent la gestion durable de nos parcs nationaux.

Introduction

Les parcs nationaux jouent un rôle primordial en matière du développement durable. La gestion efficace de ces territoires soutient non seulement la préservation des ressources naturelles, mais, elle vise aussi la création de la richesse et le développement du niveau de vie des populations locales. Il est donc nécessaire de mieux assimiler les concepts liés au développement durable et aux parcs nationaux qui seront utiles à la compréhension de notre travail. À cet effet nous traiterons dans la première section le cadre conceptuel du développement durable, ensuite, nous consacrons la deuxième section pour faire un éclairage sur les notions relatives aux parcs nationaux.

Section I : Aspect conceptuel du développement durable

Le développement durable constitue une démarche importante qui concerne tous les pays du monde sur plusieurs niveaux. La raison pour laquelle, les politiciens, les économistes les scientifiques et même les simples citoyens accordent un intérêt particulier pour cette idée qui consiste à détecter les facteurs responsables des crises environnementales et de la répartition inégale des richesses et à mettre en œuvre les politiques nécessaires pour remédier à ces différents dysfonctionnements.

1. Définition et piliers du développement durable

Nous tenterons de cerner la définition du développement durable sur le plan conceptuel en analysant les différents piliers.

1.1. Définitions du développement durable

Définition1 : La publication en 1987 du rapport Brundtland par la Commission Mondiale pour l'environnement et le développement (CMED) constitue une étape importante pour la formalisation de ce concept. Ce rapport définit le développement durable ainsi : «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».¹

Cette définition du rapport Brundtland peut nous donner un premier éclairage : «Deux concepts sont inhérents à cette notion, le concept de besoin et plus particulièrement

¹Alain Jounot, « Développement durable », éd. AFNOR, France 2004, p.3.

des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et avenir».

Le champ d'analyse du développement s'est donc élargi, à la fois dans l'espace, et dans le temps :

- **Dans l'espace**, pour faire face au fossé qui s'élargit entre les pays pauvre et les pays riche ;
- **Dans le temps**, pour prévenir les conséquences graves que pourrait exercer sur le milieu naturel, un processus de croissance non maîtrisé.

Définition2 : Le développement durable est le développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux à tous les habitants d'une commune sans compromettre la viabilité des systèmes naturels et sociaux dont dépend la fourniture de ces services (International Council of Local Environment Initiatives, 1994).²

Définition3 : Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologie, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles : c'est un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de vie sur Terre, qui garantit l'efficacité économique, sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité. ³

D'une manière générale, le développement durable suppose un meilleur équilibre entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et une répartition plus équitable des avantages tirés de la croissance entre les personnes et les pays. Qui dit développement durable dit aussi préservation de l'environnement et des ressources naturelles comme condition indispensable au progrès. De plus dans un modèle durable, les décisions publiques prennent en compte l'intérêt des générations futures.

²LAZZERI YVETTE, « Le développement durable, du concept à la mesure », éd. L'HARMATTAN, Paris, 2008, p.12.

³<http://www.actu-environnement.com/dveloppementdurable/>consulté le 07/11/2016

1.2. Les piliers du développement durable

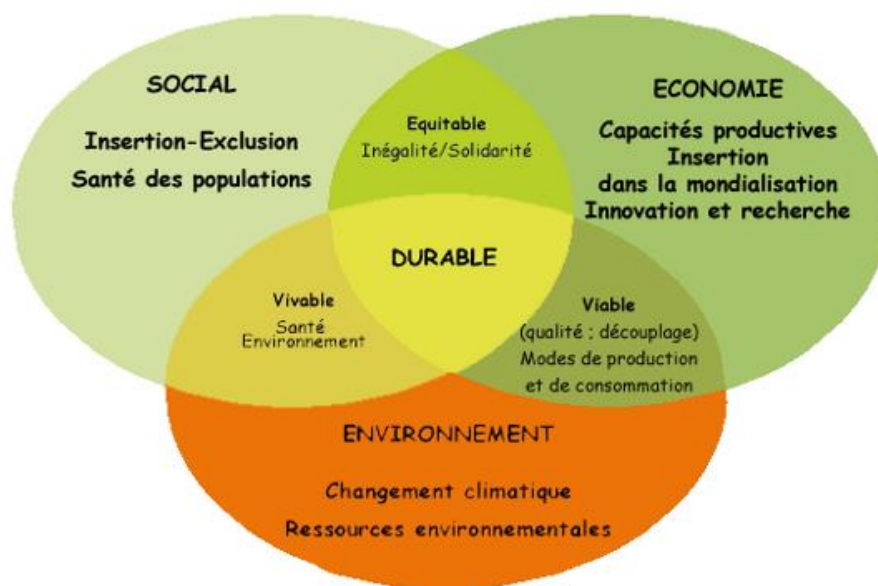
Le développement durable est un concept global qui repose sur trois piliers :

- **Le pilier économique**, il cherche à favoriser la croissance économique ;
- **Le pilier social**, son but est d'assurer une répartition équitable des richesses et du bien être et de renforcer de la sorte les solidarités entre les territoires ;
- **Le pilier environnemental**, l'objectif est de protéger l'environnement en réduisant les pollutions, en préservant la qualité de l'eau ou de l'air, en maintenant la biodiversité, etc.⁴

A ces trois piliers du développement durable, on peut ajouter la composante culturelle et la gouvernance, partant de l'idée qu'il n'y pas de développement possible sans adopter une gestion plus transparente et plus collective des biens publics.

Schématiquement, on peut illustrer le développement durable comme suit :

Figure N°1 : Le schéma du Développement Durable



Source : Développement durable <http://breuilletnature.blogspot.com>, consulté le 16/10/2016

Diagramme du développement durable : une approche globale à la confluence de trois préoccupations, dites les trois piliers du développement durable.

⁴GUY B., GUY C., SCHOUMAKER B., « le développement territorial en Europe, concept, enjeux et débat », éd.PUR, 2011, p.61

2. Historique du développement durable

Historiquement, nous pouvons dire que le concept du développement durable correspond à la rencontre de deux courants de réflexion déjà anciens :

- Le premier s'est développé dès les années 1950 autour de l'idée de développement qui s'est peu à peu opposée au concept purement économique de croissance ;
- Le second concerne la prise de conscience écologique par l'idée d'une nécessaire protection de l'environnement naturel et d'une utilisation aussi économe que possible des ressources naturelles qui s'est imposée à partir des années 1970.

Plusieurs conférences ont été organisées, et plusieurs programmes ont été créés pour concrétiser les objectifs du développement durable.

2.1. Les étapes importantes

Club de Rome : Le Club de Rome s'est rendu célèbre en 1972 en publiant son premier rapport, le **rapport Meadows** ("*The Limits of Growth*", traduit en français par "*Halte à la Croissance ?*") sur l'avenir du modèle de croissance économique. Réalisé par des scientifiques du Massachusetts Institute of Technology (MIT), il prédisait que la croissance matérielle perpétuelle entraînerait un épuisement des ressources naturelles et une dégradation de l'environnement (déchets, pollutions etc.) .Ces conséquences entraîneraient à leur tour une détérioration des conditions de vie des individus sur la terre.

16 juin 1972 : Conférence de Stockholm (Le premier Sommet de la Terre). En 1972, les nations Unies organisent à Stockholm la première conférence internationale sur l'environnement, qui aboutit à la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). A cette occasion apparaît le concept «d'écodéveloppement», qui s'intéresse à réconcilier deux approches antagoniste, celle du développement et celle de l'environnement, indissociables l'une de l'autre, et contribue à remettre en cause les modes de développement du Nord et du Sud, générateurs de pauvreté et de dégradations environnementales.⁵

1980 : Dans son rapport sur la Stratégie mondiale de la conservation, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) propose le terme de "sustainable

⁵Ibid.

development" qui sera successivement traduit en français par "développement soutenable", puis aujourd'hui plutôt par "développement durable".⁶

1987 : Rapport du Premier ministre norvégien Bruntland, commandé par les Nations unies. "Our Common Futur - Notre avenir à tous" fait apparaître pour la première fois la notion de développement durable. Après avoir identifié les nombreux problèmes qui pèsent sur la planète et en particulier sur les pays en développement, le rapport préconise un changement profond dans les processus de développement en priorisant la protection de l'environnement, en insistant sur une redistribution équitable des richesses, en proposant de nouvelles approches techniques et scientifiques.⁷

1990 : Création de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI). Cet organisme est un réseau de collectivités territoriales sous l'égide des Nations unies dont l'objet est de définir des méthodes d'application du développement durable par les collectivités, d'assurer le recensement et le suivi des Agendas 21 locaux.

Juin 1992 : Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro (Sommet de la Terre de Rio). Le concept de développement durable (ou développement soutenable) se traduit en actes, avec la signature de l'Agenda 21, défini comme un programme d'actions pour le 21^e siècle. Ce programme a pour objectif de fixer les démarches qui visent une meilleure gestion de la planète sur les trois plans économique, social, et environnemental. En particulier, il impose aux Etats d'intégrer un Agenda 21 local.

1996 : Conférence d'Istanbul Habitat II. Relative au développement durable des établissements humains. Elle recommande l'édification des établissements humains équitables dans l'objectif d'assurer un accès égal pour tous les habitants au logement, aux infrastructures, aux services de santé, à la nourriture et à l'eau en quantités suffisantes, à l'éducation et aux espaces libres.

1997 : Protocole de Kyoto. Le 11 décembre 1997 à Kyoto, 38 pays industrialisés se sont engagés à réduire leurs émissions des principaux gaz à effet de serre d'au moins 5% dans la période 2008-2012, par rapport aux niveaux enregistrés en 1990.

⁶ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/developpement-durable/accords-internationaux.shtml>, consulté le 14/11/2016

⁷ Idem.

13 Décembre 2000 : Assemblée Générale de l'ONU et signature de la Déclaration du Millénaire. Cette dernière témoigne que le développement durable est au centre des préoccupations du 21^e siècle et qu'il s'inscrit pleinement dans la perspective historique de l'humanité.

2002 : Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. Le Sommet de Johannesburg qui a vu la participation de plus d'une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement et de plusieurs dizaines de milliers de représentants gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales recommande une série de mesures pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement. Les décisions portent, entre autres, sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique.

2005 : première conférence des Parties au protocole de Kyoto. Cette réunion internationale, tenue à Montréal, est, la première réunion de suivi du protocole de Kyoto et la 11^e conférence de suivi de la Convention climat (l'accord-cadre de l'ONU sur l'effet de serre (1994) dont Kyoto a durci les dispositions). Elle vise à faire le point sur les suites à donner au protocole de Kyoto dont l'application est enfin possible.

2007 : Rio+15.Le sommet tenu à Jakarta (Indonésie). Il Lance le défi d'un développement intégral durable pour les 30 prochaines années. Il propose une réforme globale des conditions écologiques, sociales, économiques et politiques mondiales en respectant la diversité culturelle. La création d'un nouveau système de gouvernance mondiale chargé de gérer non seulement les ressources naturelles (l'atmosphère, les océans, la biodiversité) mais aussi les biens publics mondiaux tels que la paix et les cultures; puis; la création de nouveaux indicateurs reflétant la préservation de l'environnement, la viabilité sociale et l'effet des externalités négatives; enfin, l'application d'un impôt sur les transactions financières internationales et la promotion de l'éducation au développement durable.

juin 2012 : Conférence des Nations unies sur le développement durable à Rio de Janeiro, Brésil (RIO+20) : La Conférence Rio+20 avait pour objectif de renouveler les engagements internationaux sur la question du développement durable, ceci afin de freiner la dégradation de l'environnement et la pauvreté dans le monde. A l'issue du Sommet, les représentants des 193 pays réunis ont adopté une déclaration finale intitulée "L'avenir que nous voulons". Elle s'organise autour des thèmes suivants :

- **La réalisation d'une économie verte** qui a pour objectif d'éliminer la pauvreté, d'améliorer l'intégration sociale, et de créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète ;
- **La formulation d'objectifs du développement durable** qui peut contribuer également au lancement d'une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable ;
- **Le renforcement de la gouvernance environnementale internationale** doit s'appuyer sur : la création d'une instance politique de haut niveau et la revalorisation du rôle du PNUE.

La cop21 : La conférence sur le climat de Paris de 2015. S'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 au Bourget. Il s'agit de la 21^e Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle a réuni les 195 pays signataires de cette Convention qui reconnaissent par là la nécessité de lutter contre le changement climatique (il existe un 196^e signataire : l'Union européenne).

La COP21 a permis d'aboutir à un accord historique engageant l'ensemble de ces pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Cet accord a pour objectif de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines à la surface de la Terre « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 par rapport à la température de l'ère préindustrielle (période de référence 1861-1880) et de poursuivre les efforts pour limiter ce réchauffement à 1,5°C⁸.

La cop22 : la conférence de Marrakech 2016. A eu lieu du 7 au 18 novembre 2016 à BabIghli à Marrakech, au Maroc. La 22^e Conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC- convention universelle qui offre un cadre global de négociations sur le climat, signée par 196 pays et l'UE) s'est achevée pour la première « COP Africaine ». De manière générale, les pays ont fait preuve d'unité face à l'urgence de mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat. Adopté en décembre 2015 et entré en vigueur le 4 novembre, ce texte vise à limiter "bien en dessous" de 2°C le réchauffement climatique.

⁸<http://magendie.net/fichiers/La%20COP%2021%20Resume.pdf> Consulté le 10/12/2016.

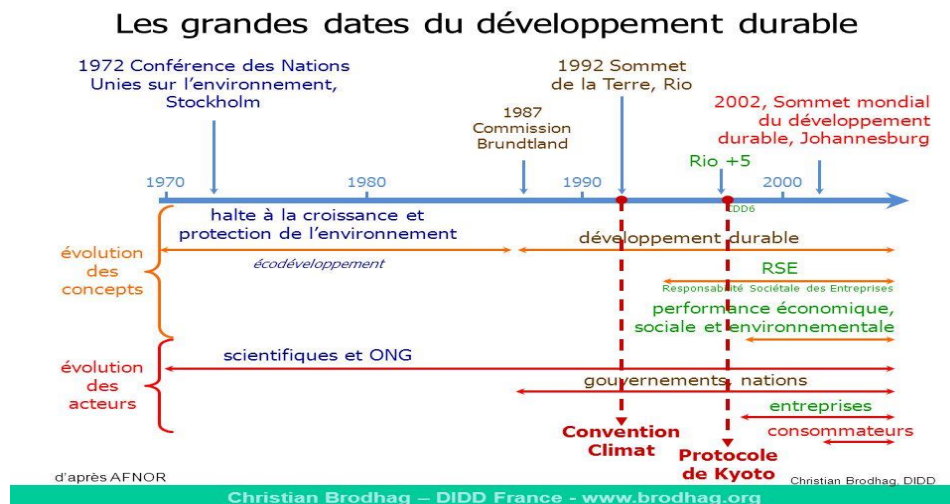
A noter également que des dizaines d'initiatives et de nouveaux outils d'évaluation sur l'énergie, les villes, les forêts, l'eau, les transports, les entreprises, les océans ou encore l'agriculture ont été lancés pendant la COP22. Le Maroc a par exemple présenté son initiative Ceinture Bleue, qui vise à préserver les communautés côtières et à promouvoir une pêche durable⁹.

Les différentes conférences organisées depuis 1972 ont fourni l'occasion de proposer plusieurs mesures liées à la protection de la biodiversité. Les aires protégées constituent le principal pilier des stratégies de conservation de la diversité des milieux naturels.

Depuis la stratégie de l'UICN (1980), l'aire protégée est devenue un objet environnemental dont les dimensions, sociales et politique, ont été reconnues.

En 1992, plusieurs états ont adopté la convention sur la diversité biologique lors du sommet de la terre Rio de Janeiro. L'article 8 de cette convention encourage les Etats parties à la convention à développer un réseau d'aire protégée sous leur juridiction¹⁰.

Figure N°2 : La représentation des dates clés du développement durable



Source : <http://www.brodhag.org> ,consulté le 21/11/2016

⁹Livre Blanc, GROUPE PLANTE VERTE, De la cop21 à la cop22 : Les défis du changement climatique pour mon entreprise, Septembre 2016, P.5.

¹⁰ Conservation sur La diversité Biologique, NATIONS UNIES, 1992, P.6.

3. Le développement durable : objectifs, principes et acteurs

Dans ce qui suit nous développerons les différents objectifs et principes du développement durable en insistant sur le rôle des principaux acteurs dans cette vision.

3.1. Les objectifs du développement durable

Les objectifs fondamentaux du développement durable sont l'équité entre les nations, les générations et les individus, l'intégrité écologique et l'efficacité économique. La concrétisation de ces trois objectifs s'appuie sur les mesures suivantes :

A. Assurer l'équité sociale : Permettre la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines pour le présent et le futur, au niveau local et global, et l'amélioration de la qualité de vie (accès pour tous à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux et aux services sociaux, à un logement de qualité, ainsi que par le respect des droits et des libertés de la personne, et par la participation des différents groupes de la société aux processus de prise de décision).

B. Conserver l'intégrité de l'environnement : Intégrer, dans l'ensemble des actions sociales, culturelles et économiques, la préoccupation du maintien de la vitalité, de la diversité et de la reproduction des espèces et des écosystèmes naturels terrestres et marins. Ceci, par des mesures de protection de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces ainsi que par une gestion durable de l'utilisation des écosystèmes exploités.

C. Améliorer l'efficacité économique : Favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières, afin de permettre la satisfaction des besoins des communautés humaines. Ceci, par la responsabilisation des entreprises et des consommateurs au regard des biens et des services qu'ils produisent et consomment ainsi que par l'adoption des politiques gouvernementales appropriées (principe du pollueur/utilisateur-payeur, internalisation des coûts environnementaux et sociaux, éco-fiscalité, etc.)¹¹.

¹¹http://www.eduki.ch/fr/doc/dossier_2_dd, consulté le 28/10/2016

D. La diversité culturelle : La culture, dans sa diversité, est une richesse, donc il est nécessaire de préserver les libertés et les droits culturels, les identités, les savoirs, les langues, etc. ...¹²

E. La démocratie est en même temps un objectif et un moyen du développement durable

- Accès de tous et toutes à l'ensemble des droits humains : droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels (DESC), droits environnementaux ;
- Garantir de la participation de tous les acteurs et actrices à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques.

3.2. Les principes de développement durable

Le concept de développement durable correspond à une histoire et à une ambition caractérisée par un ensemble de principes. Ces principes ont été exprimés lors des différentes conférences internationales. Parmi les plus importants:

A. Le principe de prévention

En présence d'un risque connu, des actions de prévention et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.

B. Le principe de précaution

Par application du principe de précaution, les autorités veillent à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du dommage, ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques encourus.

C. Le principe de pollueur-payeur

Les personnes qui génèrent des matières résiduelles ou d'autres formes de pollution devraient assumer le coût des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution. Le prix des biens et services devrait être fixé en prenant en considération l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent, que ce soit au stade de leur production ou de leur consommation.

¹²<http://www.adequations.org/spip.php?%20article568>, consulté le 17/11/2016

D. Le principe de protection de l'environnement

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

E. Le principe de participation et engagement

Le développement durable repose sur l'engagement de tous. La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement.

F. Le principe de solidarité

Ce principe s'exprime tant au niveau spatial (solidarité entre les Etats, notamment relations Nord/Sud) qu'au niveau temporel (solidarité entre générations).

G. Le principe de production et consommation responsables

Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur les plans social et environnemental, et d'éviter, en particulier, le gaspillage et l'épuisement des ressources¹³.

Il est évident que ces principes ne peuvent être appliqués qu'avec la présence des acteurs, c'est l'objet du point suivant.

3.3. Les acteurs du développement durable

Le développement durable doit être pris en compte par le plus grand nombre d'acteurs afin qu'il soit largement diffusé et appliquée : cela peut se concrétiser en passant par les gouvernements, les collectivités territoriales, les ONG, les associations, les entreprises et les citoyens).

A. Les gouvernements et pouvoirs publics : Ils s'engagent à défendre les valeurs du développement durable sur leur territoire dans le cadre de conférences internationales (Stockholm, Rio, Johannesburg, Jakarta..). Un gouvernement peut élaborer une stratégie nationale de développement durable(SNDD) et enrichir la réglementation par de nouvelles lois.

¹³LAZZERI YVETTE Y, op cité, p.23.

B. Les collectivités territoriales : Elles ont été reconnues, dès 1992, comme des acteurs-clés dans la promotion du développement durable en matière d'aménagement, de création et de maintien de l'emploi, d'eau, d'habitat, de déchets, de transports, d'énergie... Elles construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, elles apportent leur concours à l'application des politiques de développement durable adoptées à l'échelon national en jouant un rôle primordial dans les domaines d'information, de sensibilisation et de mobilisation des entreprises et des citoyens autour du développement durable.

C. Les organisations non gouvernementales et les associations : Les ONG et les associations jouent un rôle vital en matière de protection d'environnement. Elles contribuent au développement durable à travers la sensibilisation des responsables pour faire le meilleur choix écologique et social.

D. Les entreprises : Comme réaction aux différentes mesures incitatives ou dissuasives, les entreprises essayent toujours d'intégrer les préoccupations de développement durable dans leur gestion et leurs stratégies. En voulant se créer une image de marque ou anticiper les contraintes réglementaires pour ne pas les subir, l'entreprise est appelée à la recherche d'une certification (ISO 14001....) ou d'un écolabel, ou encore à l'adoption du management de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

E. Le citoyen : Il participe au développement durable par l'adoption des pratiques et gestes responsables : tri des déchets, limitation de la consommation d'énergie et d'eau, utilisation des transports en commun, implication dans la vie en société (vie associative, vie de quartier..)¹⁴.

F. Les banques : Elles peuvent opter pour des investissements socialement responsables (ISR), tout en refusant le financement des entreprises ayant des activités qui ne sont pas éthiques.¹⁵

4. L'Agenda 21 et le développement durable

Le sommet de la terre de Rio en juin 1992 a marqué le début d'une dynamique qui vise le rôle moteur des collectivités locales pour la mise en œuvre des recommandations

¹⁴Ibid.

¹⁵<http://www.vedura.fr/gouvernance/acteurs-developpement-durable>, consulté le 20/11/2016

contenues dans la « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » De ce sommet sera issu l'Agenda 21.

4.1. Définition de l'Agenda 21

L'agenda 21 est un programme d'actions pour le 21^e siècle adopté par les Nations Unies lors de la conférence de Rio en 1992. Il s'agit d'un programme de développement durable à mettre en œuvre par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, et les institutions de développement. Il reflète un processus par lequel la collectivité locale s'engage en partenariat avec tous les acteurs à élaborer un plan d'actions concrètes visant le développement durable de leur territoire.

4.2. Objectifs de l'Agenda 21

Ce plan d'action pour le 21^e siècle est composé de 40 chapitres qui exposent près de 2500 recommandations. Il décrit les moyens nécessaires pour atteindre des objectifs tels que :

- La coopération internationale, afin d'accélérer les politiques du développement durable des pays en développement ;
- La promotion de l'éducation et de la formation du public au développement durable.
 - La réduction du gaspillage des ressources naturelles ;
 - La lutte contre la pauvreté ;
 - La protection de l'atmosphère, des océans, de la faune et de la flore ;
 - La mise en place de pratiques durables d'agriculture pour nourrir la population toujours croissante de la planète.

4.3. L'Agenda 21 local

Dans chaque pays, les collectivités territoriales mettent en œuvre des stratégies de développement durables en établissant un programme d'action intitulé «Agenda 21 local» qui s'inspirent directement de ce programme d'action. Ce programme met en évidence le rôle essentiel que jouent les autorités locales en faveur du développement durable.

En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent, et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planifications, qui fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de

l'environnement adoptées à l'échelon national ou international. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable¹⁶.

Nous avons vu à travers cette section que le champ du développement durable est vaste dans le sens où chacun de ces piliers renferment un certain nombre de préoccupations assez importantes. S'agissant du volet environnementale, les ressources naturelles et leur préservation constitue un défi pour les différents acteurs du développement durable.

Dans la section suivante, nous allons présenter les différents concepts liés aux parcs nationaux ainsi que les principaux outils du développement durable de ces territoires.

Section II : Présentation des parcs nationaux : concepts et outils de développement

Aujourd'hui, les parcs nationaux représentent un soutien primordial pour la protection de la biodiversité mondiale, mais, ces territoires peuvent être aussi une source non négligeable d'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers la valorisation des différentes potentialités dont ils renferment. Dans cette section, nous essayerons de présenter les concepts de base qui permettront de mieux comprendre les notions relatives aux parcs nationaux.

1. Définitions du parc national

Nous proposons quelques définitions :

Définition1 : Un parc national est un territoire¹⁷ reconnu comme exceptionnel tant par la qualité et la rareté de sa faune, de sa flore, de ses paysages, que par l'originalité et l'authenticité de ses traditions, et de son histoire. Sur cet espace, l'Etat intervient pour mettre en place une organisation qui a pour mission d'assurer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel et culturel identifié comme exceptionnel.¹⁸

¹⁶Idem.

¹⁷Le territoire renferme l'espace géographique, économique et social d'où la nécessité de réfléchir à une stratégie d'action avec une articulation d'acteurs par mettre en place le développement durable en respectant, bien entendu, ses principes.

¹⁸<http://www.parc-amazonien-guyane.fr/le-parc-amazonien-de-guyane/quest-ce-quun-parc-national/> consulté le 15/11/2016

Définition2 : «Une zone de terre et/ ou de mer particulièrement consacrée à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles et culturelles qui lui sont associées, et gérées selon des lois ou d'autres moyens efficaces » (UICN, 1994).¹⁹

Définition3 : Un parc national est un espace en grande partie exceptionnel, du fait d'une combinaison remarquable au niveau national ou international entre géologie, diversité biologique, dynamique des écosystèmes, activités humaines et paysages. Sur cet espace, l'Etat met en place une organisation visant à l'excellence dans la préservation et la gestion.²⁰

Le parc national est un territoire relativement étendu :

- Qui présente un ou plusieurs écosystèmes généralement peu ou pas transformés par l'exploitation humaine, où les espèces végétales et animales, les paysages et les habitats représentent patrimoine exceptionnel ;
- Dans lequel la plus haute autorité du pays prend des mesures pour valoriser les potentialités naturelles qu'il renferme et d'empêcher des que possible leur exploitation anarchique.

2. Historique des parcs nationaux dans le monde

Nous essayerons de présenter brièvement l'évolution de la création des parcs nationaux dans l'histoire, ainsi que les approches qui ont marquées la gestion de ces territoires.

2.1. L'évolution des parcs nationaux dans le monde

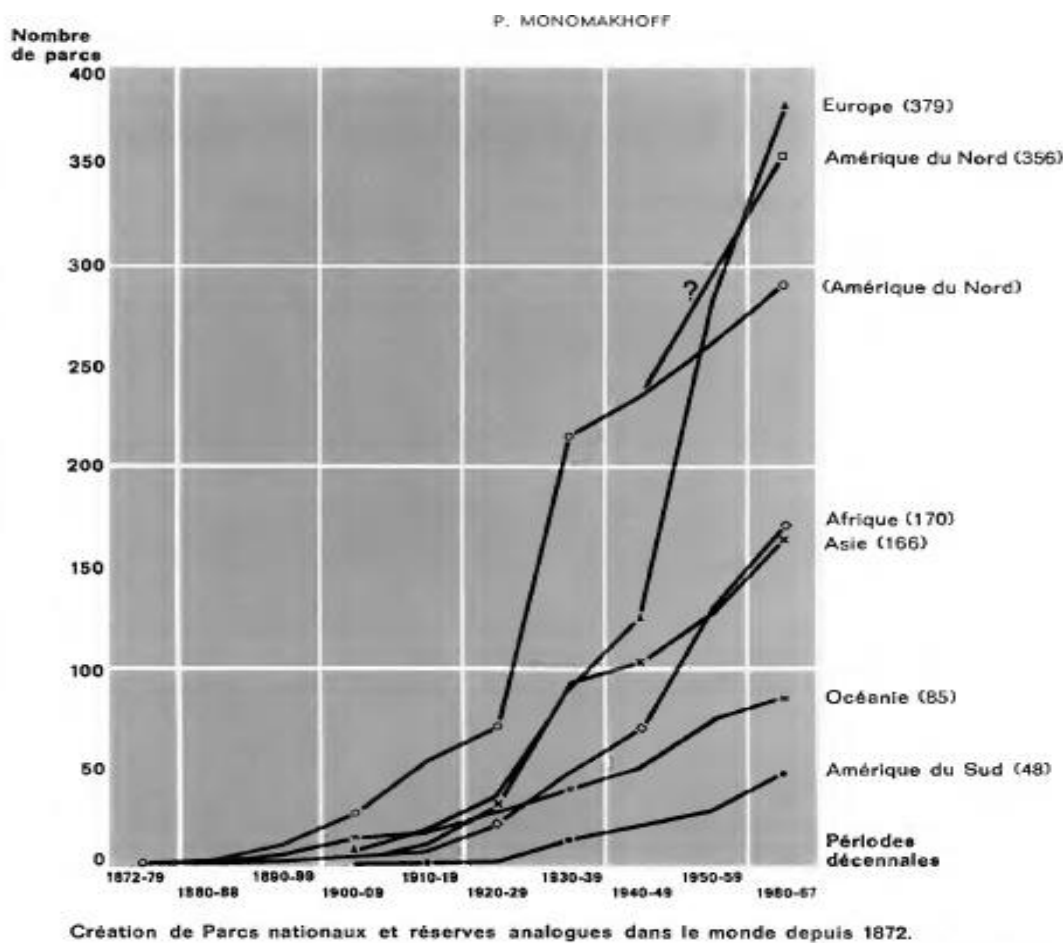
L'apparition du premier parc national remonte à 1872, avec la création du parc de Yellowstone aux Etat Unis, qui est considéré comme le plus ancien parc national du monde .Après la constitution de ce parc américain, le développement mondial de la politique de création des parcs nationaux était rigide, car il faut attendre 1883 pour assister à la création des trois parcs nationaux suivants dans le territoire de Singapour en Asie. Ensuite c'est le tour du canada et de l'Australie (chacun un parc en1886 et 1887) .Le deuxième parc national des Etats Unis date de1890 (Yosemite National Parc) .Depuis lors, bien d'autres ont été créés, notamment en Afrique où les premiers parcs nationaux sont constitués en 1897(Umfolozi Game Reserve, St Lucia Game Reserve, Hluhluwe Game Reserve, Afrique du sud). Le

¹⁹<http://www.universalis.fr/encyclopedie/protection-de-la-nature-mesures-de-conservation-des-especes/3-les-espaces-protoges/>consulté le 21/11/2016

²⁰Jean pierre GIRAN, « les parcs nationaux de France », territoires de référence, 2006-2010, p.6.

Le premier parc national sud américain est créé en 1903, plus exactement en Argentine (Parc National NahuelHuapi). Pour l'Europe, c'était en 1909 (Parcs Nationaux de Sarek, StoraSjofallet, Peljekaise, Abisko, Sonfjället et GotskaSandon, Suède). L'Amérique du Nord, après un démarrage relativement lent, se dote de très nombreux parcs nationaux entre les années 1930 et 1939. En Europe, cette période connaît aussi une augmentation de la création de parcs nationaux, moins toutefois que les années 1950-1959, au cours desquelles plus de cent parcs sont constitués. Pour l'Afrique, le rythme de création de parcs nationaux présente un accroissement assez régulier, d'une décennie à l'autre ; à partir de 1925²¹.

Figure N°3 : évolution de la création des parcs nationaux dans le monde



Source : MONOMAKHOFF P, « Les Parcs Nationaux Dans Le Monde », paris, 1971, P.226.

2.2. Historique des approches de gestion

L'histoire de la gouvernance des parcs nationaux a été marquée par l'utilisation de plusieurs approches de gestion. Les premiers parcs nationaux créés dans le monde optaient

²¹MONOMAKHOFF Pierre, « Les Parcs Nationaux Dans Le Monde », paris, 1971, P.225

pour la gestion exclusive, mais l'évolution des conditions démographiques, sociales et économiques a entraîné l'apparition d'autres modes de gestion comme l'approche participative utilisé par les récents parcs nationaux.

A. La gestion exclusive

C'est une approche de conservation classique et scientifique conçue principalement par les biologistes. Elle fait référence à un mode de gestion qui se base sur les fondements de la conservation, c'est-à-dire qu'aucune exploitation commerciale n'est acceptée outre l'industrie du tourisme et qu'aucun humain, mis à part les touristes, les employés et les gestionnaires ne peut entrer dans le parc. Cette approche a fait l'objet de plusieurs critiques, notamment celle qui est liée à l'exclusion des peuples autochtones des parcs nationaux sans compensation adéquate, car ces personnes ont vécu en harmonie avec la nature depuis plusieurs générations et leur exclusion est un acte non éthique qui ne justifie aucunement les efforts de conservation.

B. L'approche utilitariste

L'approche utilitariste de conservation est basée sur les prémisses du développement durable et apporte une dimension politique et sociale qui mène à une prise de conscience globale sur le rôle clé des parcs nationaux dans le développement des pays sous-développés. Le concept de conservation a donc évolué vers une approche multidisciplinaire incluant l'économie, les sciences politiques, la sociologie, l'anthropologie et la législation. En plus de conserver la biodiversité, les parcs nationaux doivent soutenir les conditions sociales, assurer la sécurité économique des communautés locales et fournir d'autres bénéfices socio-économiques à la région²².

3. Missions et caractéristiques du parc national

3.1. Les principales missions du parc national

Les parcs nationaux sont créés principalement pour assurer la réalisation des objectifs suivants :

²²Poisson Julien, « Impact de la gestion participative sur l'efficacité de conservation dans les parcs nationaux des pays sous- développés », Canada, 2009, P.4.

- La conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et en général tout milieu présentant un intérêt particulier à préserver ;
- La préservation de ces milieux contre toutes les interventions artificielles et les effets de dégradation naturelle susceptible d'altérer son aspect, sa composition, et son évolution ;
- Protéger les sites archéologiques, les paysages ou les formations géologiques de valeur scientifique, patrimoniale ou esthétique tels que les sites historiques et les gravures sur pierres ;
- Encourager les activités éco touristiques qui jouent un rôle primordial dans la génération des recettes financières en contribuant ainsi à la gestion durable du parc et au développement des communautés locales (promotion des investissements et création d'emplois) ;
- Le développement de la connaissance des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire;
- La contribution à la restauration et la préservation des différents patrimoines ;
- La sensibilisation, l'animation et l'éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires ;
- Contribuer aux politiques nationales de développement durable et de protection des patrimoines
- La participation des acteurs locaux à la gouvernance des parcs nationaux²³.

3.2. Les caractéristiques des parcs nationaux

Les parcs nationaux se distinguent à travers les caractéristiques suivantes :

- Des dimensions souvent vastes (à la différence des réserves naturelles) ;
- Un rayonnement national et une fonction collective (qui concerne une grande partie, voire la totalité de l'État) ;
- Une faible anthropisation (réelle, construite ou imaginée) et une « nature » mise à l'écart de l'influence humaine (« nature is left to be nature » selon l'adage) ;
- Des fonctions récréatives et des objectifs d'éducation à l'environnement.

²³ADIAHENO René Hilaire, « PLAN DE GESTION DU PARC NATIONAL DE LA LOPE », 2006, p .32.

4. Les clés du développement durable à travers les parcs nationaux : tourisme durable, gouvernance et biodiversité

La création d'un parc national doit s'accompagner toujours d'une stratégie qui peut garantir la valorisation et la promotion de ce territoire .les potentialités dont dispose un parc national doivent être exploités et valorisées dans un cadre du développement durable tout en assurant une coordination entre les acteurs impliqués dans la gestion de ce territoire.

4.1. Le tourisme durable

Le tourisme en plein essor constitue l'une des plus grandes industries au monde qui est capable d'offrir un énorme potentiel aux pays développés tout comme aux pays en développement , en termes de recettes en devises, de source de revenus, et d'emplois . Néanmoins, le tourisme peut générer des impacts socioculturels et écologiques indésirables et représente parfois un certain nombre de risques économiques. Pour réparer ces dysfonctionnements, il est nécessaire de développer un tourisme qui répond aux exigences du développement durable²⁴.

4.1.1. Définition de tourisme durable

Le tourisme durable est un concept qui cherche à remédier aux problèmes environnementaux et sociaux engendrés par le tourisme. C'est un processus qui vise à assurer un développement économique inscrit durablement dans le long terme, à la fois respectueux des ressources environnementales et socioculturelles et respectueux des hommes, visiteurs, salariés du secteur et populations d'accueil.²⁵

La définition qui est généralement donnée au développement touristique durable est celle de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT): *« il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique, et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales »*.²⁶

²⁴Stéphane Héritier et Lionel Laslaz, « Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable », éd Ellipses, Paris, 2008, p.16.

²⁵Erik Engel, Anna Dederichs, Felix Gärtner, Jana Schindler et Corinna Wallrapp, « Développement d'une stratégie de tourisme durable dans les aires protégées du Maroc », Tome 1 : Le cas du Parc National du Toubkal, décembre 2009, p.2.

²⁶Article de la Charte du tourisme durable de l'OMT, adoptée en 1995

4.1.2. Les formes de tourisme durable

Toutes les formes du tourisme que l'on qualifie d'alternatives, tournent autour du concept de développement et de tourisme durable, chacune mettant l'accent sur un aspect particulier :

A. Tourisme équitable : Selon ce type de tourisme, les communautés locales sont impliquées dans les prestations touristiques et bénéficient des retombées économiques, dans l'objectif de leur permettre d'améliorer leur conditions de vie. Pour cette raison, le tourisme équitable suppose un partage équitable des bénéfices, de façon à ce que le tourisme devienne un facteur réel de cohésion économique et sociale entre les peuples et les territoires²⁷.

B. Ecotourisme : C'est une forme de tourisme permettant de donner la meilleure solution pour concilier à la fois le développement économique, le bien-être des communautés et la protection des écosystèmes. Selon Ceballos-Lascurain (1987) l'écotourisme est : « *la forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but d'étudier et d'admirer le paysage et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente), observable dans ces zones* ».

L'écotourisme est utilisé pour se référer aux formes de tourisme qui présentent les caractéristiques suivantes:

- Toutes les formes de tourisme basées sur la nature dans lesquelles la principale motivation des touristes est l'observation et la jouissance de la nature ainsi que des cultures traditionnelles qui prévalent dans les zones naturelles ;
- Cette forme de tourisme intègre des caractéristiques éducatives et d'interprétation du milieu ;
- minimiser les impacts négatifs sur l'environnement naturel et socioculturel ;
- contribuer à la protection des zones naturelles utilisées comme centres d'intérêt écotouristique ;

²⁷ Guérin Marc, Steinlein Pierre, « Le tourisme outil de revitalisation des territoires ruraux et de développement durable », Paris, 2004, P.46.

- En étant source d'avantages économiques dont profitent les communautés, les organisations et les autorités de la région-hôte chargées de la préservation des zones naturelles;
- En créant des emplois et des possibilités de revenus pour les communautés locales ;
- En renforçant la prise de conscience des résidents et des touristes quant à la nécessité de protéger le patrimoine naturel et culturel.

C. Tourisme solidaire : C'est une forme de tourisme qui mise sur la relation entre les peuples, entre visiteurs et visités et sur la notion de solidarité qui fait référence à la contribution des touristes en matière d'amélioration des conditions de vie des communautés visitées

D. Tourisme responsable : Ce type de tourisme, aussi appelé tourisme éthique, fait référence à la conscience sociale du touriste. Le touriste dit responsable est appelé à adopter un comportement qui vise à respecter les valeurs culturelles des populations visitées, ainsi que leur milieu naturel et habité. Les organismes décideurs et les entreprises peuvent aussi être parties prenantes d'un tourisme responsable à travers leurs politiques de développement et de production des services.

E. Le tourisme social : Le tourisme social soutient que les populations de plusieurs pays, principalement celles des pays du Sud et de quelques pays de l'Est ne doivent pas avoir des contraintes politiques ou administratives pour participer à l'activité touristique internationale. Cette notion réfère aussi aux programmes, aux réalisations et aux actions visant à rendre effectifs le droit aux vacances et l'accessibilité au tourisme à tous les groupes de la population, notamment les jeunes, les familles, les retraités, les handicapés, les personnes aux revenus modestes²⁸.

4.1.3. Les fondements du tourisme durable

Les principes du développement et les méthodes de gestion du tourisme durable sont applicables à toutes les formes de tourisme. Ces fondements concernent les aspects environnementaux, économiques et socioculturels du développement du tourisme et le but est

²⁸Mohamed BEHNASSI, « Tourisme Durable: Fondements, Indicateurs et Apport au Développement des Pays du Sud », 2008, P.105.

de trouver le juste équilibre entre ces trois dimensions pour garantir sa viabilité à long terme. D'où il découle que le tourisme durable doit :

- Faire un usage optimal des ressources environnementales qui sont un élément clé du développement du tourisme, en préservant les processus écologiques essentiels et en contribuant à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité;
- Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leur patrimoine culturel bâti et vivant, ainsi que leurs valeurs traditionnelles, et contribuer à la tolérance et à la compréhension interculturelles ;
- Garantir des activités économiques viables à long terme en apportant à tous les acteurs des retombées socio-économiques équitablement réparties, notamment des possibilités d'emploi et de revenus stables, des services sociaux aux communautés d'accueil, et en contribuant à la lutte contre la pauvreté.
- Le développement d'un tourisme durable exige la participation éclairée de toutes les parties prenantes concernées, ainsi qu'une volonté politique forte pour garantir une large participation et un large consensus. Assurer la viabilité du tourisme est un processus continu qui exige un contrôle permanent des impacts, et l'introduction de mesures préventives et/ou correctives nécessaires en tant que de besoin.
- Le tourisme durable doit également maintenir un haut niveau de satisfaction des touristes et leur permettre de vivre des expériences intéressantes, en les sensibilisant aux problèmes de développement durable et en leur faisant mieux connaître les pratiques de tourisme durable²⁹.

4.2. Les notions de base de la gouvernance

La question de la gouvernance est devenue depuis quelques années une préoccupation grandissante des acteurs territoriaux qui cherchent à associer l'ensemble des parties-prenantes à la définition des actions de développement durable. C'est aussi un nouveau champ d'investigation pour les chercheurs qui essaient de comprendre pourquoi et comment les acteurs de terrain passent d'un mode de coordination hiérarchique à un mode plus participatif.

²⁹Francesco Frangialli et Klaus Toepfer, « Vers un Tourisme Durable Guide à l'usage des décideurs », éd .PNUE et OMT, Paris et Madrid 2006, P.11.

4.2.1. Définition de la gouvernance

La gouvernance est une nouvelle forme de démocratie participative. Elle exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable. Elle est une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'actions.

4.2.2. Objectif de la gouvernance

L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun. La gouvernance s'applique à toutes les organisations. On parle plutôt de démocratie participative lorsqu'il s'agit de territoires. Pour les collectivités territoriales, elle implique les citoyens, les élus, les acteurs de la sphère socio-économique et ceux de la sphère politico-administrative.

Elle se déroule en trois phases : l'information, qui doit être compréhensible et accessible au plus grand nombre. La consultation, qui consiste à recueillir les avis. La concertation, qui permet d'améliorer et d'enrichir le projet³⁰.

4.2.3. Caractéristiques de la gouvernance

La notion de gouvernance renvoie à :

- La mise en place de nouveaux modes de régulation, plus souples et fondés sur le partenariat ;
- La Co-élaboration des paramètres et des argumentaires utiles à la construction de la décision, et à la répartition des engagements entre les différentes parties prenantes.
- Société civile : elle est composée de tous les membres d'un État, n'étant ni militaires ni religieux. Elle comprend donc les élus et les représentants institutionnels.
- La démocratie est un cadre institutionnel.

³⁰ Hélène Combe, « La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable », *Développement durable et territoires*, Vol. 6, n°2 .

- La gouvernance est une façon d'agir pour choisir et tenir un cap dans le cadre d'un projet ou d'une démarche collective. Elle s'interroge sur les procédures de décision et les cadres de la représentation³¹.

4.2.4. La gouvernance participative

L'adoption des systèmes de gouvernance appropriée peut être considérée comme l'un des éléments clés pour l'atteinte d'un niveau de gestion efficace au sein des parcs nationaux. Ainsi, il s'agit d'une variable fondamentale qui joue un rôle important dans la gestion durable d'un parc national en garantissant l'atteinte des différents objectifs de ce territoire.

A. Définition de la gouvernance participative

La gouvernance participative est un modèle d'organisation à l'intérieur duquel des mécanismes et des processus opèrent un partage des pouvoirs décisionnels et des responsabilités de gestion entre plusieurs acteurs issus des milieux public (gouvernement, agences, ministères, société civile) et privé (organismes à but non lucratif, entreprises). Elle mise sur la complémentarité des parties prenantes et vise l'équilibre entre leurs multiples intérêts particuliers, dans le but d'atteindre la solution optimale relevant du bien commun.

B. Les types de gouvernance participative

La classification des niveaux de participation a fait l'objet de nombreux travaux au cours des dernières années (Pimbert et Pretty, 1995; James et Blamey, 1999; Lockwood *et al.*, 2006; Mannigel, 2008). L'aspect central qui distingue les différents échelons qui composent la typologie de l'approche participative est la distribution du pouvoir quant aux principales décisions qui orientent la création et la gestion des parcs. La gradation récente de Mannigel, incorpore plusieurs conclusions tirées des études précédentes.

Le tableau suivant présente une description sommaire des différents échelons.

Tableau N°1 : Description sommaire des niveaux de participation

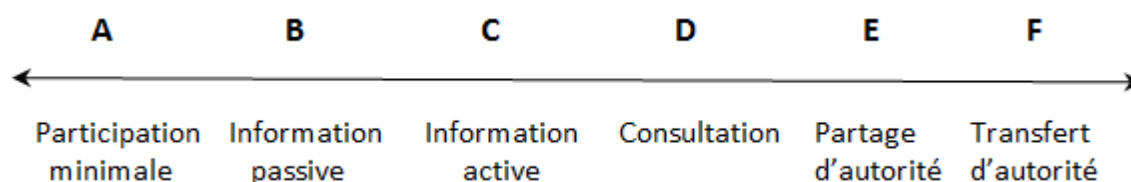
	Échelon	Description sommaire
--	---------	----------------------

³¹ Pasquier Romain : « gouvernance et développement durable », paris, 2006.

Niveau A	Participation minimale	Peu d'interaction entre la direction des parcs nationaux et les autres parties prenantes
Niveau B	Information passive	Transmission unilatérale de l'information de la direction des parcs nationaux vers les autres parties prenantes
Niveau C	Information active	Transmission de l'information des parties prenantes vers la direction des parcs nationaux à la demande de ces derniers
Niveau D	Consultation	Consultation active, échange d'opinion entre les parties prenantes; décisions entre les mains de la direction des parcs nationaux
Niveau E	Partage d'autorité	Présence de structures décisionnelles incorporant formellement certaines parties prenantes externes
Niveau F	Transfert d'autorité	Prise en charge de certaines responsabilités de gestion par des parties prenantes externes

Source : Modifié de Mannigel, 2008, p. 500.

Figure N°4 : représentation graphiquement sur un axe la description sommaire des différents échelons



Source : Échelle de participation, modifiée de Mannigel, 2008, p. 499.

C. Les outils de la gouvernance participative

Afin d'assurer la participation des différents acteurs, plusieurs outils peuvent être mises en place selon le niveau d'intégration souhaité. Le tableau suivant présente certains outils et mécanismes selon la typologie de la participation exposée précédemment³².

³² Paradis Marie Michelle, « La gouvernance participative au sein de la mission des parcs nationaux du Québec », Canada, 2012, P.10.

Tableau N° 2 : Outils et mécanismes participatifs

	Échelon	Outils et mécanismes
Niveau A	Participation minimale	Aucun
Niveau B	Information passive	Site Internet, brochure, pamphlet et autres publications, bureau d'information, campagne médiatique, rencontre d'information
Niveau C	Information active	Questionnaire, sondage d'opinion, entrevue
Niveau D	Consultation	Consultation publique, débat, atelier de travail sur des sujets ponctuels, brainstorming, table ronde d'experts, table d'harmonisation
Niveau E	Partage d'autorité	Voix des parties prenantes au comité de gestion, accord de cogestion
Niveau F	Transfert d'autorité	Jury de citoyens, gestion de parc ou de projets par certaines parties prenantes

Source : Modifié de Richards *et al*, 2007, p. 10; Wilcox, 2003.

4.3. La biodiversité

Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la préservation de la biodiversité est considérée comme l'un des enjeux essentiels du développement durable. L'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB) au cours de ce sommet engage les pays signataires à protéger et restaurer la diversité du vivant. Au-delà des raisons éthiques, la biodiversité est essentielle aux sociétés humaines qui en sont entièrement dépendantes aux services éco systémiques. 2010 a été l'année internationale de la biodiversité, conclue par la conférence de Nagoya (Japon) sur la biodiversité qui a reconnu l'échec de l'objectif international qui était de stopper la régression de la biodiversité avant 2010, et proposé de nouveaux objectifs (protocole de Nagoya).

4.3.1. Définition de la biodiversité

La diversité biologique, ou biodiversité, décrit la variété de la vie de la terre, c'est-à-dire le nombre, la variété et la variabilité des organismes vivants, ainsi que la façon dont cette diversité change géographiquement et temporellement. Elle englobe la diversité au sein des espèces (diversité génétique), entre les espèces (diversité des espèces) et entre les écosystèmes (diversité des écosystèmes).

La convention sur la diversité biologique (CDB-Rio, 1992) précise que la biodiversité comprend « la variabilité des organismes vivants de toute origines y compris, entre autre, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie, cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces, ainsi que celles des écosystèmes »³³

4.3.2. Les niveaux de la biodiversité

A. La diversité génétique, Elle se définit par la variabilité des gènes au sein d'une même espèce ou d'une population. Elle est donc caractérisée par la différence de deux individus d'une même espèce ou sous-espèce (diversité intra-spécifique).

B. La diversité spécifique, Correspond à la diversité des espèces (diversité interspécifique). Ainsi, chaque groupe défini peut alors être caractérisé par le nombre des espèces qui le composent.

C. La diversité éco systémique, Qui correspond à la diversité des écosystèmes présents sur Terre, des interactions des communautés biotiques et de leurs environnements physiques dans un paysage³⁴.

4.3.3. Les atteintes à la biodiversité

Sur l'ensemble de la planète, 60 % de milieux naturels ont été dégradés au cours des 50 dernières années. La destruction des milieux naturels est lié a plusieurs facteurs comme :

- L'urbanisation croissante ;

³³<http://acces.ens-lyon.fr/evolution/biodiversite/enseignement-de-la-biodiversite/mises-au-point/nivBiodiv/> consulté le 05/01/2017

³⁴ Ministère des affaires étrangères et européennes (2010), Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, Protéger la biodiversité, P.4.

- La surexploitation des ressources ;
- Disparition des habitats (forêts, récifs coralliens,...) ;
- Surexploitation du vivant (chasse et surpêche) ;
- Pollutions industrielles et agricoles ;
- Extension des villes et des infrastructures de transport
- Dégradation et destruction des paysages ;
- Introduction d'espèces invasives ;
- Conversion en terres agricoles, désertification³⁵.

4.3.4. La protection de la biodiversité

La préservation de la biodiversité consiste à mettre en place des actions de gestion conservatoire destinées à protéger le patrimoine exceptionnel et à le rendre compatible avec l'activité humaine sur le territoire. Il s'agit notamment de favoriser la conservation de certains habitats à haute valeur biologique qui peuvent être menacés (boisement de tourbières, déprise agricole, piétinement, surpâturage...).

Le parc national cherche également à limiter les destructions et perturbations de la faune liées à l'aménagement des espaces et à leurs infrastructures. Le parc national participe ainsi à la préservation des espèces en atténuant, par exemple, les impacts des aménagements et le dérangement dans les zones sensibles, en maîtrisant les alevinages, en matérialisant les câbles et pylônes électriques³⁶.

La création d'un parc national doit s'accompagner toujours d'une stratégie qui peut garantir la promotion de ce territoire. Les potentialités dont dispose un parc national doivent être exploités et valorisés dans un cadre du développement durable tout en assurant une coordination entre les acteurs impliqués dans la gestion de ce territoire.

³⁵<http://www.notre-planete.info/environnement/biodiversite/biodiversite.php> consulté le 28/12/2016

³⁶<http://www.parc-pyrenees.com/nous-connaitre/missions.html> consulté le 15/12/2016

Conclusion

Aujourd'hui, la création des parcs nationaux dans le monde reflète une réelle volonté de matérialiser les objectifs du développement durable. Afin de valoriser ces territoires, il faut mettre en œuvre une politique de gestion efficace, qui associe tous les facteurs capables de déclencher un développement durable à travers un parc national.

Le développement durable est un processus qui nécessite une intégration harmonieuse des composantes économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales.

Dans le chapitre suivant, nous présenterons les parcs nationaux algériens, leurs potentialités et le rôle des politiques publiques algériennes pour valoriser ces territoires.

Introduction

L'Algérie est un pays connu pour sa diversité, écosystémique, paysagère et culturelle. Sa position biogéographique privilégiée entre la Méditerranée et l'Afrique sub-saharienne l'enrichi d'un potentiel faunistique et floristique exceptionnel. Cette richesse naturelle ne cesse de régresser à cause des différentes atteintes et agressions qu'elle subit. Face à ce problème, il est nécessaire de mener une politique effective qui prend en charge l'ensemble des problèmes liés à la protection de la nature et à la préservation de l'environnement.

Dans ce chapitre, nous allons présenter à travers la première section les potentialités naturelles et culturelles qui caractérisent les parcs nationaux algériens tout en mettant l'accent sur les facteurs qui menacent la biodiversité en Algérie. La deuxième section sera consacrée pour présenter les objectifs des parcs nationaux algériens, les politiques publiques et contraintes liées à la gestion de ces territoires.

Section I : la richesse naturelle et culturelle à travers les parcs nationaux

Les parcs nationaux reflètent une richesse naturelle et culturelle exceptionnelle. Cependant, plusieurs pressions pèsent sur ces ressources en provoquant la dégradation de l'environnement et la disparition de plusieurs espèces.

1. L'évolution des parcs nationaux en Algérie

La création des parcs nationaux en Algérie, a fait l'objet d'un examen spécial de la grande commission du tourisme en 1916. Elle fut étudiée de nouveau en 1919 à l'occasion du congrès général du tourisme et de l'agriculture. Un réseau de 10 parcs nationaux fut créé entre 1923 et 1929. De taille relativement faible, leur superficie totale n'était que de 24 639 ha. Seul le parc national de Djurdjura avait approximativement la même superficie qu'aujourd'hui.

Après l'indépendance, le premier parc national fut créé en 1972. En effet, le ministère de la culture créa le parc national du Tassili, à vocation culturelle unique et se situant dans l'écosystème saharien, classé depuis, patrimoine mondial de l'humanité.

Par la suite, il y a eu la création de 4 autres parcs nationaux en 1983, à savoir :

- Le parc national de Theniet El Had dans la wilaya de Tissemsilt ;
- Le parc national de Djurdjura dans les wilayas de Bouira et Tizi-Ouzou ;
- Le parc national de Chr  a dans les wilayas de Blida, M  d  a et Ain Defla ;
- Le parc national d'El Kala dans la wilaya d'El Tarf.

En 1984 et suite    loi n   83-03 du 5 f  vrier 1983 relative    la protection de l'environnement une deuxi  me tranche a permis la cr  ation de 3 autres parcs nationaux :

- Le parc national de Belezma dans la wilaya de Batna ;
- Le parc national de Gouraya dans la wilaya de B  ja  a ;
- Le parc national de Taza dans la wilaya de Jijel.

Ce n'est qu'en 1987 que le d  cret n   87-143 du 16 juin 1987 fixant les r  gles et modalit  s de classement des parcs nationaux et des r  serves naturelles a   t   promulgu  . A la m  me ann  e, le minist  re de la culture a proc  d      la cr  ation de son deuxi  me parc national, celui de l'Ahaggar, dans le massif de l'Atakor,    l'est des fronti  res du parc national du Tassili.

En 1993, l'administration des for  ts proc  de    la cr  ation d'un autre parc national,    Tlemcen, qui renferme un ensemble de curiosit  s botaniques typiques de l'extr  me ouest du pays (ch  ne vert et z  en reliques).

En 2003, le parc national de Djebel A  ssa dans la wilaya de N  ama a   t   class   par le minist  re de l'am  nagement du territoire et du d  veloppement durable.¹

Aujourd'hui on compte 11 parcs nationaux, dont :

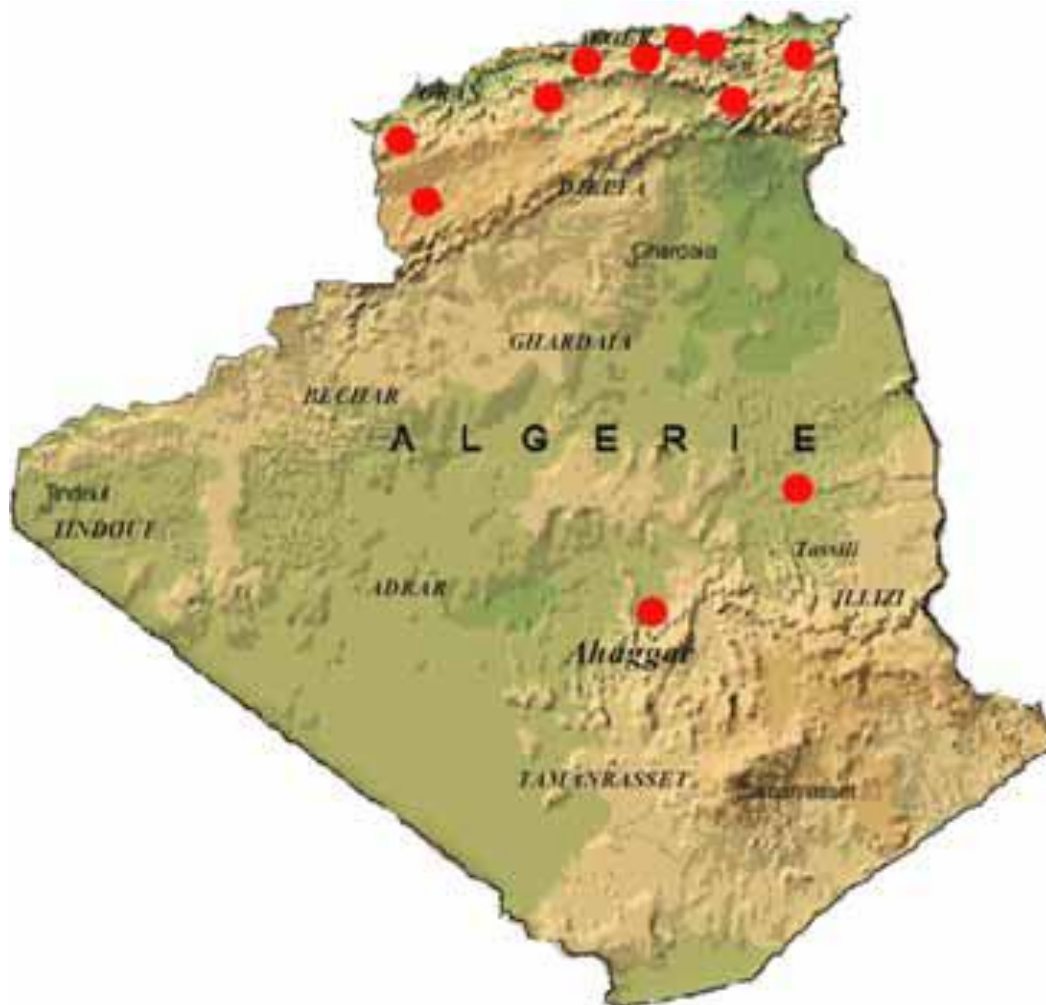
- 8 au Nord du pays, d'une superficie totale de 165 362 ha, qui rel  vent de l'administration foresti  re il s'agit du Djurdjura, Chr  a, El Kala, Gouraya et Taza class  s en R  serve de la Biosph  re (MAB) ainsi que le Belezma , Theniet El Had et Tlemcen ;
- Un en zone steppique, le parc national de Djebel A  ssa d'une superficie de 24 500 ha, dans la wilaya de N  ama class   en 2003 par le minist  re de l'am  nagement du territoire et de l'environnement ;

¹YOUBI AHLEM, « Politiques publiques et aires prot  g  es paysage –patrimoine, outils de gestion du parc national d'el kala ? », universit   Badji Mokhtar Annaba, 2008/2009, p.95.

- ### Carte N°1 : Carte de situation des parcs nationaux d'Algérie



²Direction Générale des Forêts, les Parcs Nationaux d'Algérie, 2005, P.2.

Carte N°2 : Répartition des parcs nationaux en Algérie

Source : Direction Générale des Forêts, 2005.

2. Présentation des Parcs Nationaux en Algérie

Les parcs nationaux algériens reflètent une diversité écologique exceptionnelle sur les plans floristiques et faunistiques.

Une telle diversité se traduit par une richesse de paysages et de milieux naturels de grande qualité, qui lui confère une valeur patrimoniale exceptionnelle dans le domaine de l'environnement naturel.

Le tableau suivant est un récapitulatif de la liste des Parcs Nationaux créés à nos jours.

Tableau N°3: Liste des parcs, superficies et date de création

Désignation	Wilaya	Superficie (ha)	Date et décret de création
Parc National d'El Kala	El Tarf	76 438	83-462 du 23.08.1983
Parc National de Chéra	Blida / Médéa	26 587	83-461 du 23.08.1983
Parc National du Djurdjura	Bouira / Tizi-Ouzou	18 550	83-460 du 23.08.1983
Parc National de Theniet El Had	Tissemslit	3 424	83-459 du 23.08.1983
Parc National Belezma	Batna	26 250	84-326 du 03.11.1984
Parc National de Gouraya	Bejaïa	2 080	84-327 du 03.11.1984
Parc National de Taza	Jijel	3 807	84-628 du 03.11.1984
Parc National de Tlemcen	Tlemcen	8 225	93-117 du 12.05.1994
Parc National de Tassili	Illizi	11 400 000	87-88 du 21.04.1987
Parc National de l'Ahaggar	Tamanrasset	45 000 000	87-231 du 03.11.1987
Superficie totale		56 565 361	

Source : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2003), « Conservation in situ et ex situ » MATE-GEF/PNUD Projet ALG97/G31, p.7

2.1. Parc National d'El Kalla (El Tarf)

Parc National d'El Kalla a été créé par le décret n° 83-462 du 23.08.1983. Il est localisé à l'extrême nord-est algérien dans la wilaya d'El Taref. Il s'étend sur une superficie de 76 438 ha. Le Parc National d'El-Kala est caractérisé par une grande variété d'écosystèmes qui sont :

L'écosystème marin et littoral : Il est composé essentiellement de formations à corail rouge, d'herbiers à Posidonies. Les dunes littorales sont occupées par les formations naturelles à Pin d'Alep, Pin maritime et maquis à Chêne kermès ;

L'écosystème lacustre : Au niveau des lacs, se présente une flore très diversifiée avec prédominance de peuplier blanc et noir, l'aulne glutineux, le cyprès chauve ainsi que des Nénuphars à fleur jaune qui sont des espèces très rares ;

L'écosystème forestier : Il est composé principalement de forêts de chênes tels que: le chêne liège, le chêne zeen, l'Olivier, la Bruyère, le Myrte, la Filaire, le Pistachier, l'Arbousier et le diss. A cela, on peut rajouter les nombreux reboisements en Eucalyptus qui couvrent une bonne superficie du parc. La région d'El-Kala possède plusieurs végétaux endémiques tels que : Mille pertuis, *Laurentia bicolore*, *Campanule*, *Carex*.

Le parc National d'El Kala abrite des mammifères représentés par : le Sanglier, le phoque moine dont la présence a été signalée, le Porc-épic, la Belette, la Mangouste, la Genette, la Loutre. Les oiseaux sont représentés par : les Oies cendrés, l'Erismature à tête blanche, le Balbuzard pêcheur, la Spatule blanche³.

Figure N°5 : Paysage du parc national d'EL Kala



Source : Atlas, DGF, 2004.

2.2. Le parc national de Chr  a (Blida/ M  d  a)

Le parc national de Ch  ra est cr     par le d  cret n   83-461 du 23 juillet 1983, Il s  tend sur une superficie de 26 587 ha. La plus grande partie de ce parc est situ  e sur une r  gion montagneuse caract  ris  e par un relief accentu   et accident  . Du point de vue administratif, le parc fait partie des deux wilayas : Blida et M  d  a

Les peuplements de c  dre, de ch  ne vert, de ch  ne li  ge, de thuya et de pin d'Alep sont les principales composantes v  g  tales du parc.

Le Parc National de Chr  a abrite plus de 100 esp  ces d'oiseaux et une vingtaine d'esp  ces de mammif  res. Parmi les mammif  res les plus connus, on peut citer: le Singe Magot, la Genette, la Loutre, le lynx, l'Hy  ne ray  , la Mangouste, le Porc-  pic, le Chacal dor  , le

³Direction G  n  rale des for  ts (2006), Atlas des parcs nationaux alg  riens n   2, P.7.

Renard et le Sanglier. Les rapaces espèces sont surtout représentés par: l'aigle royal, l'aigle de Bonelli, le faucon pèlerin, le vautour fauve et le percnoptère d'Égypte⁴.

Figure N°6 : Cédraie du parc national de Chréa



Source : Atlas, DGF, 2004.

2.3. Le parc national du Djurdjura (Tizi-Ouzou/BUIRA)

Le parc national du Djurdjura a été créé par le décret n° 460/83 du 23 juillet 1983, il s'étend sur une superficie de 18550 ha dont 10340 ha au nord et 8210 ha au sud. Sur le plan administratif, il dépend des wilayas de Bouira et Tizi-Ouzou.

La flore est caractérisé d'environ 1100 espèces dont : 35 espèces endémiques au Djurdjura, 70 espèces sont très rares, 33 espèces sont protégées.

La faune est caractérisée d'environ 34 mammifères dont 10 protégées et 130 oiseaux.

En plus, le parc est caractérisé :

- Parc de montagne avec des escarpements rocheux d'une rare beauté ;
- L'un des massifs les plus riches en rapaces d'Algérie du nord ;
- Présence de cèdre de l'Atlas avec de belles futaies d'un âge très avancé, d'une forme captivante et d'une végétation accompagnatrice riche et diversifiée (if, érables, houx,...) ;
- Présence de peuplement endémique de pin noir.
- Présence d'une faune remarquable telle que la salamandre et le singe magot⁵.

⁴LES AIRES PROTÉGÉES EN ALGÉRIE PARCS NATIONAUX, RESEVE NATURELLES ET ZONES HUMIDES VUS PAR ATLAS n° 1, P.10.

⁵<http://www.algerie-monde.com/parcs-naturels> consulté le 10/12/2016

Figure N°7 : Tala Guilef du parc national du Djurdjura

Source: Atlas, DGF, 2004.

2.4. Le parc National de Theniet El-Had (Tissemsilt)

Le parc national de Theniet el Had est un parc de montagne, localisé à Theniet el had (wilaya de Tissemsilt). Il a été créé par le décret n° 459/83 du 23 juillet 1983. Le parc occupe une étendue de 3424 ha.

La végétation du Parc National de Theniet El Had est très variée où les peuplements forestiers représentent les 3/4 de la superficie totale, le reste est à l'état de végétation basse.

Le Parc National de Theniet El had abrite plus de dix-sept espèces de mammifères dont huit sont portées sur la liste des espèces protégées en Algérie, ces espèces sont: le Sanglier, le Chat sauvage, la Belette, la Genette, La Mangouste, le lièvre commun, le Lapin de garenne, la grande gerboise, le Hérisson, le rat à trompe, le porc-épic, le léro, le mulot sylvestre, la souris domestique. Il abrite également des oiseaux comme: le Milan noir, Circaète Jean Blanc, l'Épervier d'Europe, le Buse féroce, l'Aigle de Bonelli, l'Aigle botté, et l'Aigle royal.

De nombreux sites pleins d'intérêts caractérisent le Parc National de Theniet El had tels que: les belles futaies de cèdre (rond-point des cèdres), la plus belle vue de montagne que l'on a à partir du sommet de Kef Siga (1714 m) où l'on peut apercevoir même la méditerranée⁶.

⁶Ibid.

Figure N°8 : La maison du parc Théniet El Had

Source : Atlas, DGF, 2004.

2.5. Le parc national de Belezma(Batna)

Etendu sur une superficie de 26 250 ha, le Parc National de Belezma est situé sur la partie orientale de l'Algérie à 7 Km environ au Nord de Batna. Il fût classé parc national en 1984 est créée par le décret n° 84-326 du 03 Novembre 1984.Ce parc correspond à un chaînon montagneux marquant le début du massif des Aurès.

La végétation du parc est très abondante et très variée. On peut remarquer plusieurs groupements dont les principaux sont: Le groupement du Pin d'Alep, le groupement du chêne vert et le groupement du cèdre, de houx et d'églaïntines.

Le parc national de Belezma abrite plus d'une trentaine d'espèces de mammifères dont les plus rares sont: Le Porc-épic, le Chat sauvage, l'Hyène, la Gazelle, le Lynx caracal, la Belette, la Mangouste. On rencontre également le chacal, le renard, le lièvre et le sanglier qui est le plus abondant.

Le parc national de Belezma représente un véritable sanctuaire de la nature. Il est caractérisé par la présence de curiosités géologiques et géomorphologiques (Picots, dalles rocheuses) et de sources thermales et minérales dans la région de Kasserou. Le territoire du parc est également caractérisé par la présence de sites archéologiques surtout romaines et plus particulièrement la piscine de Kasserou.

Figure N°9 : Ruines parc national de Belezma

Source : Atlas, DGF, 2004.

2.6. Le Parc National de Gouraya(Bejaïa)

Le parc national de Gouraya est créé par le décret n°84.327 du 03 novembre 1984. En 2004 le parc a été reconnu comme réserve de biosphère par l'UNESCO. S'étendant sur une superficie de 2080 ha, le Parc national est situé au Nord- Ouest de Bejaia. Du point de vue administratif, le Parc fait partie de la commune, Daïra et Wilaya de Bejaia. Il est caractérisé par son massif montagneux accidenté avec une altitude qui varie de 0 à 672m (point culminant).

La zone présente une végétation essentiellement de rochers et de falaises. Elle renferme la plus belle et unique station à Euphorbe (*Euphorbia dendroïdes*) (espèce très menacée).

On y rencontre également quelques vestiges de pin d'Alep et l'olivier.

La faune est représentée par plusieurs espèces comme la Genette, le Sanglier, le Chacal, le lapin. Le parc abrite également des espèces écologiquement importantes mais menacées de disparition telles que: le singe magot, le chat sauvage, le porc-épic, le lynx caracal.

Par ailleurs, les oiseaux sont assez importants et sont représentés par: le vautour fauve, la tourterelle, ainsi que d'autres espèces en danger telles que l'aigle de Bonelli et les buses.

Le parc renferme aussi plusieurs sites comme:

- Le pic des singes à 430 m d'altitude qui est l'un des points les plus beaux qu'il soit permis d'admirer ;
- Le tombeau de Lalla Gouraya ;

- Les aiguades (comptoir Phénicien) qui représentent une petite baie garnie de galets et propice à la baignade ;
- Site du Cap Carbon avec son phare qui le domine à quelques 200 m ;
- Les grottes plus ou moins importantes⁷.

Figure N°10 : Cap Carbon du parc du Gouraya



Source : Atlas, DGF, 2004.

2.7. Le Parc National de Taza(Jijel)

Le Parc National de Taza a été créé par le décret n°84-328 du 03 Novembre 1984 mais il n'est devenu opérationnel que vers la fin de l'année 1987 et est reconnue par l'UNESCO depuis 2003 comme réserve mondiale de la biosphère. Il a pour objectif de protéger la flore et la faune surtout les espèces en voie de disparition ainsi que les sites géomorphologiques (Grottes et Falaises). S'étendant sur une superficie de 3807 ha, le parc national de Taza se situe sur la côte orientale d'Algérie, dans le massif forestier du Guerrouche, tout en présentant une façade maritime puisqu'il offre 9 Km de plages et de corniches. Du point de vue administratif, le Parc National fait partie de la wilaya de Jijel.

Le parc national de Taza est une zone forestière où le chêne zeen est l'essence principale. Les principaux peuplements constituant le massif forestier du Guerrouche sont: le peuplement à chêne zeen, la Subéraie et le peuplement à chêne afares.

La faune du parc est très diversifiée, en effet près d'une trentaine de mammifères y résident tels que : l'Hyène rayé, le Chat sauvage, le Sanglier, le Renard roux, le Singe magot, la Mangouste, le Porc-épic, le Lièvre, le Lapin de garenne, la Genette, la Belette, l'Hérisson d'Algérie, le Chacal doré.

⁷Idem.

Le Parc de Taza recèle plusieurs richesses naturelles et des potentialités importantes en matière de tourisme. On y trouve comme curiosités naturelles:

- La grotte merveilleuse creusée dans le flanc abrupt de la montagne où les stalactites et les stalagmites attirent de nombreux visiteurs ;
- L'incomparable corniche entre Ziama Mansouriah et El Aouana, représentée par une succession de falaises rocheuses offrant ainsi un paysage composé de nombreux îles et îlots.

Le point culminant est le Mont Koudiet El Kern à 1121 mètres d'altitude.

Figure N°11 : Grotte merveilleuse du parc national de Taza



Source : Atlas, DGF, 2004.

2.8. Le Parc National de Tlemcen (Tlemcen)

Le Parc National de Tlemcen s'étend sur une superficie de 8 225 ha, et est situé au Nord-Ouest d'Algérie. Tlemcen fût classé parc national en 1994 par le décret n°93-117 du 12 Mai 1994. La majeure partie du parc est recouverte par une série de Djebels conférant un caractère quasiment montagneux dont l'altitude moyenne est de l'ordre de 1100 mètre.

La flore du Parc National de Tlemcen est représentée essentiellement de forêts telles que:

- La forêt domaniale de Haffir située à la limite Ouest du parc et constituée essentiellement d'un groupement de chênaie mixte à base de chêne liège et de chêne vert ;
- La forêt domaniale de Zariffet où dominent le chêne liège, le chêne vert et le chêne zeen ;
- La forêt d'El Ourit réputée pour ses cascades légendaires ;
- La forêt de Montas constituée essentiellement de chêne zeen.

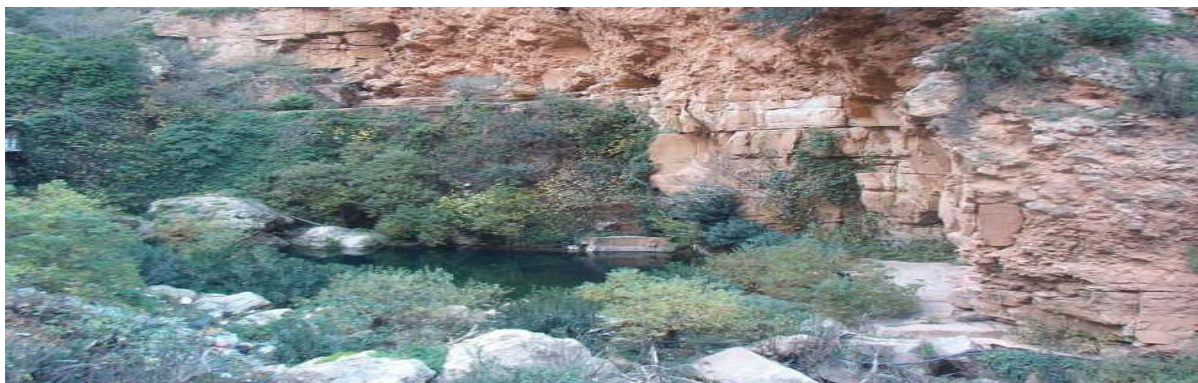
La faune rencontrée dans le territoire du parc est représentée essentiellement par: le Sanglier, le Chacal, le Renard, le Lapin de garenne, le Lièvre, la Perdrix, le Pigeon et le gibier d'eau.

Toutefois, certaines espèces se trouvent menacées de disparition à savoir: l'Aigle royal, le Porc-épic, le Chat sauvage, la Belette, la Mangouste et l'épervier.

Le Parc National de Tlemcen recèle des richesses archéologiques et naturelles très importantes, nous citons:

La mosquée de Sidi Boumediene, La mosquée Sidi Bou Ishaq El Tayar, La mosquée et le minaret de Mansourah, Les ruines de la Mansourah, Le Tombeau de la Sultane, Le minaret d'Agadir, Les grottes de Beni Aïd constituées de stalagmites et stalactites d'une beauté splendide et incomparable, Les grottes d'El Ourit réputées par leur cascades et falaises, Les sources d'El Ourit, Les grottes de Boumaaza, Les gorges de Safsaf⁸.

Figure N°12 : L'Ouri du parc Tlemcen



Source : Atlas, DGF, 2004.

2.9. Le Parc National du Tassili(Illizi)

Le Parc National du Tassili N'Ajjer a été créé en 1972 par le décret n°87-88 du 21 Avril 1987, il couvre une superficie de plus de 11 400 000 ha. La diversité de ses ressources notamment les célèbres peintures et gravures rupestres et préhistoriques, lui a valu d'être inscrit parmi les biens du patrimoine mondial auprès de l'UNESCO et d'être classé comme première réserve saharienne de la Biosphère en 1986 auprès du M.A.B. le Parc National du Tassili est situé dans la partie orientale du Sahara centrale.

D'une manière générale, la flore du Tassili comprend des espèces propres au désert africain auxquelles s'additionnent des espèces méditerranéennes et tropicales. Elle est représenté essentiellement par: Le Cyprès du Tassili (230 arbres éparpillés ça et là) et l'Olivier

⁸Ibid.

de Laperrine. Parmi les espèces menacées par l'exploitation abusive de leur bois, on cite l'Acacia et le Tamarix.

Le Tassili est caractérisé par une faune à la fois originale et mal connue. Elle est représentée par plusieurs mammifères comme: le Mouflon à manchette endémique des massifs montagneux sahariens, les Gazelles dorcas qui sont nombreuses au niveau des grands oueds du Tassili et le Guépard qui est en voie de disparition. On note également la présence du Goundi du Sahara, l'Addax, le Fennec, le Chat des sables et le Renard. L'avifaune est représentée par l'Aigle royal, la Buse féroce, la Chouette.

Le Parc National du Tassili recèle des richesses extrêmement variées: paysages, fossiles, flore, faune. Il est le plus grand musée préhistorique du monde avec plus de 15000 œuvres rupestres répertoriées (peintures et gravures)⁹.

Figure N°13 : Tadrart parc national du Tassili



Source : Atlas, DGF, 2004.

2.10. Le parc national de l'Aheggar (Tamanrasset)

Le Parc National a été créé sous la dénomination de « Office du Parc National de l'Aheggar » (O.P.N.A) par le décret n°87-231 du 03 Novembre 1987. L'O.P.N.A a été proposé sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1988. Couvrant une superficie de 45000 000 ha, il se trouve à l'extrême Sud de l'Algérie. Du point de vue

⁹Idem.

administratif, le parc fait partie de la wilaya de Tamanrasset et possède un poste de contrôle et de protection à Timiaouine (wilaya d'Adrar).

La végétation est caractérisée par la coexistence de trois types de flores:

- Une flore méditerranéenne à base d'Olivier, Myrte, Lavande et Armoise ;
- Une flore tropicale à base de Calotropis et Acacias ;
- Une flore saharienne à base de Palmier, Tamarix et Drinn.

La flore s de l'Ahaggar constitue une ressource tant pour la faune domestique que sauvage. Elle est également utilisée en médecine traditionnelle, pour les usages domestiques, l'artisanat et l'habitat.

La faune du parc n'est représentée que par des espèces d'origine saharienne comme le Mouflon à manchette, la Gazelle dorcas, le Fennec, le Renard famélique et le Guépard. L'avifaune est représentée par 91 espèces d'oiseaux, tels que: l'Aigle des steppes, le Busard Saint Martin, la Cigogne noire, la Cigogne blanche, la Tourterelle maillée, et le Canard pillet.

Le Parc National de l'Ahaggar représente un immense réservoir de patrimoine culturel et naturel et des sites préhistoriques, protohistoriques, archéologique et historique datant de 600 000 à 1 million d'années et témoignant des premières manifestations humaines.

Des centaines de gravures et de peintures, de monuments funéraires jonchent les territoires du Parc qui reste encore à découvrir. Parmi les sites les plus célèbres, on peut citer: Le massif de la Tafedest, l'Immidir, l'Ahnet, les sites à gravures et peintures de Tit- Aguenar-Silet, le Tassili du Hoggar, le Tassili Tin Missao, la Casbah de Silet, la Casbah "Badjouda" à Ain-Salah et le Monument de Tin Hinan à Abalessa.

Figure N° 16 : Paysage du parc de l'Ahaggar



Source : Atlas, DGF, 2004.

2.11. Le parc national de Djebel Aissa (Naâma)

Le parc national de Djebel Aissa est situé dans la wilaya de Naâmaa été classé en 2003, et s'étendant sur une superficie de 24.400 ha. Il fait partie de l'ensemble montagneux des monts des Ksours, partie occidentale extrême de l'Atlas Saharien.

Sur le plan floristique, le Djebel Aissa présente une végétation de type tellienne. La plus grande partie de cette région est occupée par des formations steppiques graminéennes. Ces steppes sont représentées par l'alfa, l'armoïse blanche ou par des mélanges à alfa, sparte et armoïse blanche.

La faune rencontrée dans le territoire du parc est représentée essentiellement par : le lièvre, le sanglier, le chacal, le renard et une série d'espèces ayant existé en abondance auparavant comme l'outarde, le porc épic, le mouflon à manchettes, la gazelle dorcas, etc... L'avifaune est représentée par près de 25 espèces figurant toutes sur la liste des espèces d'oiseaux à protéger.

Le Parc National de Djebel Aissa représente un majestueux sanctuaire qu'il faut impérativement protéger contre toute atteinte. En effet, les monts des Ksours, particulièrement Tiout, renferment une cinquantaine de stations de gravures rupestres considérées comme les premières découvertes au monde et qui risquent d'être totalement endommagées¹⁰.

Figure N°17 : paysage du parc national de Djebel Aissa



Source : Atlas, DGF, 2004.

¹⁰Idem.

3. Les objectifs des parcs nationaux

Les objectifs des Parcs Nationaux sont définis par décret et sont comme suit :

- La conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et en général tout milieu présentant un intérêt particulier à préserver ;
- La préservation de ces milieux contre toutes les interventions artificielles et les effets de dégradation naturelle susceptible d'altérer son aspect, sa composition et son évolution ;
- L'initiation et le développement, en relation avec les autorités et organismes concernés d'une infrastructure touristique dans la zone périphérique.

Ils sont en outre chargés :

- D'observer et d'étudier le développement de la nature et de l'équilibre écologique ;
- De coordonner toutes les études entreprises au sein du Parc ;
- De participer aux réunions scientifiques, colloques et séminaires se rapportant à son objet¹¹.

4. Les facteurs de dégradation des ressources naturelles

Plusieurs causes sont à l'origine de la dégradation et de l'altération des milieux naturels en Algérie. Ces menaces sont majoritairement d'ordre anthropique, les plus grands dangers sont liés à la pollution des différents écosystèmes par les effluents industriels et urbains, qui n'ont cessé de s'accroître suite à l'essor socioéconomique qu'a connu l'Algérie mais parfois peuvent être d'origine naturelle à l'image de la désertification et de l'érosion.

Il est aujourd'hui admis que la dégradation des écosystèmes prend l'allure d'une véritable catastrophe écologique aux conséquences socio-économiques désastreuses par ses implications sur la sécurité alimentaire et l'environnement. Parmi ces menaces sur nos écosystèmes on peut citer :

¹¹Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2003), Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité, Mises En Œuvre Des Mesures Générales Pour La conservation In Situ et Ex Situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie Tome II, P.6

4.1. Les incendies

L'incendie (surtout à l'apogée de la période sèche estivale) constitue une menace permanente pour les boisements et les peuplements arbustifs végétaux.

Chaque année, en moyenne, 1,2% des superficies forestières (48000 ha) sont parcourues par les incendies. Ce sont les forêts de pin d'Alep et de chêne liège qui payent le plus lourd tribut face aux incendies. Ce patrimoine vert risque sérieusement de ne pas survivre au-delà de ce siècle. En effet, il ne subsiste déjà plus que 17 % de la couverture de la forêt originelle de la Méditerranée, tandis que les feux à eux seuls en détruisent 1 % par an¹².

A côté de la destruction d'un patrimoine économique inestimable, les feux de forêt entraînent des dégâts sur les écosystèmes :

- Destruction des paysages ;
- Perte d'une matière première qui est le bois ;
- Destruction de biotopes des animaux sauvages ;
- Libération dans l'atmosphère d'une grande quantité de gaz à effet de serre, en particulier, le CO₂¹³.

Selon les statistiques de la Direction Générale des Forêts(DGF), en 2016 les feux de forêts ont touché une superficie de 13 414 ha avec un total de 2 803 foyers d'incendies. Toutefois, sans maîtrise rigoureuse des espaces, sans moyens de lutte suffisants et adaptés au terrain avec lesquels il faut compter les moyens intellectuels, il sera de plus en plus difficile de protéger la forêt méditerranéenne¹⁴.

4.2. La déforestation, le surpâturage et les cultures

Malgré les efforts et des campagnes de reboisement réalisées annuellement depuis l'indépendance, le taux de boisement en Algérie se situe entre 10 et 12%. Le couvert végétal est agressé par les incendies de forêt (estimés à 36 000 ha/an) et par l'action négative de l'homme. Le surpâturage contribue pour une bonne part à la dégradation du couvert végétal

¹²Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2014), sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national, p.61.

¹³Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2003), Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité, op cité Tome V, P19.

¹⁴[http://www.asp.dz/algerie/tag/feux de for](http://www.asp.dz/algerie/tag/feux%20de%20for) AATS-depuis-le 1^{er} juin Consulté le 02/03/2017

principalement dans les écosystèmes fragiles les conduisant à la désertification. On estime que les parcours et les sols dégradés s'étendent actuellement sur au moins 7 millions d'hectares. En 70 ans la nappe d'alfa a régressé de moitié. La désertification affecte l'ensemble des régions présahariennes et steppiques. Les effets de ce processus ont donné naissance à des paysages dunaires et la stérilisation de milliers d'hectares de terre. L'agriculture algérienne se pratique en partie dans une zone à risque majeur de désertification. La moitié environ de la S.A.U. est mise en jachère mettant momentanément les sols à nu. La S.A.U. par tête d'habitant estimé à 0,25 ha (1998) atteindra le chiffre inquiétant de 0,15 ha en 2020. En zone aride, les mises en culture représentaient 1,1 million ha en 1968 et ont atteint plus de 3,5 millions ha en 2002. A l'est du pays, la mise en culture est pratiquée sur de grandes étendues, il ne reste que quelques lambeaux de steppe. Au centre la situation est alarmante. Dans les steppes occidentales, les terres emblavées sont relativement moindres. Les utilisations non raisonnées de certains outils et équipements agricoles sur des sols en pente ou fragiles (steppe et Sahara) et le recours au défrichage en vue d'élargir les superficies agricoles, ont souvent provoqué les résultats inverses à ceux escomptés. De même que la réalisation de certaines cultures ou plantations arboricoles mal adaptées au sol¹⁵.

4.3. La dégradation des zones humides

Les zones humides, constituent un patrimoine naturel d'exception. En outre, elles contribuent au maintien d'écosystèmes grâce à une gestion équilibrée de la ressource en eau, favorisant l'autoépuration, la prévention des inondations, de l'érosion ainsi que la réalimentation des nappes¹⁶.

Les principaux facteurs de menaces des zones humides algériennes sont :

- Les assèchements, le plus souvent au profit de pratiques agricoles ;
- Les pollutions : rejets des eaux usées (domestiques et industrielles), résidus de pesticides etc.
- La chasse et le braconnage qui déciment la faune des zones humides ;
- Le surpâturage et/ou les dérangements par les troupeaux ;
- L'eutrophisation ;
- Le tourisme¹⁷.

¹⁵<http://www.djazairss.com/fr/elwatan/327550> consulté le 10/03/2017

¹⁶Ibid.

¹⁷YOUBI AHLEM, « Politiques publiques et aires protégées paysage –patrimoine, outils de gestion du parc national d'el kala ? », université Badji Mokhtar Annaba, 2008/2009, p.95

4.4. Pressions sur les ressources halieutiques

L'étroitesse du plateau continental Algérien limite la disponibilité de stocks halieutiques importants. La surexploitation de certains stocks, le respect partiel du repos biologique par les pêcheurs, l'utilisation des filets dérivants, la pêche de poissons juvéniles et de petite taille, la diminution éventuelle des stocks sont autant de facteurs de pression et de menaces sur ces ressources.

D'après les professionnels de la pêche, la baisse de la production halieutique, serait le résultat d'une multitude de facteurs, mais ils insistent, entre autres, sur les changements climatiques. Néanmoins, il faudrait rester prudent sur l'effet hypothétique des changements climatiques sur la pêche en Algérie.

L'utilisation des engins et de techniques de pêche non conventionnels menace également la diversité biologique marine. La dynamite détruit les récifs et les coraux, ainsi que les herbiers sous-marins tels que la posidonie, un environnement d'une importance cruciale et dans lequel, se reproduisent les poissons et autres invertébrés. Les détonations et les vibrations produites par les effets de la pêche à la dynamite se rajouteraient aux autres nuisances sonores susmentionnées et endommageraient le système auditif et même de géo localisation de nombreuses espèces marines¹⁸.

4.5. L'urbanisation et la mauvaise affectation de l'espace bâti

Durant les dernières décennies l'habitat urbain a été privilégié à l'habitat rural (5 millions du monde rural ont rejoint la ville). L'urbanisation, qu'elle soit contrôlée ou sauvage, s'est faite au détriment des meilleures terres agricoles. Il en a été de même pour les oasis fertiles du Sud (Biskra, Ghardaïa etc.). Les empiétements urbains, industriels et routiers contribuent de façon significative à l'hémorragie des terres fertiles dans la mesure où les surfaces ainsi perdues pour l'activité agricole sont estimées aujourd'hui à plus de 250 000 ha dont 10 000 ha en irrigué. La densification des zones urbaines et semi urbaines, le dépeuplement des zones de montagne, des zones steppiques et du Sahara, n'ont fait

¹⁸Idem.

qu'amplifier certains phénomènes néfastes de dégradation des patrimoines naturels, tels que l'érosion sous toutes ses formes, la désertification et l'abandon des terres cultivées¹⁹.

Section II : Les parcs nationaux en Algérie : politiques publiques, institutions et contraintes de gestion

Afin de répondre aux objectifs tracés et faire face aux différents obstacles qui bloquent la gestion durable de nos parcs nationaux, il est nécessaire de définir et d'orienter l'action publique.

1. Les politiques publiques à travers les parcs nationaux

1.1. Définition de la politique publique

Selon Pierre Muller, la politique publique peut paraître comme « *Il y a politique publique lorsqu'une autorité politique locale ou nationale, tente, au moyen d'un programme d'action coordonné, de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis en général dans une logique sectorielle* ».

Une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique. Le concept d'espace géographique nous intéresse par rapport à notre travail qui consiste à étudier la gestion durable des parcs nationaux²⁰.

1.2. Les efforts consentis

Depuis la création des parcs nationaux, des efforts ont été consentis à plusieurs niveaux pour aider les différentes institutions à accomplir leurs missions.

1.2.1. Sur le plan réglementaire

Des lois et des décrets d'application ont été promulgués pour définir les règles de conservation, de gestion et de d'aménagement de la nature. En plus de la réglementation nationale, notre pays a signé et/ ou ratifié plusieurs conventions internationales

¹⁹Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2003), Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement, P.465.

²⁰Dr. Bouriche Riadh (2006); Analyse des politiques publiques revue sciences humaines, n°25 Juin 2006, P. 87

La réglementation en matière de conservation de la nature et de préservation de l'environnement a été effective dès l'année 1982. Des lois et des décrets d'applications ont été publiés pour assurer une couverture légale à toutes les activités de conservation. A cet effet, les parcs nationaux sont créés conformément au décret n°83-458 du 23.07.1983 fixant le statut type de ces derniers et en application de la loi sur l'environnement.

La réglementation nationale se trouve renforcée par les conventions internationales que l'Algérie a signées ou ratifiées depuis 1968 (voir annexes n°2).

1.2.2. Les efforts de Recherche Scientifique

Sur le plan scientifique les axes de recherche sur la nature suscitent l'intérêt de plusieurs chercheurs (biologistes, écologistes, agronomes, aménagistes etc.). Les Parcs Nationaux offrent à ces derniers des écosystèmes et des modèles d'études qu'ils ne peuvent pas trouver ailleurs à cause des fortes dégradations que subissent certains milieux.

La recherche qui se fait dans les parcs ne sert pas uniquement à la gestion des parcs et à l'interprétation, mais elle contribue aussi à enrichir les connaissances scientifiques concernant notre monde naturel. Les thèmes les plus importants qui sont abordés sont : la foresterie, l'ornithologie, la flore, les mammifères, l'entomologie, les organismes aquatiques. Ces travaux ont permis aux Parcs Nationaux de mettre régulièrement à jour les listes d'espèces de faune et de flore. Actuellement la majorité des Parcs disposent de listes exhaustives pour les plantes, les mammifères, les oiseaux, les poissons et autres.

1.2.3. Les efforts de formation

Pour assurer une formation continue aux cadres des parcs nationaux plusieurs possibilités existent :

- Organiser des cycles de formation permanente sur plusieurs thèmes ;
- Solliciter les universités pour réaliser des cursus de formations spécialisées de type magister ;
- Établir des conventions avec les universités pour les formations de mise à niveau ainsi que le recyclage des cadres et agents techniques ;
- Permettre un échange inter-parcs accru des cadres techniques pour se familiariser à d'autres types de milieux.

1.2.4. Importance du mouvement associatif

Au niveau de l'expression sociale, la société algérienne s'organise et commence à prendre de plus en plus conscience de la conservation de la nature. La sensibilisation porte ses fruits et des O.N.G nationales et locales sont créées pour répondre à cette préoccupation nouvelle : plusieurs associations, clubs verts et adhérents existent et activent dans ce sens.

1.2.5. Les bureaux d'études spécialisés

Pour prendre en charge les problèmes techniques relatifs aux études et aux expertises dans le domaine, plusieurs bureaux ont vu le jour dans le domaine d'intervention lié au sujet (environnement, aménagement, forêt, pollution etc.).

1.2.6. Les efforts de sensibilisation

Les efforts de sensibilisation sont concrétisés par la production et la réalisation des courts métrages sur le singe magot, la sittelle des Babors, le Pin noir, les zones humides, la cigogne etc. De leur côté les Parcs Nationaux éditent depuis leur création des dépliants, des brochures, des autocollants pour présenter aux visiteurs des informations simples et utiles sur des sujets précis intéressant la conservation de la nature. Des classes vertes sont de temps en temps organisées pour expliquer aux écoliers le rôle et l'importance des milieux naturels²¹.

2. Contraintes de gestion

Les principales contraintes qui affectent le secteur sont d'ordre organisationnel, humain, matériel, financier, institutionnel, structurel et réglementaire.

2.1. Les contraintes organisationnelles

Ces contraintes sont directement liées à l'organisation administrative de l'Etat. Le centre du pouvoir de décision exclue les prises de position par les directions des parcs Nationaux concernant l'aménagement et la gestion des ressources naturelles de ces territoires protégés. C'est au niveau local (commune) en général que ce genre de problèmes existe.

- Absence d'un plan d'aménagement ou de gestion ;
- Absence d'un zoning cohérent basé sur des études ;
- Un organigramme à rétablir.

²¹Ibid.

2.2. Les contraintes humaines

Le problème majeur à résoudre est celui des profils de l'encadrement, qui ne correspond pas aux objectifs de gestion, d'aménagement et de conservation des aires protégées, ainsi on peut citer aussi :

- Le manque d'un encadrement de qualité en nombre suffisant ;
- La formation et recyclage insuffisants de l'ensemble du personnel surtout les gardes parcs.

2.3. Les contraintes matérielles

- Manque de moyens de déplacement ;
- Absence d'infrastructures de gestion hors siège du Parc ;
- Manque de matériels de terrain (radio, boussoles etc.);
- Absence de stations biologiques dans les zones d'intérêt ;
- Manque de matériel divers (Système d'information géographique (SIG)), informatique, mobiliers, climatisation, etc..).

2.4. Les contraintes institutionnelles

Sur le plan institutionnel le double ou la triple tutelle des Parcs Nationaux pose des problèmes de chevauchement des prérogatives, de prise de décision, de modèle de gestion etc....

Cette situation n'est pas en faveur de la conservation de notre diversité biologique : une seule politique, une seule stratégie, une seule tutelle.

2.5. Les contraintes structurelles

Le plus grand problème qui se pose est lié à la prise de décision concernant la gestion des ressources et de l'espace naturel des Parcs Nationaux au niveau local.

2.6. Les contraintes juridiques et/ou législatives

- Les textes de création sont totalement dépassés ;
- La référence pour le statut type au décret 83-458, n'est pas appropriée ;
- Absence d'une police de parcs²².

²²Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2003), Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité, op cité Tome I, P.25.

3. Les institutions de gestion

3.1. Les institutions publiques de tutelle

Pour ce qui est des Parcs Nationaux du Nord, la Direction générale des forêts doit tenir compte de plusieurs paramètres pour les aider à surmonter les difficultés de gestion. A titre d'exemple :

- Amélioration du cadre réglementaire avec un renforcement des prérogatives des parcs nationaux ;
- Reconsidérer le statut type des Parcs Nationaux et prévoir un conseil scientifique pour chaque Parc National ;
- Instituer un conseil scientifique national pour toutes les Aires Protégées ;
- Procéder à l'affectation et au recrutement d'un personnel qualifié et diversifié pour prendre en charge tous les aspects liés à la conservation, la gestion, l'aménagement et la sensibilisation etc...
- Prévoir des budgets de fonctionnement conséquents ;
- Doter les parcs nationaux de moyens de communication pour l'accueil, la vulgarisation et la sensibilisation du public : moyens audiovisuels, moyens d'impression, salle d'exposition, bibliothèque etc...
- Amendement des lois dans le but de renforcer par voie réglementaire les activités des parcs nationaux ;
- Prévoir pour chaque parc national un organigramme spécifique ;
- Prévoir dans les plans de gestion le financement des actions de développement durable dans le but d'intégrer, dans les projets, la prise en charge des problèmes des populations riveraines ;
- Aider les parcs nationaux à obtenir le maximum d'autorisations de programmes pour la réalisation de projets ;
- Mettre en place un système de coopération inter-parc pour améliorer les connaissances des cadres gestionnaires ;
- Aider les parcs nationaux à établir des jumelages avec les autres parcs étrangers.

3.3. Les institutions publiques financières

Il est souhaitable que les institutions financières encouragent le financement des actions liées à la conservation, l'aménagement, et la gestion des aires protégées. Les parcs nationaux doivent convaincre ces institutions de la viabilité des projets qu'ils proposent. En principe, avec la mise en application des Plans de gestion, la procédure d'inscription de fiches techniques est plus facile à obtenir.

3.4. Les institutions financières internationales

Les bailleurs de fonds étrangers financent la conservation de la nature et la préservation de la diversité biologique dans le cadre de la convention du même nom et dans d'autres cadres. C'est aux institutions algériennes de présenter des projets allant dans ce sens pour bénéficier de ces financements. A ce titre un service centralisé peut être spécialement créé pour chercher des fonds d'aide à l'étranger. Ces fonds seront demandés à la banque mondiale, au GEF, au PNUE, etc... Les secrétariats des conventions internationales auxquelles notre pays a adhéré peuvent contribuer financièrement à la réalisation de petits projet (exemple : projet Ramsar)

3.5. Les institutions scientifiques

La direction générale des forêts peut solliciter le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour élaborer et adopter, dans le cadre du plan national de recherche, une stratégie commune de recherche développement au niveau des parcs nationaux. A ce sujet des conventions bien claires seront établies entre les différents parcs nationaux et les universités.

3.5.1. Conseil scientifique

Pour éviter les problèmes de gestion, d'aménagement, et de conservation qui peuvent être irréversibles, Il serait souhaitable que les parcs nationaux soient dotés d'un conseil scientifique qui aura pour rôle de définir les programmes de recherches prioritaires et de juger si les différentes actions à mener ne sont pas en contradiction avec les objectifs de conservation.

3.5.2. Autorités locales : APC, APW, Wilaya et les autres directions

Assez souvent, les autorités locales interviennent et interfèrent dans les actions des parcs nationaux d'une façon négative. Le manque de coordination entre les différents services porte préjudice aux milieux. Il serait souhaitable que la mise en œuvre des actions menées au sein des parcs nationaux suive un cheminement logique et hiérarchique afin que la réglementation soit respectée par toutes les institutions. Par ailleurs nous proposons l'édition d'un recueil de textes réglementaires relatif à la conservation de la nature et à la préservation de l'environnement. Ce recueil sera largement diffusé.

3.5.3. ONG internationales non gouvernementales

Ces institutions sont beaucoup plus techniques. Elles apportent un soutien technique et scientifique pour l'élaboration de projet. Pour profiter des avantages offerts par ces dernières, nos institutions doivent y adhérer pour bénéficier de l'expérience et des petits financements qu'elles proposent aux projets retenus: l'UICN, Birdlife, Wetland International et autres ONG sont engagées dans cette voie.

3.5.4. Les institutions touristiques

Les institutions responsables du développement touristique peuvent contribuer à leur façon pour aider les parcs nationaux dans leurs tâches. La plus importante action que les services du tourisme peuvent mener est la sensibilisation des touristes par l'organisation de circuits en sein des Parcs et la diffusion d'information sous forme de dépliants, de brochures, de cartes postales etc...Le développement du tourisme de nature est générateur d'emplois, les voyagistes peuvent exploiter ce créneau porteur pour tirer bénéfice²³.

L'action publique au sein des parcs nationaux concerne plusieurs paramètres tels que la réglementation, la formation et la recherche scientifique. Une politique publique est un moyen indispensable pour protéger et valoriser les différentes richesses naturelles et culturelles du pays.

²³Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2003), Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité, op cité Tome III, P.44

Conclusion

La valorisation et la gestion durable des parcs nationaux en Algérie doit passer par l'identification des différentes potentialités naturelles et culturelles qui représentent ces territoires, ainsi que les facteurs qui menacent la diversité naturelle et culturelle dans notre pays. Cette démarche est indispensable pour toute action efficace et raisonnée, car elle permet de développer les connaissances liés aux parcs nationaux pour définir ensuite l'ensemble des outils et politiques qui doivent être mises en place.

L'analyse de la situation des parcs nationaux en Algérie, fait ressortir l'existence d'un fort potentiel dont disposent les parcs qui recèlent une diversité biologique. Cependant, les politiques publiques mises en œuvre par les pouvoirs publics depuis l'indépendance peinent à atteindre les objectifs assignés dans la perspective la préservation de ces aires protégées.

C'est ce que nous avons tenté de mettre en relief dans ce chapitre où nous avons, à la fois identifier les potentialités dont recèle chaque parc national et l'état des lieux dont se retrouve chacun d'eux, et les différents acteurs intervenants.

Au final, la gestion de ces parcs reste au stade d'une gestion non intégrée qui ne répond guère aux principes du développement durable tel qu'il est présenté dans le premier chapitre.

Pour tenter de vérifier cet état de lieu, nous proposons une étude empirique concernant le cas du PND, c'est l'objet du chapitre suivant.

Introduction

Le parc national du Djurdjura (PND) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé par le décret présidentiel n°83-460 du 23/07/1983 et érigé en Réserve de Biosphère le 15 décembre 1997 par l'U.N.E.S.C.O. Cette distinction n'est qu'un résultat de la richesse patrimoniale exceptionnelle du territoire qui doit être valorisé à travers une stratégie basée sur les principes du développement durable dans l'objectif de concilier conservation des richesses et développement local tout en laissant un patrimoine de haute valeur pour les générations futures.

Dans ce qui suit, nous allons dans un premier temps présenter le PND tout en mettant l'accent sur les différentes potentialités naturelles et culturelles qu'il renferme. Dans un second temps nous présenterons les différents acteurs impliqués dans la gestion du territoire, les outils employés, ainsi que les contraintes majeurs qui entravent la gestion durable.

Section I : Présentation générale du parc national du Djurdjura

La création du parc national du Djurdjura vise en premier lieu la préservation de toutes les richesses naturelles et la protection de ce milieu contre les effets de dégradation susceptible d'altérer son aspect, sa composition et son évolution. Nous allons traiter à travers cette section toutes les données historiques, géographiques et administratives de notre zone d'étude. Par la suite on essayera d'approcher le PND à travers ses différentes composantes en décrivant ses potentialités naturelles et culturelles.

1. Cadre d'évolution du parc national du Djurdjura

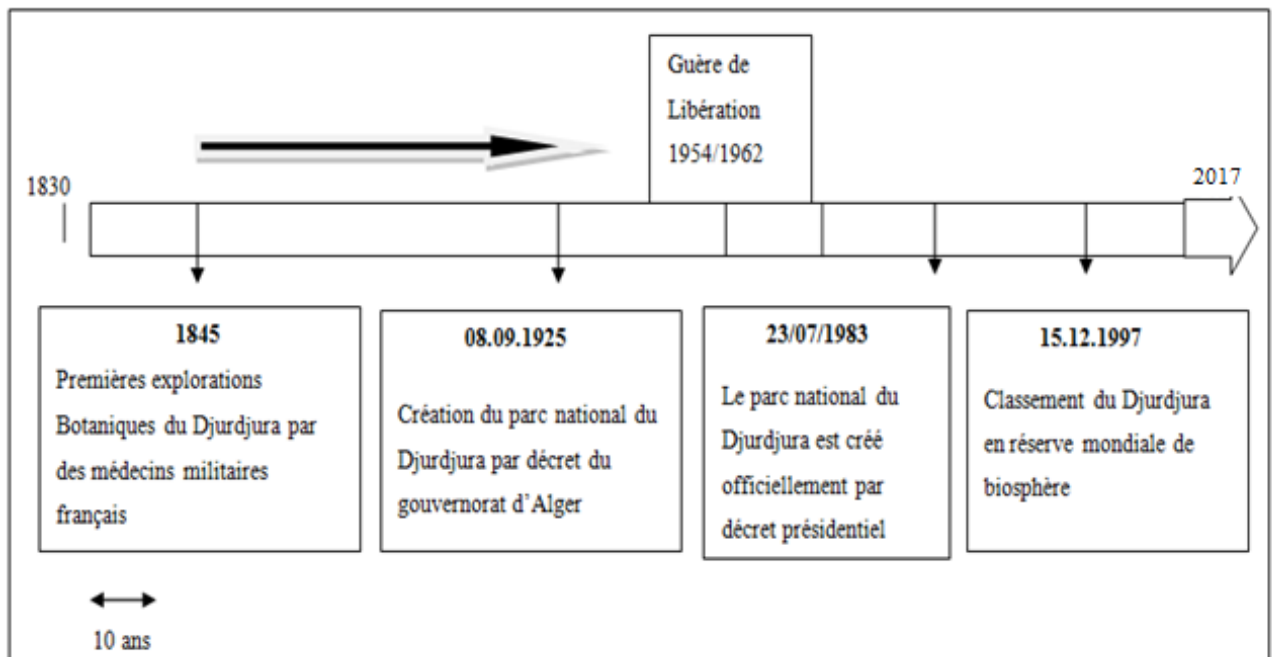
Le 17 février 1925, un arrêté gouvernemental avait disposé que des forêts ou parties de forêts que leur composition botanique, leur beauté pittoresque ou leurs conditions climatiques avaient désigné pour être des centres d'études scientifiques, de tourisme et d'estivage, pourront être constitués en parcs nationaux de façon à soustraire l'ensemble des végétaux et des animaux existant dans leur périmètre à toute influence humaine qui s'exercerait en dehors du but de conservation et de protection poursuivie. Le pâturage, la chasse etc., y seraient prohibés, les exploitations réduites au minimum nécessaires.

En application à ces dispositions, dix parcs nationaux ont été constitués par divers décrets de 1923 à 1930, parmi lesquels figure le parc national du Djurdjura. Celui-ci a été créé par décret du gouvernorat d'Alger n° : 48-74 du 08-09-1925, sur une superficie de 16550 ha.

Après l'indépendance, le parc national du Djurdjura s'est retrouvé successivement sous la tutelle du ministère de l'hydraulique et de l'agriculture.

Ce n'est qu'en 1983 qu'il fut créé officiellement par décret présidentiel n° :83-460 du 26 /07/1983 portant le statut d'un parc national en raison de son intérêt en tant que patrimoine naturel à conserver dans son intégrité. Le 15.12.1997, il a été érigé en réserve de biosphère par l'UNESCO(MAB)¹.

Figure N°16: Historique schématisé du PND



Source : Elaboré à partir des données collectées

2. Situation géographique

Le PND est situé au Nord de l'Algérie, dans la région de Kabylie, à 140 Km au sud-est d'Alger et à 50 Km de la mer méditerranéenne.

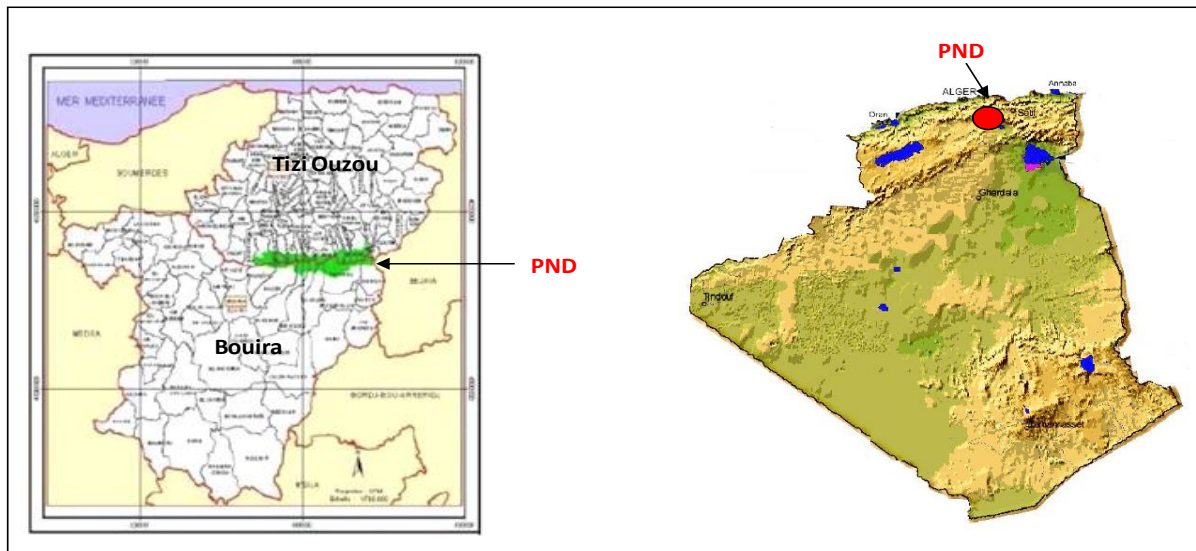
Le parc national de Djurdjura chevauche entre deux Wilayas : Tizi-Ouzou au nord (versant Nord) et Bouira au sud (versant Sud). Il concerne 19 communes, 11 au Nord (wilaya de Tizi-Ouzou) et 08 au sud (wilaya de Bouira).

¹Chibane. A « ETUDE DU PARC NATIONAL DU DJURDJURA : Gestion (participative) et contraintes », Mémoire, FSBA/UMMTO, 2007/2008, P.40.

Tableau N°4: Communes et villages de l'emprise territoriale du parc national du Djurdjura(PND)

Versants	Communes	Villages
Nord (Tizi-Ouzou)	Boghni	IghzerNchebel, Ait Ali, Mahbane, Maala, Eivjellilen
	Assi Youcef	Ait el Hadj, Ait Hidja, Ait el Kacem, Ait Houari, Ait Agoun
	Ait Bouadou	Ibadissen, Ait Oulhadj, Ait Djemaa, Ait Irguène
	AgouniGueghrane	Taguemount, Tinessouine, Thighouza, Ait el Kaid, Taourirt
	Ait Boumahdi	Ait Aggad, Timeghras, Tiroual, Ait Abdellali, Ait Boumahdi
	Ouacif	Tiguemounine
	Iboudrarene	Ait Allaoua, Darna, Tala n'Tazert, Bouadnane
	Akbil	Ait Ouabane, Ait Meslaine, Akaoudj, AourirOuzemour
	Abi Youcef	TiziOumalou
	Iferhounene	Tirourda, Soumeur
	Yatafène	Ait Daoud
Sud (Bouira)	Taghzout	Hallouane, Merkalla, TiziIlghis
	Bechloul	Assameur, Hagga, Bou Izamarène, Ilmatène, Boukalmane
	Haizer	Ait Allouane, Ait Khrouf, Indjarène, Tanagouth, Bouyahia
	El Esnam	Ain Isli, Ait Hagoune, Thighremt, Tikjda
	Ait Laziz	Ichetoubène
	Aghbalou	Bahalil, Takerboust, Seloum
	Saharidj	Mzarir, Illiten, Beni Hammad, Belbarra, Ait Ali, Outhmin, Iouakourène
	El Adjiba	Agoulal, Islane, Takka, Taourirt, Amalou Total
Total	19	68

Source : Communes et villages de l'emprise territoriale du parc national du Djurdjura (ENVI-CONSULT, 2012).

Carte N°3: La situation du parc de Djurdjura

Source : Direction du PND

3. Description des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité du PND

Le Djurdjura est cerné par une ceinture de 68 villages relevant de 19 communes et 2 préfectures (Tizi-Ouzou et Bouira).

Chaque village est composé d'une ou plusieurs grandes familles. La gestion courante du village est confiée au comité des sages composé d'un membre de chaque famille. Ce comité procède à la désignation d'un chef de village appelé « Tamen », celui-ci est le seul représentant du village auprès des autorités locales. Chaque village est doté d'un règlement intérieur appelé « loufaq » élaboré et respecté par l'ensemble des villageois. Son fondement est aussi inspiré des règles coutumières appelées « quanounes » aux prescriptions souvent tracassières mais respectueuses des valeurs ancestrales. En cas de litige entre deux individus, le comité applique strictement le contenu du règlement et procède même à des sanctions.

Ce comité est considéré comme le véritable interlocuteur du village auprès des autorités locales et services administratifs dont celui de la réserve. Nos relations sont basées sur les principes de préservation de l'environnement, de développement et de bon voisinage. L'ensemble de la communauté villageoise de la réserve et sa zone de transition est d'origine berbère et de religion musulmane. Leur population globale est de 80.883 habitants répartie comme suit :

Préfecture de Tizi-Ouzou : 51.769 habitants, soit 64,80 % de la population totale sont concentrés dans 36 villages dont 04 sont situées à l'intérieur des zones centrale et tompons.

Préfecture de Bouira : 28.114 habitants, soit 35,20 % de la population totale sont concentrés dans 32 villages dont 02 sont situées à l'intérieur des zones centrale et tompons.

La densité au Km² est plus grande dans le versant Nord (Tizi-Ouzou). Dans certains chefs-lieux de communes, la densité dépasse les 500 habitants au Km².

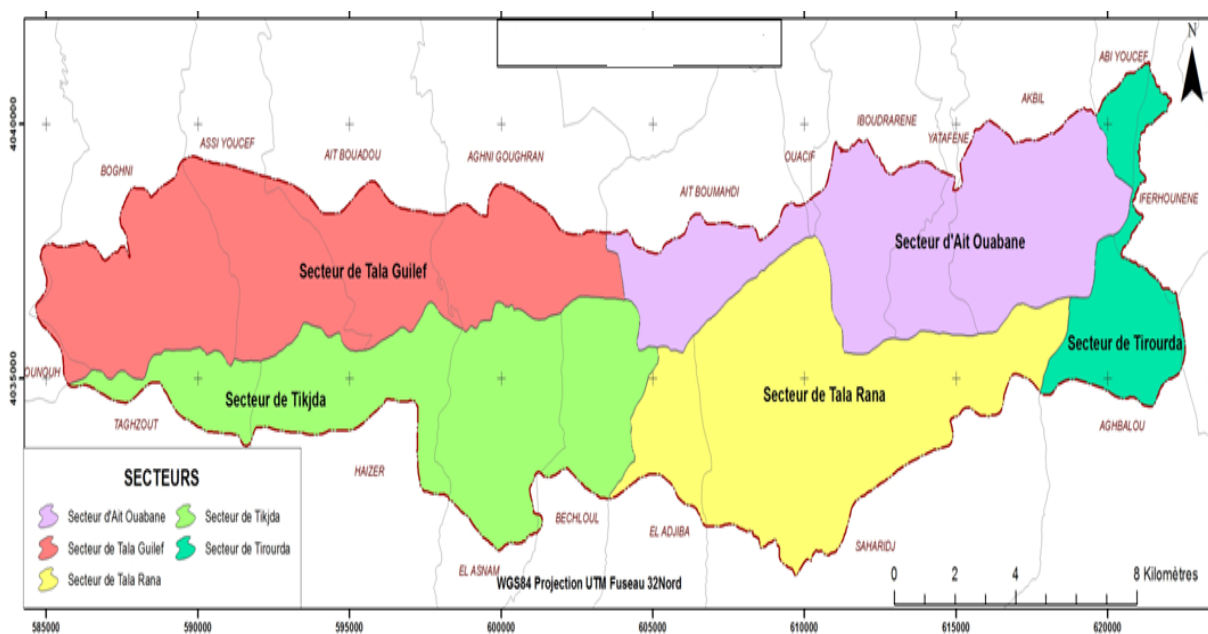
4. Superficie

La superficie du PND est de 19200 ha, répartie presque équitablement sur les territoires des wilayas de Bouira et Tizi-Ouzou, avec des superficies respectives de 9593 et 9607 ha .En termes d'étendue, le PND arrive en quatrième place après ceux d'El Kala, de Chréa et de Belezma.

5. Organisation et fonctionnement

Son territoire est subdivisé en 05 unités de gestion, appelées secteurs de conservation. Ils sont répartis à raison de 02 unités par wilaya, Ait Ouabane et Tala Guilef à Tizi-Ouzou et, Tala Rana et Tikjda à Bouira. Un 5^{ème} chevauche sur les 02 wilayas au niveau de l'extrême Est (Tirourda)³ comme le montre la carte suivante.

Carte N°4 : La répartition de territoire en secteurs de conservation



Source : Direction du PND

²Direction du PND

³ Exploitation des documents interne du PND

6. Zonage

En vertu de la loi n° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable, le zonage du PND a été transformé à celui de trois classes conformément au concept du programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO. Une étude financée a permis de répartir son territoire aux classes de zones fonctionnelles suivantes :

6.1. Zone centrale

Elle est évaluée à 6923 ha soit 36,05% de la superficie totale du territoire du parc national du Djurdjura. Elle regroupe tous les éléments qui constituent les bases du classement de cette partie du Djurdjura en aire protégée. Ces composantes ont été de nouveau analysées pour tenir compte de leur durabilité en partant des menaces qui s'y exercent. Elle comprend : l'ensemble des cédraies naturelles, pures, mixte avec le chêne vert, les érables ainsi que les reboisements de Tirourda. Cette zone comprend également les chênaies vertes de Tala Guilef et de Tala Rana ainsi que les milieux rupestres dont la quiétude est nécessaire à la reproduction des rapaces. Les stations à Genévrier sabine sont mises en protection intégrale en raison de leur valeur écologique découlant de la valeur patrimoniale de l'espèce.

C'est une zone qui recèle des ressources uniques. Seules les activités liées à la recherche scientifique y sont autorisées. Aucune modification ou action susceptible de provoquer des altérations aux équilibres en place n'y est permise.

6.2. Zone tampon

Zone qui entoure ou jouxte la zone centrale et est utilisée pour des pratiques écologiquement viables, y compris l'éducation environnementale, les loisirs, l'écotourisme et la recherche appliquée et fondamentale. Elle est ouverte au public pour des visites guidées de découverte de la nature.

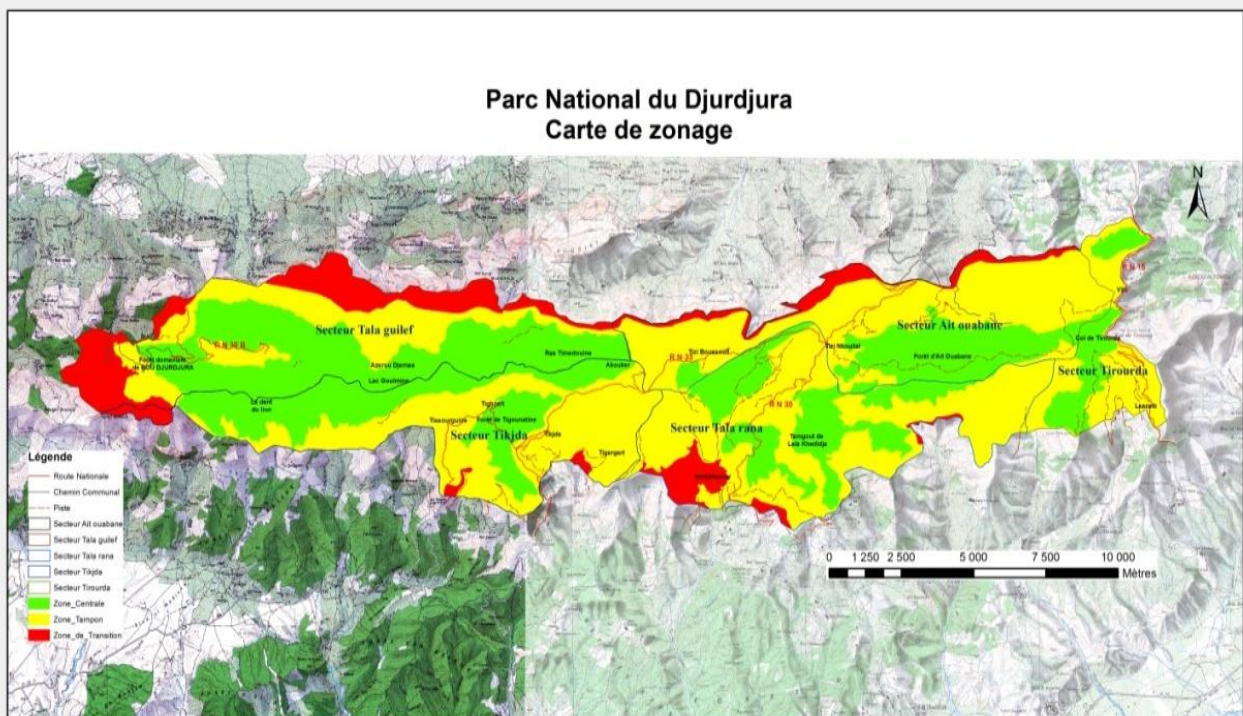
Elle est composée des unités écologiques actuellement soumises à des actions anthropiques principalement le pâturage des ovins en liberté. Ces espaces correspondant aux pelouses écorchées doivent servir dans la gestion de la relation avec les populations riveraines dans l'objectif d'une meilleure protection de la zone centrale. Sa superficie est de 10483 ha, soit 54,59% de l'ensemble de la surface du PND.

6.3. Zone de transition

Zone qui entoure la zone tampon, elle protège les deux premières zones et sert de lieu à toutes les actions d'écodéveloppement de la zone concernée. Les activités de récréation, de détente, de loisirs et de tourisme y sont autorisées.

Cette zone regroupe les zones de proximité avec les nombreux villages qui entourent le parc national, englobe également les espaces urbanisés et les espaces occupés par des structures hôtelières. Ces dernières qui sont antérieures à la création du parc national sont appelées à se conformer à un cahier de charge pour éviter des conséquences néfastes sur la biodiversité et être intégrées dans le schéma directeur d'aménagement pour servir de base au développement de l'éducation environnementale. La surface de cette zone est de 1797 ha, correspondant à 9,36% du territoire du parc⁴.

Carte N° 5 : Le zonage à trois classes du PND



Source : Direction du PND

⁴Résultat de l'enquête menée au PND

7. Valeurs et richesses naturelles du parc national du Djurdjura

Le Djurdjura constitue le plus haut relief de l'Atlas tellien du Nord Algérien. Il représente des individualités sur les plans floristiques, faunistiques, paysagères et culturelles.

7.1. La flore

La flore de Djurdjura est représentée par 1100 espèces végétales soit le (1/3) de la flore algérienne. Parmi elles :

- 35 espèces sont endémiques ;
- 145 espèces sont rares ou menacées ;
- 70 espèces sont très rares ;
- 111 espèces médicinales ;
- 90 espèces de champignons ;
- 52 espèces de lichens.

Quatre stations d'espèces végétales sont déterminées, il s'agit de :

- Station à étable d'Ait Oubane ;
- Station à laurier noble à Tala Guilf ;
- Station à pin noir à Tikjda ;
- Station à genévrier de sabine de l'Akouker.

Les principales forêts rencontrées sont:

- La forêt méditerranéenne d'essences à feuilles persistantes dont les principales espèces sont : le Chêne vert, le Chêne liège, le houx ;
- La forêt méditerranéenne d'essences à feuilles caduques dont les principales espèces sont: l'Érable à feuilles obtus, l'Érable de Montpellier, l'Érable de champêtre, le chêne zeen ;
- La forêt méditerranéenne d'essences résineuses dont les principales espèces sont: le Cèdre de l'Atlas, le Pin noir, le pin d'Alep, l'if.

Figure N°17 : La flore du PND**Géophile hémisphérique****Paeoniacorallina****Pin noir**

Source : PND

7.2. La faune

La diversité des milieux que recèle le Djurdjura fait de celui-ci un habitat de choix par excellence pour la faune.

A. Les mammifères

34 espèces de mammifères sont recensées au Djurdjura dont 19 sont protégées par la législation Algérienne

- 10 espèces terrestres sont protégées à savoir : le singe magot, le porc-épic, l'hyène rayée, la belette, le léro, le caracal, la mangouste, la genette, le chat sauvage et le serval ;
- 12 espèces de chiroptères ;
- 1 espèce probable : serval (*Felis serval*) ;
- 1 espèce rarissime : lynx caracal (*Caracal algirus*) ;
- 1 espèce rare : hyène rayée (*Hyaenahyaena*) ;
- 1 espèce assez rare : chat sauvage (*Felissilvestris*).

B. L'avifaune

La variété d'habitats qu'offre le Djurdjura fait de celui-ci une zone de prédilection pour l'avifaune. La richesse spécifique de l'avifaune est de 130 espèces.

Les espèces identifiées sont réparties sur 33 familles (et 80 genres), dont les plus représentatives sont : les Turdidés (17 espèces), Sylviidés (14 espèces), Accipitridés (13 espèces), Fringillidés (9 espèces), et Motacillidés (7 espèces).

C. Les oiseaux

Parmi ces oiseaux recensés dans le parc, on a selon leur statut phénologique :

- 74 espèces sédentaires (ou nicheuses) ;
- 39 espèces migratrices estivantes nicheuses ;
- 16 espèces migratrices hivernantes ;

D. Les reptiles

18 espèces, ont été recensées, il s'agit de : le lézard vert Européen , le lézard des murailles, le lézard vert, le lézard hispanic, le psammodrome d'Algérie , scinque ocellé , le seps tridactyl, la tarente de Mauritanie , la couleuvre fer à cheval , la vipère de Lataste la tortue terrestre , la tortue grecque , la vipère aspic, la couleuvre de Montpellier , la couleuvre à capuchon , la couleuvre vipérine , la couleuvre à collier, la couleuvre girondine.

E. Les batraciens (amphibiens) : 07 espèces

- Le Triton nébuleux ;
- Le Crapaud de Maurétanie ;
- La rainette méridionale ;
- Le La grenouille discoglosse peint ;
- Le Crapaud commun ;
- Le Salamandre d'Algérie ;
- La grenouille verte d'Afrique du Nord⁵.

Figure N°18 : La faune du PND



Renard roux



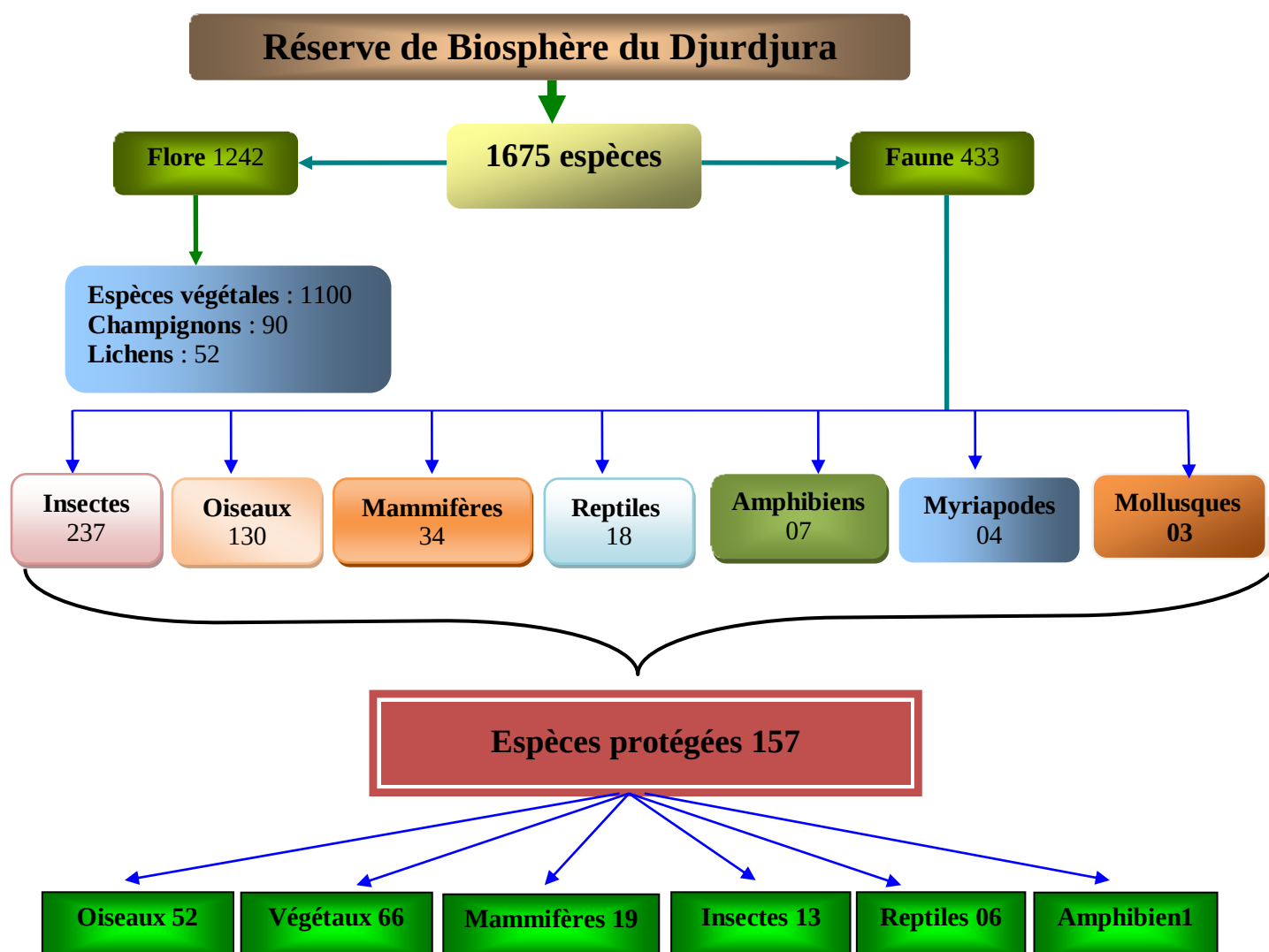
Chouette effraie



Couleuvre à collier

Source : PND

⁵Document intérieur sur la réserve de biosphère(PND)

Figure N°19 : La biodiversité du Parc National du Djurdjura

Source : Direction du PND

7.3. Falaises et escarpements rocheux

Habitat naturel qui regroupe tous les milieux rupicoles du Djurdjura, d'une superficie de 6907.08 ha. Ces étendues constituent des habitats privilégiés pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme les rapaces, les vautours, les aigles, les faucons, les circaètes et les craves, ainsi que pour les mammifères comme le porc-épic et le singe Magot.

7.4. Pelouse

Les pelouses occupent une partie déboisée et non complètement rocheuse des crêtes calcaire du Djurdjura. Elle est caractérisée par la présence de buissons et de plantes suffrutescentes et qualifiées de pseudo alpines. Dans ces pelouses, il y a de nombreuses

espèces ligneuse et sous ligneuses qui sont présentées par : le Berberishipanica, Juniperuset notamment les xérophytes.

7.5. Zones humides

Elles occupent 93.6 ha. Ces zones sont représentées par plusieurs cours d'eau et un lac de montagne (lac Goulmim, située à 1650 m d'altitude). Ses principaux cours d'eau sont au nombre de 21 (treize (13) oueds permanents et huit (08) temporaires) allant de simples ruisseaux aux grands oueds coulants dans toutes les directions.

Ces cours d'eau peuvent être classés en habitats spécifiques à des espèces comme le cincle plongeur, la salamandre tachetée, la tortue terrestre, les grenouilles, les poissons d'eau douce, le triton et autres.

7.6. Ressources en eau

Le vaste territoire du Djurdjura appartient à deux grands bassins versants : la Soummam et le Sébaou. Les calcaires liasiques et éocènes du Djurdjura sont fortement karstifiés et constituent les principaux aquifères du massif. De par sa structure karstique, le Djurdjura est considéré comme une importante réserve d'eau de qualité, il est qualifié de château d'eau. Il a donné naissance à 3/7 grands cours d'eau d'Algérie (Sébaou, Soummam, Isser).

Les eaux emmagasinées sous forme de glacier (névé) ressortent en grosses résurgences d'eau, comme les sources suivantes :

- Tala Boudi (Ain Zebda) à Aghbalou,
- L'Aincer n'Vili (Ain Bili) à Iferrhounène,
- L'AincerAberkane (Anser ou Ain Lak'hel) à Mzarir,
- La source vaclusienne de Tinzer, au djebel Haizer,
- La source d'Aït Ouabane captée pour les besoins en eau potable et pour la production d'électricité à Souk El Had (Yatafène).

7. 7. Paysages et lieux de curiosités

7.7.1. L'Kheloua n'Haizer, Tak N'Envi

C'est un plateau situé à 2.000 m d'altitude, au sud ouest de celui-ci se trouve un vaste réseau de dolines formants des puits étroits et verticaux appelés Tassreft d'ou les kabyles s'approvisionnent en neige pendant les périodes estivales. On y remarque un certain nombre

de grottes appelées ifri, telle que la fameuse grotte appelée L'kheloua N'Haizer (solitude de Haizer) : lieu de culte et de pèlerinage, à l'intérieur de laquelle les bons musulmans, seuls peuvent trouver de l'eau pour se désaltérer (légende des purs et des impurs), plus loin se trouve Tak nenvi (La fenêtre du prophète), à cet endroit, seuls les bons musulmans peuvent passer, chaque année, des cérémonies rituelles s'organisent autour de ces lieux saints ou des gens y séjournent longtemps pour se purifier de tous leurs péchés.

7.7.2. Thamguiguelt (Pic des cèdres)

Le Pic des cèdres est formé de deux plateaux de haute altitude (1970 m), le plateau d'en bas appelé Thamguigueltb ouadda et le plateau d'en haut s'appelle Thamguiguelt oufella, ces plateaux sont herbeux et ombragés par les cèdres, endroits où se trouve la station à pivoines.

7.7.3. Le massif de LallaKhedidja

Situé dans la partie la plus orientale du versant sud du Parc National du Djurdjura, c'est ici qu'on peut atteindre le plus haut point du Djurdjura, c'est un ancien lieu de culte. Il est recommandé de visiter Ifri-Maaghreb (grotte du macchabée), dont la profondeur est de 275 m, avec au fond une momie datant du 14^{ème} siècle.

7.7.4. Thagantourth (Ait Meslayenne)

Lieu de culte visité par des pèlerins qui y viennent se recueillir et prier Dieu d'exhausser leurs vœux.

7.7.5. Azrou N'Thor

C'est un lieu de culte situé à la périphérie immédiate du Parc National du Djurdjura, malheureusement à l'extérieur de ses limites officielles. Ce site abrite une grande richesse écologique qui constitue un continuum écologique pour le parc.

7.7.6. Grottes et gouffres

Le Djurdjura est l'une des grandes régions karstiques d'Algérie. La position dominante des calcaires et les précipitations assez fortes ont permis le développement de beaux karsts nivaux, avec de nombreux puits à neige ou Tasseraft et des couloirs de neige ou Agounis.

Plus d'une quarantaine de gouffres (Anou), grottes (ifri) et puits de neige (tasseraft) sont recensés au Djurdjura. Parmi les grottes et gouffres on trouve; la grotte du Macchabé, gouffre du Boussouil, ifri El Varoudh, et celle du rocher de l'Etang et Anou Achra Lemon, c'est dans la partie Sud-est du Djurdjura, exactement dans le massif de l'Akoukeur, qu'on rencontre le plus de grottes et de gouffres⁶.

Figure N° 20 : Les grottes du PND



Grotte du macchabé



Gouffre du Boussouil



Ifri El Varoudh

Source : PND

En conclusion, nous retiendrons que le parc national de Djurdjura renferme une riche biodiversité et des sites majestueux qui lui ont valu d'être classé en aire protégée (réserve de biosphère) d'envergure nationale et internationale.

Section II : Activités, outils et contraintes de gestion au parc national du Djurdjura

L'enquête menée auprès des services du PND nous a permis de mettre l'accent sur l'ensemble des actions entreprises et moyens employés pour gérer le territoire du PND, ainsi les contraintes qui entravent la gestion optimale de la réserve protégée.

1. Organisation et rôle des acteurs

Selon Décret exécutif n° 13-374 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts :

Le PND est géré par un directeur. Il est administré par un conseil d'orientation et doté d'un conseil scientifique.

⁶Document intérieur sur l'évaluation des potentialités du PND

1.1. Le conseil d'orientation

Le conseil d'orientation du PND doit assurer la coordination entre les différentes directions. Il comprend les acteurs suivants :

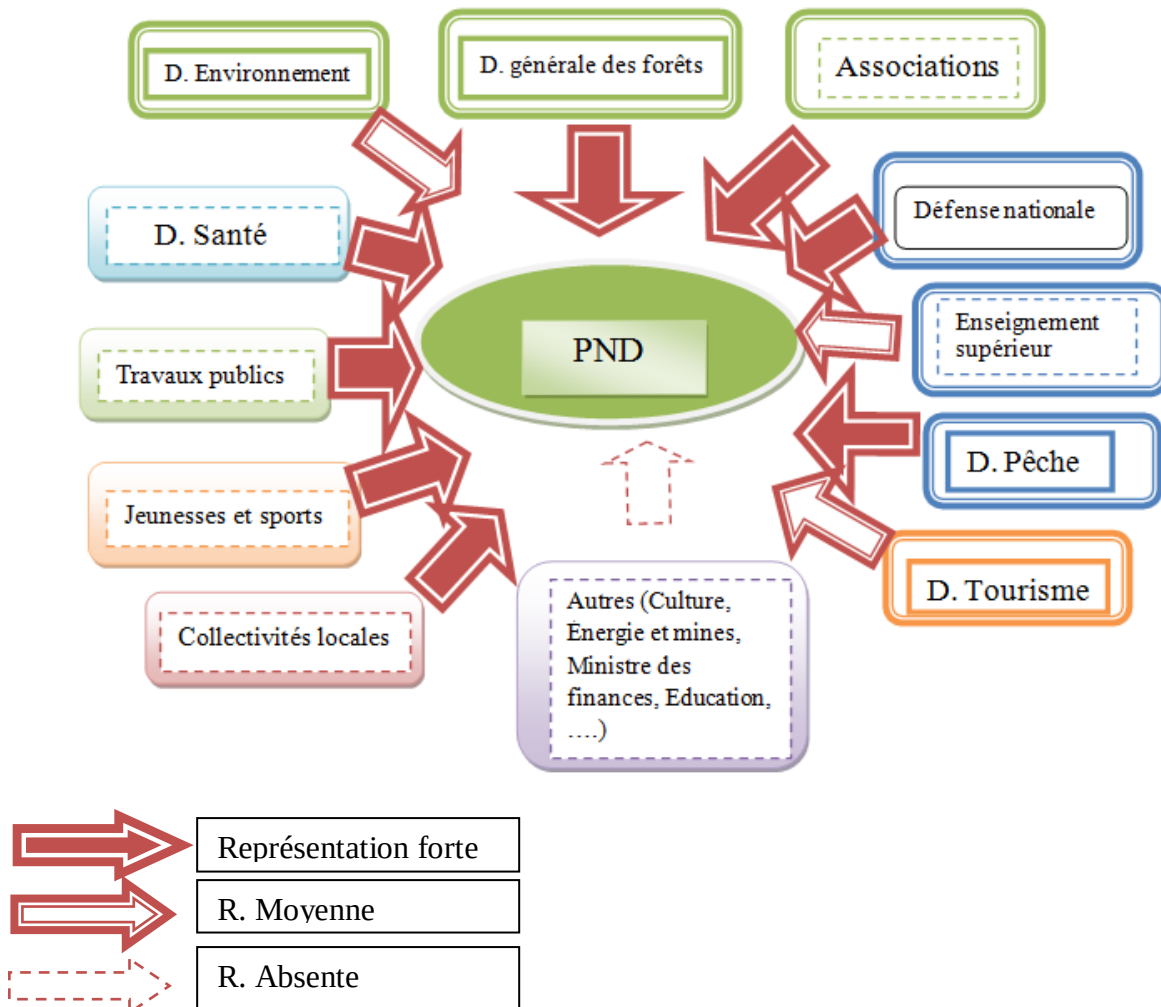
- Le conservateur des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou (représentant de la direction générale des forêts ;
- Collectivités locales (un P/APC représente toutes les communes territorialement compétentes en l'occurrence celui d'Ait Boumahdi désigné par arrêté) ;
- Représentant du ministère de la jeunesse et des sports ;
- Un représentant d'associations ;
- Un représentant du ministère santé ;
- Un représentant du ministère travaux public ;
- Un représentant du ministère de la défense nationale ;
- Un représentant du ministère de la pêche ;
- Un représentant du ministère de L'enseignement supérieur ;
- Un représentant du ministère de l'environnement ;
- Un représentant du ministère du tourisme ;
- Un représentant du ministère de l'énergie et des mines ;
- Un représentant du ministère de l'intérieur ;
- Un représentant du ministre des fiances ;
- Un représentant du ministère de la culture ;
- Un représentant du ministère de l'éducation.

Le directeur du parc national assiste aux réunions du conseil d'orientation, avec voix consultative et en assure le secrétariat. Le conseil d'orientation élabore et adopte son règlement intérieur en délibérant notamment sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur et du plan de gestion du parc national ;
- Les programmes, les comptes, les travaux et les équipements annuels et pluriannuels ainsi que le bilan d'activités de l'année écoulée ;
- Les règlements comptables et financiers ;
- L'acceptation et l'affectation des dons et legs ;

- Toutes questions relatives aux missions, à l'organisation et au fonctionnement du parc national.

Figure N°21 : Schéma représentatif des différents acteurs au conseil d'orientation



Source : Elaboré à partir des données collectées

1.2. Le conseil scientifique

Le conseil scientifique du parc national est composé du :

- Directeur du parc national ;
- Des chefs de départements chargés de la protection des ressources naturelles ;
- De huit (8) chercheurs représentant d'instituts et organismes de recherche dont les disciplines sont liées aux activités du parc national.

Le conseil scientifique oriente, propose et évalue les programmes scientifiques du parc national.

Dans ce cadre, il peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans ses travaux, le conseil scientifique peut être consulté sur toute question d'ordre scientifique entrant dans le cadre des missions du parc national⁷.

1.3. Population et valorisation patrimoniale du PND

Le Djurdjura a toujours été considéré comme la fierté des populations kabyles depuis la nuit des temps. Il a de tout temps également été le bastion de la résistance contre les différentes occupations qu'a connue la région. La répartition de la majorité des villages sur les sommets de crêtes reflète un peu l'intensité des violences des luttes armées.

1.3.1. Activités et savoir-faire

Habitués à une existence difficile, les montagnards du Djurdjura sont sobres. Ils se contenteront des ressources procurées essentiellement de l'agriculture vivrière et de l'élevage extensif.

1.3.1.1. L'agriculture vivrière de montagne

Composée de maraîchage potager et d'arboriculture rustique et irriguée. Le degré de morcellement des propriétés arables et le caractère abrupt du relief s'opposent fermement à la prospérité de cette spéculation. D'autres contraintes méritent également d'être signalées à savoir les maladies qui affectent et déprécient les cultures.

1.3.1.2. L'élevage

Il est limité par l'exigüité des sols disponibles pour les pâturages. Les cheptels qui divaguent à longueur d'année sur le territoire de la réserve et sa zone de transition sont estimés à 45 000 têtes de bovins, caprins et ovins. Le taux d'occupation est de 02 têtes à l'hectare⁸.

⁷Journal officiel de la république Algérienne n°57 correspondant au 13.11.2013 : statut type des parcs nationaux, article 5, P.10.

⁸ Parc National du Djurdjura, « EVALUTION DES PLAN DE GESTION I, II, III ELABORATION DU PLAN DE GESTION IV », 2013.

1.3.1.3. Les activités artisanales

Historiquement, l'artisanat kabyle a joué un grand rôle économique et social. En effet, dans un pays montagneux qui n'offrait à l'expansion de l'agriculture que des possibilités limitées, c'était souvent pour la population un complément de ressources indispensable. Le parc national de Djurdjura renferme un savoir faire indéniable dans quelques activités artisanales et traditionnelles parmi lesquelles :

A. La poterie: La poterie à usage domestique est un travail réservé aux femmes. Elle a connu dans son mode de fabrication une évolution très sensible, la mécanisation du mode de fabrication a permis d'obtenir des articles de grande beauté tout en gardant le caractère original de leur ligne.

B. La bijouterie : Une activité artisanale qui concerne la fabrication et la transformation des bijoux notamment en argent

C. Le tissage : Le tissage sert à réaliser une multitude d'objets qui ont une grande importance sociale, on tisse des tapis, des carpettes, des couvertures...etc.

D. La vannerie : Moins connu et médiatisé que la poterie, les bijoux et le tapis, moins pratiqué également, l'artisanat traditionnel de la vannerie (l'art de tresser des fibres végétales pour fabriquer des objets variés) constitue néanmoins une richesse patrimoniale de la Kabylie.

E. Le travail du bois : Le travail du bois est employé dans la fabrication d'objets tels que les coffres, les portes, les tables et de façon marginales les armes. Les essences utilisées sont diverses et vont du pin d'alpe au chêne liège en passant par le cèdre. Ces objets sont souvent ornés de motifs géométriques : pointes, rosaces⁹.

1.3.2. L'utilisation des ressources du PND

Les différentes utilisations des ressources naturelles par les populations se résument comme suit :

1.3.2.1. Le pâturage

Un taux appréciable du territoire de la réserve est exposé à une utilisation abusive ;

⁹AKKACHE MAACHA Dehbia, « ART, ARTISANT TRADITIONNEL ET FOLKLORE DE KABYLIE », éd. MEHDI, 2008, P.24.

1.3.2.2. Les ressources en eau

La plupart des sources et résurgences à grands débits ont été captées pour des fins d'alimentation des villages. Le territoire de la réserve compte 332 sources et résurgences à débit variables. Ce phénomène tend à diminuer progressivement en raison de la politique nationale actuelle de mobilisation massive des ressources en eau dans le cadre de construction de barrages. Les amonts des deux principaux versants de la dorsale qui forme le parc abritent 02 barrages destinés à l'alimentation en eau potable et l'agriculture.

1.3.2.3. Les fruits sauvages

Concerne principalement les glands de chêne vert, exploités de façon exagérée.

1.3.2.4. Les substances minérales

Notamment les carrières d'agrégats et l'extraction organisée ou illicite de la pierre de taille.

1.3.2.5. Le bois

Pour de chauffage en hiver et son utilisation à d'autres fins généralement illicites ; production de charbon, cade,...etc.

1.3.2.6. Les plantes utiles

Pour l'alimentation, l'automédication traditionnelle, l'alimentation et les traditions culinaires, l'affouragement, ...etc.

1.3.2.7. La faune mammalienne et aviaire

Les massifs de Djurdjura comptent plusieurs espèces gibiers à plumes et à poils chassées légalement ou braconnées durant l'année. La législation nationale interdit la chasse à l'intérieure des zones centrales et tompons des réserves de biosphères et dans les aires protégées.

1.4. Les associations au PND

Les associations jouent et joueront un rôle important dans la sensibilisation et l'éducation environnementale. Elles constituent un relais dans le rapprochement de la réserve

avec les riverains pour l'édification d'un partenariat symbolique et durable. Parmi les associations activant sur le territoire du PND, on a :

1.4.1. Association Imazighen Environnement

Elle a organisé une première édition en 2012 et une deuxième édition en 2013 de l'éco-carnaval du Djurdjura : Un programme de sensibilisation, qui a été mis en place pour alerter la population du Djurdjura sur la dangerosité des déchets non traités et de la négligence ou de l'incapacité des autorités publiques à gérer ces déchets.

L'éco-carnaval du Djurdjura a permis un travail de collaboration entre associations dans le tri des déchets.

1.4.2. Association pour la protection de l'environnement du village Tizit

L'association pour la protection de l'environnement du village de Tizit (commune Illilten, wilaya de Tizi-Ouzou), créée en 2009, a pour vocation majeure la préservation de l'environnement de la région.

1.4.3. Association écotouristique «TIKJDA»

L'association Tikjda a été créée dans le but de développer l'écotourisme, un tourisme axé sur la nature qui vise la protection de l'environnement à l'intérieur du PND, et de faire la sensibilisation du grand public sur la protection de la station de Tikjda.

1.4.4. Association environnementale «UNI-VERT»

L'association environnementale Uni-Vert, est orientée plus spécialement sur l'information et la sensibilisation du public.

1.4.5. Association écologique AGAMA

L'association écologique Agama du village de Takhlidjt (commune Abi Youcef) s'intéresse à la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des villageois¹⁰.

¹⁰Résultat de l'enquête menée au PND

2. Activités, outils et contraintes de gestion

2.1. Les activités du PND

Les activités générales et techniques accomplies par les services du PND sont synthétisées selon les 04 objectifs opérationnels, désignés comme suit:

1. Ecodéveloppement et valorisation patrimoniale ;
2. Conservation du patrimoine naturel ;
3. Recherche scientifique, partenariat et renforcement des capacités ;
4. Education environnementale et la sensibilisation du public visiteur.

2.1.1. Actions d'écodéveloppement et valorisation patrimoniale

Une place particulière a été accordée aux populations locales dans les zones centrale et périphérique du parc national du Djurdjura. Ces populations locales constituent une des composantes du parc, dont les activités doivent être conciliées avec les missions du parc afin de concourir à sa protection et à son développement.

Pour cela, des actions de proximité créatrices de biens et d'emplois ont été réalisées. Cette intégration favorise la motivation des populations à participer à la sauvegarde de leur environnement, en diminuant leurs pressions sur les milieux naturels. Les actions d'écodéveloppement, qui s'articulent autour de cet objectif, réalisées au profit des populations locales, sont :

- La distribution des plants fruitiers ;
- La distribution des ruches ;
- La mise en valeur des terres ;
- La réhabilitation des systèmes traditionnels ;
- La distribution de pierre pour l'auto-construction.

2.1.2. La conservation du patrimoine naturel

Pour atteindre cet objectif fondamental du PND, de nombreuses actions ont été accomplies, notamment :

- La réalisation de travaux sylvicoles ;
- L'assainissement des forêts incendiées ;

- La clôture d'espaces sensibles ;
- La dépollution des habitats ;
- La dépollution des sites d'accueil ;
- La lutte contre l'érosion ;
- La réalisation de travaux de restauration des habitats ;
- L'aménagement et la construction de points d'eau ;
- L'ouverture et l'aménagement des pistes.

2.1.3. Recherche scientifique, partenariat et renforcement des capacités

A partir des années quatre vingt dix plusieurs tentatives d'instauration de partenariats durables ont été initiées dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur les ressources de la biodiversité et la résolution des contraintes de conservation. Les résultats n'étaient pas satisfaisants en raison de l'absence d'un cadre qui régleme les relations avec les institutions nationales de recherche et les universitaires.

La recherche scientifique au PND concerne les activités suivantes :

- Recherche et surveillance abiotiques ;
- Recherches socio-économiques ;
- La participation des cadres du PND aux différents ateliers de formation ;
- Encadrement des étudiants de différentes universités.

Le parc dispose de quelques parcelles expérimentales pour accomplir les activités techniques courantes :

A. La station biologique de Tala Rana : expérimentation et acclimatation des espèces fruitières et quelques essences forestières), d'une superficie de 03 ha.

B. La station de genévrier de sabine : à des fins d'observation et de conservation de l'espèce, située Au pied du massif de l'Akouker à environ 1700 m d'altitude.

C. La réserve du pin noir : à des fins de recherches, de conservation et de multiplication de l'espèce, située dans la forêt de Tigounatine à Tikjda à environ 1500 m d'altitude, d'une superficie de 03 ha.

D. La réserve naturelle du cèdre : à des fins de conservation et de recherches, située à la forêt de Tala Guilef, à environ 1400 m d'altitude

Les études menées à ce jour ont trait à la foresterie, la flore, l'entomologie, l'écotourisme, les mammifères et les oiseaux. Elles ont permis :

- L'amélioration des données monographiques ;
- L'amélioration des connaissances sur la biodiversité et les habitats ;
- Le renforcement des connaissances sur le cèdre de l'Atlas et le pin noir et leurs maladies ;
- L'amélioration des données sur l'écologie des habitats et les écosystèmes du parc ;
- Le renforcement des données sur les relations qui lient les populations aux milieux naturels ;
- L'orientation des interventions en matière d'aménagement et de développement.

2.1.4. Education environnementale et sensibilisation

Le but principal recherché est d'aider les visiteurs de toute origine connue à mieux comprendre les missions dévolues au PND à travers l'interprétation de l'importance de la préservation de ses milieux naturels et la clarification des menaces liées à sa dégradation et leurs répercussions négatives.

Les programmes de sensibilisation ciblent différents âges (écoliers, riverains, ...etc.) et différents thèmes, tous en relation avec la protection de la nature, l'éducation à l'environnement et la conscience du groupe. Des actions ont été accomplies telles :

- L'organisation des concours verts ;
- La médiatisation (émissions radiophoniques, émissions télévisées et presse écrite) ;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation et de visites guidées ;
- L'organisation de volontariats de plantation ;
- L'organisation d'expositions et de portes ouvertes et distribution de supports didactiques ;
- L'installation de signalisation ;
- Aménagement des parkings ;
- Acquisition d'animaux en résine pour les écomusées¹¹.

¹¹Rapport Techniques, Renforcement des connaissances et du partenariat sur les zones clés pour la biodiversité en Algérie : cas du Parc National Du Djurdjura, décembre 2015, P23.

Tableau N°6. Récapitulatif des objectifs à long terme et des actions réalisées durant les 3 plans de gestion du PND (période 1999-2015)

Objectifs	Actions	Volume réalisé
Ecodéveloppement et valorisation patrimoniale	Distribution de plants fruitiers	20 170 plants
	Mise en valeur des terres	1315 ha
	Développement de l'apiculture	833 ruches
	Réhabilitation des systèmes traditionnels d'irrigation	7700 ml
	Réalisation de maquettes physiques du PND	04 U
Conservation du patrimoine naturel	Aménagement de pistes	111,25 Km
	Ouverture de pistes	35,66 Km
	Aménagement de points d'eau	32 U
	Construction de points d'eau	01 U
	Réalisation de bâches à eau	05 U
	Lutte contre l'érosion	7600 m ³
	Construction de murettes et seuils	22000 m ³
	Étude d'inventaire des troupes du singe Magot	01 U
	Étude d'inventaires de la végétation supérieure	01 U
	Étude et cartographie de la sensibilité des peuplements aux risques d'incendies	01 U
	Étude d'inventaire des ressources en eaux mobilisables	01 U
	Étude du schéma directeur d'aménagement du Parc National du Djurdjura	01 U
	Installation de volière	01 U
	Travaux sylvicoles	1270,5 ha
	Clôtures des réserves intégrales	6 100 ml
	Réalisation d'une pépinière	01 U
	Dépollution des stations climatiques de Tala Guilef et Tikjda	02 U
Conservation du patrimoine naturel	Travaux de dépollution des habitats	245 ha
	Travaux d'assainissement des forêts incendiées + réalisation d'une clôture périmétrale	70ha+5 475 ml
	Construction d'écomusée	02 U
	Grosses réparations des maisons forestières	11 U
	Construction de sièges de secteurs de Tala Rana avec deux logements d'astreinte	01 U
	Construction de sièges de secteurs de Tala Guilef et Ait Ouabane avec quatre logements d'astreinte	02 U
	Construction de la maison du parc avec quatre logements d'astreinte	01 U

	Construction des dépendances à l'écomusée	01 U
	Achèvement du centre d'accueil de Tikjda	01 U
	Acquisition d'équipement divers	8 lots
	Acquisition de matériel de cartographie et audiovisuel (station)	01 U
	Acquisition de récepteur GPS pour SIG	06 U
	Aménagement d'une salle de conférences à la maison du parc	01 U
Éducation environnementale et sensibilisation du public	Aménagement de parking	02 U
	Pose de panneaux décoratifs au PND	18 U
	Acquisition d'encadrements pour herbier	550 U
	Travaux d'aménagement d'une aire de stationnement	01 U
	Acquisition d'animaux en résine pour l'écomusée	07 U
	Acquisition de panneaux de signalisation	06 U
	Signalisation du parc	382U

Source : Plan de gestion I-IV (1999-2016) du parc national du Djurdjura. P80-85.

2.2. Le tourisme au PND

2.2.1. La fréquentation touristique

Environs 4 708 500 individus ont visité ou transité par le territoire du PND durant l'année 2016 :

- 1 550 000 pour le secteur d'Ait oubane ;
- 275 000 pour le secteur de Tala Guilef ;
- 2 750 000 pour le secteur de secteur Tikjda ;
- 101 000 pour le secteur de Tala Rana ;
- 17 000 pour le secteur de Tirourda ;
- 15 500 pour le secteur la maison du parc national à Bouira.

Une enquête sur la fréquentation touristique réalisée en 2009 (par issadounene et Bouyahmed) au parc national du Djurdjura a mis en évidence les profils suivants des visiteurs et de leurs pratiques :

Les hommes dominent avec 84.94 % contre 15.06 % pour les femmes. Cette différence est due au caractère montagnard non attractif pour les femmes, leur tempérament étant plutôt orienté vers une nature plus rassurante et sécurisée.

Le parc national du Djurdjura est plus fréquenté par les jeunes de 15-34 ans (61.11 %), en raison de leur nature plus encline à l'aventure.

Le site est surtout fréquenté par les employés, on note une faible proportion des cadres professionnels (11.52 %) et des ouvriers (6.28 %). Cet état de fait est lié à leur manque de temps libre.

La majorité des visiteurs sont de la wilaya de Bouira (46.82 %) et de la wilaya de Tizi-Ouzou (23.76 %). Cela est lié à la situation géographique du parc national du Djurdjura.

Pour la saison, l'espace du parc attire 58.35 % des visiteurs au printemps (mars), car ils trouvent que c'est la saison idéale pour effectuer leur sortie.

Les motivations principales pour le déplacement sur le site sont liées à la recherche du calme de la forêt, de la promenade. 65.88 % des visiteurs trouvent que le parc est l'endroit idéal pour se détendre, suivi de ceux qui veulent découvrir la nature (11.29 %) et le pique-nique (11.29 %).

Les autres motivations sont : la pratique du sport (1.17 %), les stages (0.9 %), prendre des photos (6.35 %) et l'observation ornithologique (1.88 %).

Les sites les plus fréquentés sont : Tikjda (35.58 %), Tala Rana (28.94 %) et TalaGuilef (24.23%), Tizi Bousouil est également l'un des sites du parc national qui accueille un nombre très important de visiteurs, surtout les week-ends et la période estivale.

Plusieurs activités touristiques sont pratiquées au PND parmi lesquelles : Tourisme familial et récréatif, l'alpinisme, la spéléologie, le camping, le ski, les randonnées pédestres, Les promenades, le tourisme des affaires la Préparations des clubs sportifs notamment d'athlétisme.

2.2.2. Infrastructures touristiques et leur localisation

Tableau N°7 : La situation des infrastructures touristiques au PND

Localisation	Nature de la structure	Capacité d'accueil	Structure d'accompagnement	Observation
Tala Guilef	Hôtel des cèdres	180 lits	Piscine ; jardin d'enfants,	Non fonctionnel
	Hôtel Igudier	350 lits	-	Non fonctionnel
	Auberge de jeunes	70 lits	télésiège	Non fonctionnelle
	Restaurant d'altitudes	30 couverts		Non fonctionnel
Tikjda	Hôtel Djurdjura	200 lits	Terrain de sport collectif et salle de conférence	
	Auberge de jeunes	50 lits	-	
	Complexe sportif	200 lits	Piscine, Centre d'animation	
	Chalet des cheminots	80 lits	-	Non fonctionnel
	Chalet du Kef	60 lits	-	Non fonctionnel
	Ecole de ski	20 lits	Télésiège	Non fonctionnel
Tizi N'kouilal	Chalet du parc	30 lits	-	Non fonctionnel

Source : Direction du PND

À l'exception du complexe sportif, Toutes ces infrastructures ont été construites avant même l'année 1983 ; date de création du parc national de Djurdjura. Elles sont situées en totalité à l'intérieure de la zone centrale et leurs fonctionnements engendrent des impacts très négatifs au sens écologique.

2.3. Les moyens de gestion

Dans ce qui suit nous tenterons de présenter les différents moyens employés dans la gestion du PND.

2.3.1. Les moyens financiers

Il existe deux types de budgets à savoir le budget de fonctionnement et le budget d'équipement :

2.3.1.1. Le budget de fonctionnement

Le PND fonctionne sur la seule subvention allouée par l'état pour le fonctionnement des services. Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 s'élève à 69 216 568 DA (soit 3605 DA/H) dont de 80 % est destiné pour le paiement des salaires, le reste est affecté pour assurer le fonctionnement des services (voir annexe n°3).

2.3.1.2. Le budget d'équipement

Le gestionnaire ordonne également des dépenses dans le cadre du budget d'équipement dont les dotations sont octroyées à des échéances pluriannuels pour la réalisation des actions prévues sur le terrain conformément aux missions du parc, l'acquisition d'équipements et la construction des locaux de gestion.

2.3.2. Moyens humains

La situation des moyens humains au PND est comme suit :

Tableau N°8 : Répartition des moyens humains au Parc National de Djurdjura

Nature des effectifs	Parc National du Djurdjura (EPA)		
	Direction	Secteurs	Total par grade
Corps technique			
Conception	07	08	15
Application	00	07	07
Maitrise	01	01	02
Exécution	01	10	11
Corps commun			
Conception	04	00	04
Application	03	00	03
Maitrise	01	00	01

Exécution	00	00	00
OP et Conducteurs	04	18	22
Agents contractuels	20	11	31
Totaux par lieu d'exercice	41	55	96

Source : Direction du PND

L'analyse de la répartition des moyens humains au parc a révélé que ce dernier emploie 96 individus dont la consistance est caractérisée par un personnel à dominance d'ouvriers professionnels, conducteurs et agents contractuels qui représente plus de la moitié du personnel du parc avec 55.21%, alors que le profil de base en cadre technique ne représente que 36.45%.

Par lieux d'exercice ; plus de la moitié du personnel s'active au niveau des cinq (05) secteurs de gestion (57.29%) et 42.71% exercent leur fonction à la direction du parc.

2.3.3. Moyens matériels

L'analyse de la situation actuelle des infrastructures de gestion au parc national du Djurdjura dont la majorité sont en bon état a démontré que la réalisation de l'ensemble des actions a constitué un saut qualitatif à travers la construction de plusieurs locaux utilitaires et le renforcement des moyens de travail nécessaires pour une meilleure prise en charge du territoire du parc. Le PND s'est doté de plusieurs moyens matérielles, parmi lesquels :

- Les Blocs administratifs au niveau des sièges de la maison du parc et des différents secteurs ;
- Bloc animation vulgarisation ;
- Logements d'astreinte ;
- Écomusées et unités de sensibilisation ;
- Le PND renferme 29 véhicules et 20 mobylettes en tant que matériel roulant (voir annexe n°5)

2.4. Contraintes et recommandations liées à la gestion durable du PND

2.4.1. Les contraintes majeures de la gestion du PND

Plusieurs contraintes majeures entravent la gestion optimale du PND

2.4.1.1. Pollution des milieux naturels (dépotoirs et effluents)

Le problème de dépotoirs et de décharges sauvages d'ordures est de plus en plus crucial, surtout dans la zone périphérique immédiate du parc, comme à Iferhounène (dépotoir situé en aval de la RN 15), Iboudrarène, Yatafène, Assi Youcef (dépotoir situé à côté de la carrière d'Aourir), Abi Youcef et dépotoirs situés dans la forêt domaniale des Azerou.

2.4.1.2. Effets négatifs du tourisme

Au cours des dernières décennies, le PND a connu un problème lié à la surfréquentation et à l'irrégularité de la répartition spatiotemporelle des visiteurs dans certaines parties de son territoire comme Tikjda, Tala Guilef, Boussouil et autres.

Actuellement, la situation se complique davantage, le PND fait face à un nouveau type de public qui se désintéresse absolument du parc et de ses richesses naturelles. Les mœurs de ce nouveau public, défient les règles de la moralité, bousculent les traditions régionales et font fuir le public familial traditionnel. D'autres maux ont surgi : la vente illicite d'alcool, la production d'une immense quantité de déchets solides et les agressions de toutes sortes

2.4.1.3. Captage abusif des ressources en eau

Les projets de captage des sources à des fins industrielles sur les deux versants, à l'exemple de : Captage de la source de Lainsar Tamda Guemgharène à Ait Bouadou, source située en périphérie immédiate du Parc et qui alimente l'oued Boukrich pour des fins agricoles (irrigation des jardins familiaux). Captage des trois (03) sources (Iboudrarène, Akbil, Bou Yallathène (Bounouh)) par un investisseur privé pour une unité d'eau minérale. Captage de la source de Tala Rana, située en zone centrale du parc pour les besoins en eau des populations riveraines de la commune de Saharidj.

2.4.1.4. Incendies de forêts

Au Djurdjura, les feux de forêt représentent le facteur de dégradation le plus ravageur de la végétation.

Ils représentent l'un des problèmes les plus complexes, lié à une multitude de facteurs déterminants entre autre la nature même de la forêt, les conditions climatiques et la situation sociale des riverains.

2.4.1.5. Délits et agressions diverses

La coupe de bois, le défrichement, le braconnage, la capture d'animaux sauvages et l'exploitation démesurée des ressources phylogénétiques à des fins utilitaires et commerciales sont les délits les plus fréquents dans le parc national du Djurdjura et sa périphérie immédiate.

2.4.1.6. Absence du cadastre des limites du territoire du parc national

Le territoire du PND assimile divers régimes de propriétés qui se présentent souvent avec des limites confuses, à l'exception du domaine forestier national. Cette situation rend la maîtrise du foncier difficile et empêche la concrétisation d'une gestion planifiée du territoire du PND.

2.4.1.7. Les incursions du singe magot dans les zones d'habitation, les vergers et les jardins potagers des villageois

Les descentes du singe Magot sur les jardins et les vergers privés constituent actuellement l'un des sérieux problèmes du Parc National de Djurdjura. Ce changement dans le comportement de cette espèce clé du parc est souvent accompagné de diverses agressions et dégâts occasionnés par les singes sur les biens et les sources de revenus des villageois, notamment en période de floraison et de production fruitière.

Les plaintes et les dégâts occasionnés ont concernées les cinq (05) secteurs du parc, les villages et les sites touchés sont :

- **TalaGuilef:** AthErgene (Tabourthnatherguene, Tizin'Trad), Maadhen (Thalabouvladh), Ath Mendes (Ighzer N chvel) AthHouari (ThabakithThoumlilh), Ath Ali (Thinzer);
- **Tikjda:** AinAllouane (Inedjaren), Agouni (Agouni), Haizer (Mimouna, Tagounits, AthKhrouf);
- **TalaRana:** M'zarir (El-Hammam, Thigherthgueghil, ThaghzouthM'zarir), Belbara (Imzezwi), Iwaqourène (Thaghifoufth, Tajmaiythlaainsar, Thimdouchine);
- **AitOuabane :** AïtOuabane (Lainserbouzrou, Lmina, Azrounledjnin, Thiqerray, Afarnou, Aqerrougguiddawen, Izinziren, Azribbouchène, azroun'tsegdacht), AïtAllaoua (Abada, AgouniN'lahwa, Ileggan, L'mina, ThaghzouthN'bar, TissaN'wadda, TiziUderyis), Darna et Thalan'tazarth (Thala n Djehhe, Tharga, Thala

Nsman), AïtAbdellali (Ifrisemdhan) et AïtAggad (TafsaN'jelil, Takalmount, TichwtN'tgarfa), Akaoudj (Tabburtwqawej), Timghras (AgouniAthmane);

- **Tirourda** : Tirourda.

2.4.1.8. Insuffisance des connaissances sur la valeur patrimoniale du parc

Vu l'immensité du territoire et la riche biodiversité du Parc National de Djurdjura, les connaissances sur les milieux naturels restent insuffisantes malgré les efforts fournis par les gestionnaires du parc

2.4.1.9. Relations Parc-Partenaires insuffisantes

Le partenariat insuffisant avec les autres secteurs (les mines, le tourisme, la recherche scientifique et autres) est l'un des problèmes majeurs qui a entravé l'intervention des gestionnaires du parc, la concrétisation et la réussite des programmes¹².

2.4.2. Suggestions liées à la gestion durable du PND

Les suggestions qui peuvent être proposées pour faire face aux différentes contraintes qui troublent la gestion du PND sont comme suit :

2.4.2.1. Lutte contre toutes formes de pollution des milieux naturels

- L'implication des services de l'environnement pour assister le PND dans la prévention et la lutte contre les atteintes à l'environnement et la dégradation du patrimoine forestier et de biodiversité ;
- Développement d'un système de communication fiable et sensibilisation (Médiatisation par les émissions radiophoniques, télévisées, presse écrite, reportages et films documentaire, Confection de supports de communication et de sensibilisation (brochures, signalisation ...) ;
- Mise en place d'un dispositif de collecte et d'acheminement des déchets (Installation des poubelles, Acquisition d'un tracteur à usage multiple, Installation de bacs à ordures)
- Mise en place d'un dispositif de lutte du commerce informel (Implication des services de sécurité et les services d'hygiène, Surveillance et application des lois en vigueur lavage de véhicules, vidange,...).

¹²Résultats de l'enquête menée auprès de la Direction PND

2.4.2.2. Exploitation rationnelle de la ressource hydrique

- Récupération de sources et interdiction du captage des sources en appliquant les lois régissant les aires protégées ;
- Organisation de rencontres, de conférences, d'expositions et de portes ouvertes sur l'importance de l'exploitation rationnelle de la ressource hydrique.

2.4.2.3. Lutte contre les incendies

- Travaux de dépollution (Nettoisement des sites à risques) ;
- Mise en place des dispositifs de prévention et de lutte ;
- Suivi et analyse réguliers des bilans d'incendies ;
- Sensibilisation et orientations des visiteurs (Organisation de rencontres, d'expositions et de portes ouvertes, Réalisation de la signalisation et d'affichage, Organisation d'émissions radiophoniques et télévisées, Organisation de visites guidées et de campagnes de sensibilisation) ;
- Renforcement de collaboration avec les collectivités locales et Renforcement des moyens humains et matériels de prévention et de lutte contre les feux de forêts.

2.4.2.4. Organisation des parcours

- Organisation de réunions et de rencontres avec les populations et les comités les villages concernés ;
- Confection de supports de sensibilisation ;
- Etude des potentialités fourragères du parc ;
- Etude d'inventaire et actualisation des statistiques sur le cheptel.

2.4.2.5. Lutte contre les délits et les différentes agressions

- Affectation de la qualité d'Officier de Police Judiciaire au personnel du Parc national ;
- Sensibilisation (Réalisation des brochures, dépliants, signalétique,...) ;
- Création de postes d'emploi, Perfectionnement du personnel, Réalisation du cadastre du parc national.

2.4.2.5. Atténuation des incursions du singe Magot

- Réhabilitation des habitats du singe Magot (Plantations fruitières, Reboisements et repeuplement, Aménagement de points d'eau situés dans les habitats naturels du singe, Récupération des sources captées situées dans les habitats naturels du singe) ;
- Orientation des visiteurs vers les zones les moins fréquentées par les singes, sensibilisation des visiteurs sur le danger que présente le nourrissage des singes ;
- Organisation de rencontres avec la société civile et les communes touchées par les incursions du singe.

2.4.2.6. Valorisation des sites et développement de l'écotourisme

- Balisage des circuits touristiques ;
- Formation de guides touristiques Elaboration d'une carte touristique ;
- Aménagement et équipement d'une aire de détente et de loisirs ;
- Aménagement des aires de stationnement.

2.4.2.7. Coordination et organisation

- Renforcement de collaborations et intégration de toutes les communes dans l'élaboration des programmes ;
- Développement d'un système de communication fiable¹³.

Le parc national du Djurdjura est un espace remarquable par sa diversité biologique et paysagère, ce qui peut être vu comme une opportunité. Malgré les actions entreprises pour préserver et valoriser ce patrimoine, la gestion durable de ce territoire reste toujours perturbée par plusieurs contraintes telles que l'exploitation anarchique des ressources naturelles par les riverains.

¹³Résultats de l'enquête menée auprès de la direction du PND

Conclusion

Pour mener à bien une politique nationale de conservation, de protection, de gestion rationnelle des ressources et de développement durable, il faut disposer d'une stratégie à long terme. Cette stratégie, avant d'être élaborée, doit s'appuyer sur une connaissance parfaite de la réalité du terrain. Elle concernera la formation, les modalités de financement, le choix des sites à protéger, les modalités de gestion, la couverture juridique et réglementaire de toutes les activités de la protection et la conservation, les programmes de sensibilisation et de communication, la prise en compte des besoins des populations riveraines et leur intégration au programme de développement. Cette stratégie doit aussi s'inspirer de notre culture.

Le concept de développement durable constitue un véritable défi. Son objectif est d'assurer la satisfaction des besoins d'aujourd'hui et de demain. La notion souligne les liens qui existent entre ces trois dimensions à savoir l'économique, le social, l'environnement et le culturel en tenant compte de la gouvernance, ainsi que leurs complémentarités à long terme et la nécessité de trouver entre elles un juste équilibre.

Compte tenu de leurs richesses patrimoniales valorisables très importantes, les parcs nationaux pourraient constituer un exemple concret de développement durable. Un parc national est un territoire privilégié d'éducation à l'environnement. Ses paysages, son patrimoine faunistique et floristique, doivent donc être l'objet d'une protection mais aussi d'une gestion active, passant par le maintien de l'évolution des activités traditionnelles qui ont contribué à les façonner. Dans cette équation de protection, le développement doit être pris en considération. Ainsi, un parc national contribue à la bonne santé de l'économie locale par des aménagements de l'espace, le développement d'activités et d'emplois, la création d'une image de marque propice à un tourisme respectueux de l'environnement.

La création d'un parc national exprime donc une volonté politique de donner une forte visibilité nationale et internationale à cet espace, d'y mener une politique exemplaire et intégrée de protection et de gestion, mais aussi d'éducation à la nature et de récréation, et de transmettre ainsi aux générations futures un patrimoine préservé.

Pour mener à bien une politique de conservation, de gestion rationnelle des ressources patrimoniales et de développement durable au sein d'un parc national, il faut disposer d'une stratégie à long terme. Cette stratégie, avant d'être élaborée, doit s'appuyer sur une connaissance parfaite de la réalité du terrain. Les efforts d'intégration des populations riveraines aux programmes de conservation constituent une approche et une solution sociale aux problèmes de la préservation des milieux et des ressources.

En réponse à nos interrogations et aux hypothèses posées:

Les résultats obtenus à travers l'étude du parc national du Djurdjura montrent que ce territoire présente une originalité incontestable. C'est un patrimoine de grande valeur classé comme réserve de biosphère. Le parc national du Djurdjura est un espace naturel d'intérêt national et international institué dans le but de protéger l'intégrité d'un ou de plusieurs écosystèmes. Il a pour objectif d'assurer la conservation et la protection de régions naturelles uniques.

C'est avec l'avènement des plans de gestion(1999) que le PND est doté d'un outil de gestion efficace. Cet outil permet de mettre surtout l'accent sur la gestion des richesses patrimoniales, tout en maintenant un apport multiforme aux populations riveraines, par divers créneaux pour améliorer leur cadre de vie.

Le conseil d'orientation composé des représentants de plusieurs ministères et qui doit assurer la coordination entre les différentes directions n'assure pas cette mission.

L'établissement public chargé de la gestion du parc n'est pas seul à accomplir cette mission, il est associé à plusieurs autres acteurs publics qui interviennent chacun dans son domaine, cette gestion multisectorielle, avec un manque de cohérence et de collaboration, rend la situation de plus en plus difficile.

L'action anthropique sur les milieux naturels se traduit par une destruction des écosystèmes naturels présents sur le territoire du parc et de sa périphérie. Le territoire du PND est fortement touché par l'exploitation anarchique des ressources naturelles par les riverains. Ces perturbations concernent notamment : les incendies, les défrichements, les mises en cultures, les coupes de bois, le surpâturage, la surfréquentation humaine, la prolifération de déchets ménagers, les carrières, le tourisme non contrôlé, etc.

Nous pouvons ainsi confirmer les deux premières hypothèses, compte tenu de l'importance des potentialités naturelles qui caractérisent le PND d'une part, et l'ensemble des actions réalisés par les services du PND en matière de conservation, de sensibilisation et d'écodéveloppement.

Nous infirmons la troisième hypothèse en raison de l'absence de collaboration et de coordination de la direction du parc avec plusieurs acteurs censés être impliqués dans la gestion du territoire ,mais aussi a cause du rôle des riverains qui est plus négatif que positif compte tenu des pressions qu'ils exercent sur les ressources naturelles du PND.

A la suite de notre travail de recherche mené au parc national du Djurdjura, deux perspectives peuvent être mises en avance :

1. Comment peut-on favoriser un développement local durable qui met en valeur les richesses du parc ?
2. La bonne gouvernance est considérée comme une condition fondamentale du rétablissement du rapport de confiance entre l'Etat, les citoyens et les acteurs économiques.

La bonne gouvernance privilégie la diffusion de la responsabilité et l'implication de tous les agents aux différents niveaux hiérarchiques, ainsi que la participation des citoyens pour qu'ils prennent en mains leurs problèmes et non pour qu'ils les posent seulement à l'Administration.

Quel est le type de gouvernance qui peut favoriser l'exploitation rationnelle des ressources du PND ?

Les difficultés rencontrées

Durant la réalisation de l'enquête nous avons été confrontés à une multitude de contraintes, nous signalons principalement :

- La contrainte temps et lieu ;
- Manque d'expérience pour réaliser cette enquête ;
- L'aspect réservé de certains acteurs à fournir certaines informations.

Bibliographie

Ouvrages :

- AKKACHE MAACHA Dehbia, « ART, ARTISANT TRADITIONNEL ET FOLKLORE DE KABYLIE », éd .MEHDI, 2008.
- Alain Jounot, « Développement durable », édition. AFNOR, France ,2004.
- Alain Laurant, « Tourisme responsable, Clé de rentrée du développement territorial durable, Guide pour la réflexion et l'action », éd. André Soutrenon, Lyon, 2009.
- GUY B., GUY C., SCHOUMAKER B., « le développement territorial en Europe, concept, enjeux et débat », éd.PUR, 2011.
- Francesco Frangialli et Klaus Toepfer, « Vers un Tourisme Durable Guide à l'usage des décideurs », éd .PNUE et OMT, Paris et Madrid, 2006.
- LAZZERI ; « le développement durable, du concept à la mesure »; édition. L'Harmattan, 2008.
- Stéphane Héritier et Lionel Laslaz, « Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable », éd. Ellipses, Paris, 2008.

Lois, décrets et ordonnances :

- Décret 83-509 du 20.08.83 relatif aux espèces animales non domestiques protégées.
- Décret exécutif 12-235 fixant la liste des espèces animales domestiques protégées.
- Décret exécutif 95-252 du 26.08.95 complétant la liste des espèces végétales non cultivées protégées.
- Décret exécutif n° 13-374 du 09.11.2013 fixant le statut type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts.
- Journal officiel de la république Algérienne n°57, correspondant au 13.11.2013.
- Loi 03-10 du 19.07.03 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- Loi 84-12 du 23.06.84 portant régime général des forêts.
- Loi 90.30 du 21.12.20 portant loi domaniale.
- Loi 91-20 du 21.12.91 modifiant et complétant la loi 84-12 du 23.06.84 portant régime général des forêts.
- Loi 2004-03 du 23.06.04 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable.

- Loi 2004-07 du 14.08.04 relative à la chasse.
- Loi n° 11-02 du 17.02.11 relative aux aires protégées dans la cadre du développement durable.
- Loi 14-05 du 24002.2014 portant loi ministère.
- Ordonnance 06-05 du 15.07.06 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition.
- Ordonnance 67-281 du 20.12.67 relative aux fouilles et protection monuments historiques et naturels.

Thèses et mémoires :

- CHENANE.A, « Réflexion sur les alliances stratégiques intercommunales et reconfigurations territoriales dans l'optique du développement durable local en Algérie », Thèse de doctorat, UMMTO, 2015.
- Chibane. A, « ETUDE DU PARC NATIONAL DU DJURDJURA : Gestion (participative) et contraintes », Mémoire de fin d'étude, FSBA/UMMTO, 2007/2008.
- Djedid.A et Hamichi, « Contribution à l'étude des facteurs anthologique dans la Parc National du Djurdjura », Mémoire de fin d'étude, FSBSA/UMMTO, 2016.
- KERBICHE.F et KIFOUICHE.S, « L'intercommunalité comme outil du développement durable local au sein des communes de montagne de la wilaya de Tizi-Ouzou : Cas du CET des Ouacifs et du Parc National du Djurdjura(PND) », Mémoire du master en science économique, UMMTO ,2013/2015.
- Thèse de Gervais WAFO TABOPDA, « Les aires protégées se l'Extrême-Nord Cameroun: entre politiques de conservation et pratiques locales » Université d'Orléans, Français, 2008.
- YOUNI AHLEM, « Politiques publiques et aires protégées paysage –patrimoine, outils de gestion du parc national d'el kala ? », Mémoire de magister, université Badji Mokhtar Annaba, 2008/2009.

Articles :

- Article de la Charte du tourisme durable de l'OMT, adoptée en 1995.
- Dr. Bouriche Riadh, Analyse des politiques publiques revues sciences humaines, n°25, Juin 2006.

- Erik Engel, Anna Dederichs, Felix Gärtner, Jana Schindler et Corinna Wallrapp, « Développement d'une stratégie de tourisme durable dans les aires protégées du Maroc », Tome 1 : Le cas du Parc National du Toubkal, décembre 2009.
- GROUPE PLANTE VERTE, De la cop21 à la cop22 : Les défis du changement climatique pour mon entreprise, Septembre 2016.
- Jean pierre GIRAN, « les parcs nationaux de France », territoires de référence, 2006-2010.
- Mohamed BEHNASSI, « Tourisme Durable: Fondements, Indicateurs et Apport au Développement des Pays du Sud », 2008.
- Paradis Marie Michelle, « La gouvernance participative au sein de la mission des parcs nationaux du Québec », Canada, 2012.
- Poisson Julien, « Impact de la gestion participative sur l'efficacité de conservation dans les parcs nationaux des pays sous- développés », Canada, 2009.

Rapports et Autres documents :

- ADIAHENO René Hilaire, « PLAN DE GESTION DU PARC NATIONAL DE LA LOPE », 2006.
- Conservation sur La diversité Biologique, NATIONS UNIES, 1992.
- Direction Générale des forêts (2006); Atlas des parcs nationaux algériens n°2.
- Hélène Combe, « La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 6, n°2 | Septembre 2015, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 29 mars 2017. URL : <http://developpementdurable.revues.org/10852> ; DOI : 10.4000/développement durable.10852.
- LES AIRES PROTÉGÉES EN ALGÉRIE PARCS NATIONAUX, RESEVE NATURELLES ET ZONES HUMIDES VUS PAR ATLAS n°1.
- Ministère des affaires étrangères et européennes (2010), Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, Protéger la biodiversité
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2003), Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité, Mises En Œuvre Des Mesures Générales Pour La conservation In Situ et Ex Situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie Tome I.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2003), Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité, Mises En Œuvre Des Mesures Générales Pour La

conservation In Situ et Ex Situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie
Tome II.

- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2003), Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité, Mises En Œuvre Des Mesures Générales Pour La conservation In Situ et Ex Situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie Tome III.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2003), Plan d'action et stratégie nationale sur la biodiversité, Mises En Œuvre Des Mesures Générales Pour La conservation In Situ et Ex Situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie Tome V.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2014), sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2003), Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement.
- MONOMAKHOFF Pierre, « Les Parcs Nationaux Dans Le Monde », paris, 1971.
- Pasquier Romain : « gouvernance et développement durable », paris, 2006.
- Rapport Techniques, Renforcement des connaissances et du partenariat sur les zones clés pour la biodiversité en Algérie : cas du Parc National Du Djurdjura, décembre 2015.

Références électroniques:

- <http://www.actu-environnement.com/développementdurable>
- <http://acces.ens-lyon.fr/evolution/biodiversite/enseignement-de-la-biodiversite/mises-au-point/nivBiodiv>
- <http://www.adequations.org/spip.php?%20article568>.
- <http://www.algerie-monde.com/parcs-naturels>.
- [http://www.asp.dz/algerie/tag/feux de for AATS-depuis-le 1^{er} juin](http://www.asp.dz/algerie/tag/feux%20de%20for%20AATS-depuis-le%201er%20juin).
- <http://www.djazairess.com/fr/elwatan/327550>
- http://www.eduki.ch/fr/doc/dossier_2_dd.
- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/developpement-durable/accords-internationaux.shtml>.
- <http://magendie.net/fichiers/La%20COP%2021%20Resume.pdf> Consulté le 10/12/2016
- <http://www.notre-planete.info/environnement/biodiversite/biodiversite.php>.

- <http://www.parc-pyrenees.com/nous-connaître/missions.html>.
- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/protection-de-la-nature-mesures-de-conservation-des-especes/3-les-espaces-protéges>.
- <http://www.vedura.fr/gouvernance/acteurs-developpement-durable>.

Annexes n° : 1

Guide d'entretien

Thème : La gestion des parcs nationaux dans l'optique du développement durable

Ce guide d'entretien s'inscrit dans le cadre de l'enquête servant la réalisation d'un mémoire de master en sciences économiques, dans l'option « économie du développement durable et de l'environnement ». Le mémoire en cours de réalisation porte sur le thème : « **La gestion des parcs nationaux dans l'optique du développement durable** ».

L'objectif de notre enquête est de vérifier le positionnement et la gestion du parc national du Djurdjura par rapport aux exigences du développement durable. Ceci nous permettra d'analyser les moyens et outils mis en œuvre pour la gestion durable de ce territoire. A travers cette enquête nous allons aussi mettre l'accent sur les différentes contraintes de gestion qui entravent la gestion durable de nos parcs nationaux.

Nous espérons trouver à travers ce guide d'entretien les réponses à nos préoccupations quant la gestion des parcs nationaux dans l'optique du développement durable : cas du PND. De ce fait, nous vous sollicitons de bien vouloir répondre à cet entretien, les données et les informations collectées ne vont servir que pour la réalisation de la recherche.

Nous vous remercions d'avance pour votre contribution.

1. Les données administratives et géographiques

- 1.1. Quelles sont les communes et villages concernés par le territoire du PND ?
- 1.2. Quelle est la superficie du territoire ?
- 1.3. Pouvez-vous nous donner une estimation sur le nombre d'habitants ?
- 1.4. Comment le territoire est-il organisé ?

2. Les richesses patrimoniales du PND

- 2.1. Pouvez-vous-nous décrire les valeurs patrimoniales du PND ?
- 2.2. Quelles sont les principales espèces faunistiques et floristiques que recèle le territoire ?
- 2.3. Pouvez-vous nous citer les principaux sites et paysages qui caractérisent le territoire ?
- 2.4. Le patrimoine naturel et paysager du PND est-il protégé ?

3. Activités du parc national du Djurdjura

- 3.1. Quelles sont les principales missions du PND ?
- 3.2. Quelles sont les actions menées pour protéger le patrimoine naturel du PND ?
- 3.3. Pouvez-vous nous citer les tâches réalisés en matière de développement socio-économique et de valorisation patrimoniale ?

3.4. Pouvez nous donner une brève description sur les activités de recherche scientifique et de formation menée au PND ?quels sont les moyens disponibles pour l'accomplissement de ces activités ?et quels sont les résultats des programmes de recherche ?

3.5. Quels sont les types d'activités relatives à l'éducation et la sensibilisation de la population et du public visiteur ?y a-t-il des installations éducatives et de formation ?

3.6. Pouvez-vous nous donner une estimation sur la fréquentation touristiques au PND ?quels sont les types d'activités touristiques pratiquées ?et quelle est la situation des infrastructures d'accueil ?

3.7. Quel est l'impact du tourisme au PND ?

4. Le rôle de la population locale

4.1. Qu'est-ce que représente le PND pour la population locale ?

4.2. Quelles sont les principales activités des riverains ?

4.3. Qu'en est-il des utilisations des ressources du PND par les riverains ?

4.4. Y a-t-il des associations activant au PND ?quel est leur rôle ?

4.5. Le rôle des riverains est-il positif ou négatif ?

5. Structure et moyens de gestion

5.1. Quel est le statut juridique du PND ?

5.2. Pouvez-vous nous décrire les unités de gestion ?

5.3. Quels sont les acteurs impliqués dans la gestion du PND ?

5.4. Y a-t-il des structures de coordination entre les acteurs ?

5.5. Le PND collabore-t-il avec les autres acteurs ?oui ou non

Avec qui ? :

- Collectivités locales ;
- Population associations ;
- Institutions publiques ;
- Autres.

5.6. Quels sont les modes de financement ?

5.7. Qu'en est-il de la situation des moyens humains et matériels au PND ?

6. Les objectifs et contraintes

6.1. Êtes-vous satisfait des projets réalisés au PND ?

6.2. Est-ce que vous êtes optimiste pour l'avenir du PND et quel sont vos objectifs ?

6.3. Quelles sont les contraintes majeures qui entravent la gestion du PND ?

Annexe n° :2

Lois et décrets promulgués sur le plan national et conventions signés sur le plan international pour l'Algérie.

A. Au niveau national

Les principales lois promulguées sont :

- La loi n°82-10 du 21.08.1982 relative à la chasse et les textes d'application ;
- La loi n°83-03 du 05.02.1983 relative à la protection de l'environnement et les textes d'application ;
- La loi n°84-12 du 23.06.1984 portant régime général des forêts et les textes d'applications ;
- La loi n°83-17 du 16.06.1984 portant code des eaux et les textes d'application ;
- La loi n° 87-03 du 27.01.1987 relative à l'aménagement du territoire et les textes d'application ;
- La loi n° 98-04 du 15.06.1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;
- La loi n°01.19 du 12.12.2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;
- La loi n° 01.20 du 12.12.2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;
- La loi n°02.02 du 05.02.2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

B. Au niveau international :

Les principales conventions signés ou ratifiés :

- Ordonnance n°73-38 du 25.07.1973 portant ratification de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris le 23.12.1972 ;
- protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Paris le 23.12.1972 ;
- Décret n° 82-437 du 11.12.1982 portant ratification du protocole de coopération entre les pays d'Afrique du Nord en matière de lutte contre la désertification, le Caire le 05.02.1977 ;
- Décret n° 82-439 du 11.12.1982 portant adhésion de l'Algérie à la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine, Ramsar (Iran) le 02.02.1971 ;
- Décret n°82-440 du 11.12.1982 portant ratification de la convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Alger le 15.09.1968 ;

- Décret n° 82-498 du 25.12.1982 portant adhésion de l'Algérie à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Washington le 03.03.1973 ;
- Décret n° 85-01 du 05.01.1985 portant ratification du protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée, Genève le 03.04.1982 ;
- Décret n° 93-99 du 10.04.1993 portant ratification de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 09.05.1991 ;
- Décret n° 95-163 du 06.06.1995 portant ratification de la convention sur la diversité biologique, Rio de Janeiro le 05.05.1992 ;
- Décret n° 96-52 les 22.01.1996 portant ratifications de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et / ou la désertification en particulier en Afrique, Paris le 17.06.1994

Annexes n° :3

Situation du budget de fonctionnement arrêtée au 31/12/2016

Sect.	Chap	Art.	Désignation de l'article	Dotation	Paiements au 31.12.16	Solde
1	1	U	Traitement du personnel titulaire	19 471 000,00	16 482 703,50	2 988 296,50
			Sous total	19 471 000,00	16 482 703,50	2 988 296,50
	2	1	Personnel contractuel a durée indéterminée	4 465 900,00	3 830 461,17	635 438,83
		2	Indemnité de nuisance	980 000,00	893 950,32	86 049,68
		4	Prime de rendement	1 250 000,00	1 022 928,30	227 071,70
		6	Indemnité forfaitaire de service	35 000,00	30 703,29	4 296,71
		7	Indemnité forfaitaire compensatrice	2 850 000,00	2 651 097,60	198 902,40
		8	Prestations à caractère familial	580 600,00	293 495,25	287 104,75
		9	Sécurité sociale 23,75 %	2 539 800,00	2 089 763,45	450 036,55
		10	Assurance chômage 1 %	106 200,00	87 990,02	18 209,98
		11	Retraite anticipée 0,25 %	27 500,00	21 997,53	5 502,47
		12	indemnité de soutien aux activités d'administration	430 000,00	369 863,37	60 136,63
			Sous total	13 265 000,00	11 292 250,30	1 972 749,70
	3	2	Indemnité forfaitaire compensatrice	3 590 400,00	2 849 000,00	741 400,00
		3	Indemnité de responsabilité personnelle au profit des agents comptables agréés	30 000,00	25 523,76	4 476,24
		4	Prime de rendement 30 %	5 173 000,00	4 591 991,06	581 008,94
		5	Indemnité de service administratif commun ISAC	1 114 000,00	907 971,75	206 028,25
		6	Indemnité de service administratif technique ISAT	250 000,00	209 254,50	40 745,50
		8	Indemnité de nuisance	808 600,00	789 153,75	19 446,25
		9	Indemnité de risque 30 %	3 678 300,00	2 793 316,05	884 983,95
		10	Indemnité de campagne 20 %	2 452 000,00	1 862 210,70	589 789,30
		11	Indemnité d'astreinte 30 %	3 678 300,00	2 793 316,05	884 983,95
		15	Indemnité de documentation	48 000,00	48 000,00	0,00
		16	Indemnité de risque contagion	114 800,00	109 242,00	5 558,00
		17	Indemnité de technicité 30 %	98 400,00	93 636,00	4 764,00
		18	Indemnité spécifique de contrôle d'inspection	49 200,00	46 818,00	2 382,00
		21	Indemnité pour les membres de comité des marchés	100 000,00	25 840,00	74 160,00
		22	indemnité de soutien aux activités d'administration	789 200,00	655 659,00	133 541,00
		23	Indemnité d'intervention	3 250 800,00	2 249 100,00	1 001 700,00

Sous total			25 225 000,00	20 050 032,62	5 174 967,38
4	1	Prestations familiales	740 400,00	582 205,00	158 195,00
	2	Sécurité sociale 23,75%	10 603 100,00	8 670 387,97	1 932 712,03
	3	Assurance chômage 1 %	454 800,00	365 068,97	89 731,03
	4	Retraite anticipée 0,25 %	113 700,00	91 267,27	22 432,73
Sous total			11 912 000,00	9 708 929,21	2 203 070,79
5	1	Œuvres sociales	892 000,00	892 000,00	0,00
	2	Quote-part retraite	223 000,00	223 000,00	0,00
	3	Quote-part financement logement	223 000,00	223 000,00	0,00
			1 338 000,00	1 338 000,00	0,00
Total de la section 01			71 211 000,00	58 871 915,63	12 339 084,37

2	1	1	Frais de déplacement et mission	365 600,00	365 550,00	50,00
		3	Frais de réception	183 000,00	56 300,02	126 699,98
		5	Frais judiciaire, d'expertise	10 000,00	4 680,00	5 320,00
		6	Prestation en informatique	15 000,00	0,00	15 000,00
		7	Frais de prestation d'avocat et d'expert	60 000,00	58 500,00	1 500,00
		8	Frais organisation de concours	116 400,00	108 000,00	8 400,00
		Sous total		750 000,00	593 030,02	156 969,98
	2	1	Acquisition de matériel et mobilier de bureau	100 000,00	0,00	100 000,00
		2	Entretien et réparation du matériel et mobilier bureau	12 000,00	0,00	12 000,00
		5	Acquisition et réparation du matériel informatique	170 000,00	24 200,00	145 800,00
		6	Acquisition et entretien du matériel de lutte contre les incendies	118 000,00	117 750,00	250,00
		Sous total		400 000,00	141 950,00	258 050,00
	3	1	Papeterie, fournitures de bureau et consommables informatiques	200 000,00	99 981,22	100 018,78
		2	Produits et articles d'entretien ménagers	120 000,00	59 900,00	60 100,00
		3	Frais d'impression de déferents documents	50 000,00	21 520,00	28 480,00
		4	Produits pharmaceutiques	50 000,00	24 600,00	25 400,00
		5	Produits de laboratoires	50 000,00	24 980,00	25 020,00
		6	Articles de pavoisement à l'occasion de manifestations officielles	20 000,00	9 962,55	10 037,45
		Sous total		490 000,00	240 943,77	249 056,23
	4	1	Habillement du personnel du service et tenue de travail	72 000,00	19 890,00	52 110,00
		3	Habillement du personnel du corps vétérinaires	32 000,00	31 590,00	104,00
				104 000,00	103 896,00	52 214,00
	5	1	Eau, gaz, électricité et chauffage	646 300,00	526 623,27	119 676,73
		2	Frais des PTT et téléphone et abonnement à l'internet	226 700,00	224 499,70	2 200,30
		3	Abonnement aux journaux	3 000,00	2 140,00	860,00
		4	Frais de publicité	140 000,00	0,00	140 000,00
		7	Assurance du foncier contre les incendies et autres	271 000,00	270 672,60	327,40
		8	Droit, taxes, frais de douane et transit	20 000,00	10 000,00	10 000,00

Sous total			1 307 000,00	1 033 935,57	325 278,43
6	2	Achat du carburant et lubrifiant	649 090,00	305 336,40	343 753,60
	3	Achat de pneumatique	200 000,00	99 742,50	100 257,50
	4	Assurances véhicules et motocycles	254 800,00	254 796,75	3,25
	5	Entretien et réparation de véhicules, engin agricole, motocycles et achat de pièces de rechange et outille pour atelier mécanique	758 500,00	755 227,00	3 273,00
	7	Acquisition de vignette d'automobiles	66 500,00	66 500,00	0,00
	8	Frais du contrôle technique de véhicules et camions	21 110,00	21 100,06	9,94
Sous total			1 950 000,00	1 502 702,71	447 297,29
7	1	Entretien des immeubles et des espaces verts	700 000,00	675 461,48	24 538,52
Sous total			700 000,00	675 461,48	24 538,52

8	1	Activités à caractère scientifique (forums, séminaire, journée d'études et encadrement dans le cadre des conventions	100 000,00	0,00	100 000,00
	6	Frais d'organisation de classe verts et de mer, réalisation de micro pépinières et des volières dans les établissements scolaires	500 000,00	201 740,76	298 259,24
	Sous total		600 000,00	201 740,76	398 259,24
	9	3 Alimentation pour animaux	100 000,00	49 638,16	50 361,84
	Sous total		100 000,00	49 638,16	50 361,84
	1	Formation de courte durée en Algérie (y compris les frais de mission)	100 000,00	0,00	100 000,00
Sous total			100 000,00	0,00	100 000,00
Total de la section 02			6 501 000,00	4 543 298,47	1 957 701,53

3	1	1 Installation de la signalisation	800 000,00	328 080,00	471 920,00
	Sous total		800 000,00	328 080,00	471 920,00
	2	3 Aménagement et entretien des infrastructures spécifiques	2 500 000,00	2 246 706,54	253 293,46
	Sous total		2 500 000,00	2 246 706,54	253 293,46
	3	1 Travaux de protection des habitats naturels	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
		2 Entretien des structures et des infrastructures forestières	1 350 000,00	1 349 010,00	990,00
		4 Travaux de confortement des ouvrages à caractère touristique	1 750 000,00	1 733 940,00	16 060,00
		6 Lutte contre les maladies phytosanitaires zoo sanitaires (acquisition des produits et prestation de service)	400 000,00	0,00	400 000,00
		8 Frais de suivi écologique, d'expertise et de collaboration scientifique	500 000,00	0,00	500 000,00
	Sous total		5 500 000,00	3 082 950,00	900 000,00

	4	5	Frais d'alimentation du personnel mobilisés pendant la campagne de lutte contre les feux de forêts	300 000,00	0,00	300 000,00
	Sous total			300 000,00	0,00	300 000,00
	5	3	Acquisition et entretien des équipements relatifs aux infrastructures et équipements spécifiques	300 000,00	143 617,50	156 382,50
	Sous total			300 000,00	143 617,50	156 382,50
Total de la section 03				9 400 000,00	5 801 354,04	3 598 645,96

Total des consommations arrêtées au 31.12.2016				77 712 000,00	69 216 568,14	8 495 431,86
---	--	--	--	----------------------	----------------------	---------------------

Annexe n° :4

Projet du Budget de fonctionnement pour l'année 2017

Sect.	Chap.	Art.	Désignation de l'article	Dotation	
1	1	U	Traitement du personnel titulaire	16 730 000,00	
	2	1	Personnel contractuel a durée indéterminée	4 465 900,00	
		2	Indemnité de nuisance	990 000,00	
		4	Prime de rendement	1 400 000,00	
		6	Indemnité forfaitaire de service	41 000,00	
		7	Indemnité forfaitaire compensatrice	2 870 000,00	
		8	Prestations à caractère familial	610 600,00	
		9	Sécurité sociale 23,75 %	2 682 300,00	
		10	Assurance chômage 1 %	112 200,00	
		11	Retraite anticipée 0,25 %	29 000,00	
		12	indemnité de soutien aux activités d'administration	450 000,00	
		3	2	Indemnité forfaitaire compensatrice	3 090 400,00
			3	Indemnité de responsabilité personnelle au profit des agents comptables agréés	30 000,00
	4		Prime de rendement 30 %	5 023 000,00	
	5		Indemnité de service administratif commun ISAC	960 000,00	
	6		Indemnité de service administratif technique ISAT	250 000,00	
	8		Indemnité de nuisance	812 000,00	
	9		Indemnité de risque 30 %	2 870 300,00	
	10		Indemnité de campagne 20 %	1920 000,00	
	11		Indemnité d'astreinte 30 %	2 870 300,00	
	15		Indemnité de documentation	48 000,00	
	16		Indemnité de risque contagion	114 800,00	
	17		Indemnité de technicité 30 %	98 400,00	
	18		Indemnité spécifique de contrôle d'inspection	49 200,00	
	21		Indemnité pour les membres de comité des marchés	50 000,00	
	22		indemnité de soutien aux activités d'administration	695 200,00	
	23		Indemnité d'intervention	2 457 400,00	
	4		1	Prestations familiales	600 000,00
			2	Sécurité sociale 23,75%	9 414 500,00
		3	Assurance chômage 1 %	396 400,00	
		4	Retraite anticipée 0,25 %	99 100,00	
	5	1	Œuvres sociales	892 000,00	
		2	Quota part retraite	223 000,00	
		3	Quota part financement logement	223 000,00	
Total de la section 01				63 568 000,00	

	1	1	Frais de déplacement et mission	400 000,00
		3	Frais de réception	110 000,00
		5	Frais judiciaire, d'expertise	10 000,00
		6	Prestation en informatique	20 000,00
		7	Frais de prestation d'avocat et d'expert	60 000,00
		8	Frais d'organisation de concours	50 000,00
	2	1	Acquisition de matériel et mobilier de bureau	50 000,00
		2	Entretien et réparation du matériel et mobilier bureau	20 000,00

2		5	Acquisition et réparation du matériel informatique	200 000,00
		6	Acquisition et entretien du matériel de lutte contre les incendies	90 000,00
	3	1	Papeterie, fournitures de bureau et consommables informatiques	254 000,00
		2	Produits et articles d'entretien ménagers	120 000,00
		3	Frais d'impression de déferents documents	10 000,00
		4	Produits pharmaceutiques	30 000,00
		5	Produits de laboratoires	30 000,00
		6	Articles de pavoisement à l'occasion de manifestations officielles	20 000,00
	4	1	Habillement du personnel du service et tenue de travail	104 000,00
	5	1	Eau, gaz, électricité et chauffage	554 000,00
		2	Frais des PTT, téléphone et abonnement à l'internet	280 000,00
		3	Abonnement aux journaux	3 000,00
		4	Frais publicitaire	140 000,00
		7	Assurance du foncier contre les incendies et autres	310 000,00
		8	Droit, taxes, frais de douane et transit	20 000,00
	6	2	Achat du carburant et lubrifiant	580 000,00
		3	Achat de pneumatique	200 000,00
		4	Assurances véhicules et motocycles	255 000,00
		5	Entretien et réparation de véhicules, engin agricole, motocycles et achat de pièces de rechange et outille pour atelier mécanique	826 500,00
		7	Acquisition de vignette d'automobiles	66 500,00
		8	Frais du contrôle technique de véhicules et camions	22 000,00
	7	1	Entretien des immeubles et des espaces verts	595 000,00
	8	1	Activités à caractère scientifique (forums, séminaire, journée d'études et encadrement dans le cadre des conventions	100 000,00
		3	Activités de sensibilisation, réalisation de document divers, dépliant, autocollant, magazines spécialisées, CD audiovisuel, produits et matériel d'exposition	50 000,00
		6	Frais d'organisation de classe verts et de mer, réalisation de micro pépinières et des volières dans les établissements scolaires	100 000,00
	9	3	Alimentation pour animaux	100 000,00
	10	1	Formation de courte durée en Algérie (y compris les frais de mission)	70 000,00
Total de la section 02				5 850 000,00

3	1	1	Installation de la signalisation	300 000,00
		2	Entretien des forêts récréatives, des aires de détente	1 000 000,00
		3	Aménagement et entretien des infrastructures spécifiques	800 000,00
	3	1	Travaux de protection des habitats naturels	1 000 000,00
		6	Lutte contre les maladies phytosanitaires zoo sanitaires (acquisition des produits et prestation de service)	700 000,00
		8	Frais de suivi écologique, d'expertise et de collaboration scientifique	300 000,00
	4	5	Frais d'alimentation du personnel mobilisés pendant la campagne de lutte contre les feux de forêts	150 000,00
	5	3	Acquisition et entretien des équipements relatifs aux infrastructures et équipements spécifiques	300 000,00
Total de la section 03				4 550 000,00

Total du Projet du Budget de fonctionnement pour l'année 2017				73 968 000,00
--	--	--	--	----------------------

Annexe n° :5

Les moyens matériels du PND

1. Répartition de locaux de gestion au Parc National du Djurdjura

N°	Désignation du local	Année de réalisation ou autre	Nature d'affectation	Situation	Etat	Opportunités
01	Maison du parc		Locaux construits dans le cadre du programme d'équipement. La majorité des dépendances est héritée	Chef-lieu commune de Bouira	Bon état	Locaux qui feront office de la maison du parc Indispensable
	Bloc administratif	2012				
	Bloc animation vulgarisation	2013				
	Logements d’astreinte (04)	2013				
	Autres dépendances ; espace récréatif clôturé, hangar (01), sanitaires publics (02), buvettes (02), autres.	2012				
02	Siège du secteur de Tala Rana		Locaux construits dans le cadre du programme d'équipement	Chef-lieu commune de Saharidj	Bon état	Locaux qui feront office du siège du secteur Indispensable
	Bloc administration	2007				
	Logements d’astreinte	2007				
03	Maison forestière double de Tala Rana	Grosses réparations en 2007 (01) et 2012 (1)	Récupérée après la création du parc	Tala Rana, commune de Saharidj	Bon état	Projetés pour la gestion de la station biologique de Tala Rana, malheureusement ils restent inoccupés en raison de la situation sécuritaire
04	Siège du secteur d’Ait Ouabane		Locaux construits dans le cadre du programme d'équipement	Chef-lieu commune d’Ouacif	Bon état	Locaux qui feront office de siège de secteur. Indispensables
	Bloc administratif	2012				
	02 logements d’astreinte					
05	Refuge de Tizi N’kouilal	Dégradé et inoccupé depuis 1995		Tizi N’Kouilal Commune de Saharidj	Mauvais état	Local stratégique. Non opérationnel en raison de conditions sécuritaires
06	Siège de secteur de Tala Guilef	En cours d’achèvement	Locaux construits dans le cadre du programme d'équipement	Chef- lieu commune de Tizi N’Tlata	Bon état	Locaux qui feront office de siège de secteur. Indispensables
	Bloc administratif					
	02 logements d’astreinte					
	Ecomusée de Tala Guilef		Grosses réparations en 1998	Tala Guilef, commune de Boghni	Etat moyen	Indispensable pour la gestion de la cédraie après l’amélioration des conditions sécuritaires

07	Siège du secteur de Tikjda			Tikjda, commune d'El Asnam		
	Maison d'hôtes de Tikjda		Récupérées après 1990		Etat moyen	Accueils des universitaires et chercheurs
	Chalet MULLER		Récupérées après 1990		Etat moyen	Accueil des étudiants
	Ecomusée	2011	Locaux construits dans le cadre du programme d'équipement		Bon état	Accueil des visiteurs, étudiants et chercheurs
	Unité de sensibilisation	2012			Bon état	Accomplissement des activités didactiques
	Chalet ONAT	Reconstruite en 2002	Récupérée après la création du Parc		Bon état	Hébergement des étudiants
	Permanence				Mauvais état	Lieu de la permanence du secteur

2. Le matériel roulant du PND

Marques	Types	Années d'acquisition	Affectations	Observations
RENAULT KANGOO*	VF1KCOMCF	2004	Direction	Etat moyen
TOYOTA PRADO*	K7J120LGKM G	2003	Direction	En panne
DAWOO DAMAS	MT5	1994	Direction	Proposé à la réforme
NISSAN TERANO (02)*	20FTAO	1996	Direction	Mauvais état
NISSAN PICKUP (02)	CVRUL CFD22	2002	Secteur Tala Rana	Véhicule incendié
			Secteur Tala Guilef	Etat moyen
NISSAN PICKUP 4X2	TD27DC	2009	Direction	Bon état
NISSAN NAVARA	D40	2009	Direction	Bon état
TOYOTA HILUX (02)	LN166LPRM DS	2002	Secteur Tikjda	Etat moyen
			Secteur Ait Ouabane	Etat moyen
		2005	Secteur Tala Rana	

TOYOTA LAND CRUISER (04)	HZJ79LTJMR S		Secteur Tala Guilef	Bon état (CCFL)
			Secteur Tikjda	
			Secteur Ait Ouabane	
JMC (02)*	JX1021DSH	2004	Secteur Tala Rana	Mauvais état
			Secteur Tirourda	
CAMION CITERNE	619 NIP	1987	Direction	Etat moyen
CAMION BENNE	K66STD	1987	Secteur Tikjda	
CAMION DAIHATSU	V116LHU	2009	Direction	Bon état
TRACTEUR CIRTÀ (03)	C 6805	1987	Secteur Tala Guilef	Etat moyen
	C 6006	1998	Direction	
	C 6006		Secteur Tirourda	
REMORQUE (03)	4 TBBT	1987	Secteur Tala Guilef	Etat moyen
		1998	Direction	Etat moyen
			Secteur Tirourda	
CITERNE 300L (03)	-----	1987	Secteur Tala Guilef	Etat moyen
		1998	Direction	
		1998	Secteur Tirourda	Etat moyen
Vingt(20) Mobylettes Primera	-----	2007	Réparties sur les secteurs	Etat moyen

Annexe n° : 6

Les photos correspondantes aux contraintes de gestion du PND

1. La surfréquentation



2. Les ventes illicites



3. Les dépotoirs



4. Rejet des effluents



5. Incendies de forêts



6. Surpâturage



7. Coupes illicites de cèdres



8. Le braconnage



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**Projet d'arrêté interministériel fixant l'organisation interne des parcs nationaux
relevant du ministère chargé des forêts.**

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent projet d'arrêté est pris en application des dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 13-374 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, il a pour objet de fixer l'organisation interne des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts.

Un parc national est un espace protégé revêtant un caractère exceptionnel comparativement aux autres entités territoriales, du fait d'une combinaison remarquable au niveau national ou international des attributs suivants : la diversité biologique, la dynamique des écosystèmes, la géologie, les paysages et les activités humaines. Sur ces espaces, l'Etat a mis en place une politique de préservation et de conservation dont le parachèvement est tributaire d'une organisation et d'une gestion optimales des entités chargées de sa mise en œuvre effective.

Les parcs nationaux assurent une mission de conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels, et ce d'une façon organisée, des suivis écologiques, de la police forestière, du constat des délits et du dispositif de lutte contre les feux de forêts. Ils assurent, notamment, l'élaboration, l'organisation et la réalisation des programmes d'éducation environnementale *in situ* et *ex situ*, touchant toutes les catégories du public ainsi que l'établissement et le suivi des projets de recherche, en collaboration avec les partenaires issus des différents organes de recherche (universités et centres de recherches).

L'organisation interne actuelle des parcs nationaux se présente avec deux départements, dont un relatif à la préservation et à la promotion des ressources naturelles et des sites et le second relatif à l'animation et à la vulgarisation. Ces deux départements se subdivisent chacun en deux services, auxquels s'ajoute le service du personnel et de la réglementation et le service du budget et des moyens, les deux sont rattachés au secrétariat général.

A cet effet, et pour permettre aux parcs nationaux d'accomplir pleinement les missions qui leur sont dévolues dans les meilleures conditions, une organisation interne adaptée s'impose.

Aussi, afin de permettre aux parcs nationaux de moderniser leurs outils de gestion et d'aide à la décision, il devient indispensable de mettre en place un service informatique.

En matière de recherche scientifique, il faut noter que les parcs nationaux sont considérés comme des laboratoires à ciel ouvert, et eu égard aux changements climatiques qui touche notre planète, les parcs nationaux sont considérés comme des modèle d'observation et de comparaison, pour cela, il est nécessaire un service de coordination scientifique et des études soit dédié à cet effet.

Aussi, compte tenu de la nécessité de faire une gestion de proximité, il est introduit dans l'organisation, le secteur de conservation

Le projet d'un nouvel organigramme, présenté ci-dessous, se donne pour principaux objectifs : le renforcement de l'organisation interne des services existants, la clarification des missions, le déploiement efficace des agents, la diversification des interventions ; et dont la finalité est l'application de la politique ambitieuse de l'Etat en matière de préservation des ressources naturelles.

L'organisation interne des parcs nationaux ainsi proposée, comprend :

- deux (02) départements techniques ;
- un (01) département administratif ;
- le secteur de conservation.

Telle est l'économie du présent projet d'arrêté.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Projet d'arrêté interministériel du correspondant au fixant l'organisation interne des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts.

Le Premier ministre,
Le ministre des finances,
Le ministre de l'agriculture et du développement rural,

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-12 du 1^{er} janvier 1990, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'agriculture;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances;

Vu le décret exécutif n° 13-374 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant le statut type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, notamment son article 6;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative;

Arrêtent :

Article 1^{er}. - En application des dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 13-374 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant le statut type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation interne des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, désignés ci-après « les parcs nationaux ».

Art. 2. - Sous l'autorité du directeur, assisté d'un secrétaire général, l'organisation interne des parcs nationaux comprend les structures suivantes :

- Le département de la biodiversité et des écosystèmes naturels ;
- Le département du développement durable, de la communication et de l'éducation environnementale ;
- Le département de l'administration générale;
- Le secteur de conservation.

Art. 3. - Le département de la biodiversité et des écosystèmes naturels est chargé, notamment de :

- Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des outils de gestion et de planification de la stratégie du parc national et des projets ;
- Mettre en place et de gérer les systèmes d'informations statistiques et géographiques en assurant leur bon fonctionnement et leur mise à jour ;
- Veiller au suivi et à la coordination des activités scientifiques et développer des partenariats.

Il comprend trois (3) services :

1. Le service de la conservation des écosystèmes naturels;
2. Le service des études et de la coordination scientifique;
3. Le service des systèmes d'information et de l'informatique.

Art. 4. - Le département du développement durable, de la communication et de l'éducation environnementale est chargé, notamment de :

- Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de développement durable et de son évaluation ;
- Veiller à l'élaboration d'une stratégie de communication, d'information, de vulgarisation et d'éducation à l'environnement.

Il comprend trois (3) services :

1. le service du développement durable ;
2. Le service de l'information et de la communication;
3. Le service de l'éducation environnementale et de l'accueil.

Art. 5. - Le département de l'administration générale est chargé, notamment de :

- Elaborer et de mettre en œuvre le plan annuel de gestion des ressources humaines ;
- Elaborer les projets de budget de fonctionnement et d'équipement ;
- Assurer la gestion, l'entretien et la maintenance des biens meubles et immeubles et d'en tenir l'inventaire ;
- Gérer et de promouvoir les activités d'action sociale en direction des personnels du parc national ;
- Représenter le parc national auprès des instances judiciaires.

Il comprend quatre (4) services :

1. Le service des ressources humaines ;
2. Le service du budget et des marchés publics ;
3. Le service des moyens généraux ;
4. Le service des affaires juridiques et du contentieux.

Art. 6. - Le secteur de conservation, chargé notamment de :

- Veiller à la mise en œuvre des outils de gestion et de planification de la stratégie du parc national et des projets à l'échelle de son espace de compétence ;
- Etablir les rapports de suivi - évaluation dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'activités du secteur.

Il comprend trois (3) bureaux :

1. Le bureau de conservation des écosystèmes naturels ;
2. Le bureau de la police et surveillance ;
3. Le bureau de l'accueil et de la sensibilisation.

Art. 7. - Le présent arrêté interministériel sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger le.....
Correspondant au

Le ministre des finances

**Le ministère de l'agriculture
et du développement rural**

**Pour le Premier ministre
et par délégation
Le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative**

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Description sommaire des niveaux de participation.....	27
Tableau N°2 : Outils et mécanismes participatifs.....	28
Tableau N°3: Liste des parcs, superficies et date de création.....	36
Tableau N°4: Nom et localisation des villages de la zone périphérique.....	62
Tableau N°6. Récapitulatif des objectifs à long terme et des actions réalisées durant les 3 plans de gestion du PND (période 1999-2015).....	84
Tableau N°7 : La situation des infrastructures touristiques au PND.....	87
Tableau N°8 : Répartition des moyens humains au Parc National de Djurdjura.....	88

Liste des Figures et des cartes

Les figures

Figure N°1 : Le schéma du Développement Durable.....	7
Figure N°2 : La représentation des dates clés du développement durable.....	12
Figure N°3 : évolution de la création des parcs nationaux dans le monde.....	20
Figure N°4 : représentation graphiquement sur un axe la description sommaire des différents échelons.....	28
Figure N°5 : Paysage du parc national d'EL Kala.....	37
Figure N°6 : Cédraie du parc national de Chréa.....	38
Figure N°7 : Tala Guilef du parc national du Djurdjura.....	39
Figure N°8 : La maison du parc Théniet El Had.....	40
Figure N°9 : Ruines parc national de Belezma.....	41
Figure N°10 : Cap Carbon du parc du Gouraya.....	42
Figure N°11 : Grotte merveilleuse du parc national de Taza.....	43
Figure N°12 : L'Ouri du parc Tlemcen.....	44
Figure N°13 : Tadrart parc national du Tassili.....	45
Figure N°14 : Paysage du parc de l'Ahaggar.....	46
Figure N°15 : paysage du parc national de Djebel Aissa.....	47
Figure N°16: Historique schématisé du PND.....	61
Figure N°17 : La flore du PND.....	68
Figure N°18 : La faune du PND.....	69
Figure N°19 : La biodiversité du Parc National du Djurdjura.....	70
Figure N°20 : Les grottes du PND.....	73
Figure N°21 : Schéma représentatif des différents acteurs au conseil d'orientation.....	75

Les cartes

Catre N°1 : La situation des parcs nationaux d'Algérie.....	33
Carte N°2 : Répartition des Parcs Nationaux en Algérie.....	35
Carte N°3: La situation du parc de Djurdjura.....	63
Carte N°4 : La répartition de territoire en secteurs de conservation.....	64
Carte N°5 : Le zonage à trois classes du PND.....	66

Table des matières

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale.....1

Chapitre I : Le cadre conceptuel lié aux notions de base du développement durable et des parcs nationaux.....4

Section I : Aspect conceptuel du développement durable.....4

1. Définition et piliers du développement durable.....4

1.1. Définitions du développement durable.....4

1.2. Les piliers du développement durable.....6

2. Historique du développement durable.....7

2.1. Les étapes importantes.....7

3. Le développement durable : objectifs, principes et acteurs.....11

3.1. Les objectifs du développement durable.....12

3.2. Les principes de développement durable.....13

3.3. Les acteurs du développement durable.....14

4. L'agenda 21 et le développement durable.....15

4.1. Définition de l'Agenda 21.....16

4.2. Objectifs de l'Agenda 21.....16

4.3. Agenda 21 local.....16

Section II : Présentation des parcs nationaux : concepts et outils de développement.....17

1. Définition du parc national.....17

2. Historique des parcs nationaux dans le monde.....18

2.1. L'évolution des parcs nationaux dans le monde.....18

2.2. Historique des approches de gestion.....19

3. Missions et caractéristiques du parc national.....20

3.1. Les principales missions du parc national.....20

3.2. Les caractéristiques des parcs nationaux.....21

4. Les clés du développement durable à travers les parcs nationaux : tourisme durable, gouvernance et biodiversité.....22

4.1. Le tourisme durable.....22

4.1.1. Définition de tourisme durable.....22

4.1.2. Les formes de tourisme durable.....23

4.1.3. Les fondements du tourisme durable.....	24
4.2. Les notions de base de la gouvernance.....	25
4.2.1. Définition de la gouvernance	26
4.2.2. Objectif de la gouvernance.....	26
4.2.3. Caractéristiques de la gouvernance	26
4.2.4. La gouvernance participative.....	27
4.3. La biodiversité	29
4.3.1. Définition de la biodiversité.....	30
4.3.2. Les niveaux de la biodiversité.....	30
4.3.3. Les atteintes à la biodiversité.....	30
4.3.4. La protection de la biodiversité.....	31
Conclusion.....	32
Chapitre II : Les Parcs Nationaux en Algérie : entre potentialités et politiques publiques	
Introduction.....	33
Section I : la richesse naturelle et culturelle à travers les parcs nationaux.....	33
1. l'évolution des parcs nationaux en Algérie.....	33
2. Présentation des Parcs Nationaux en Algérie.....	36
2.1. Parc National d'El Kalla (El Tarf)	37
2.2. Le parc national de Chréa (Blida/ Médéa).....	38
2.3. Le parc national du Djurdjura (Tizi-Ouzou/Buira).....	39
2.4. Parc National de Theniet El-Had (Tissemsilt).....	40
2.5. Le parc national de Belezma(Batna).....	41
2.6. Le Parc National de Gouraya(Bejaïa)	42
2.7. Le Parc National de Taza(Jijel)	43
2.8. Le Parc National de Tlemcen (Tlemcen)	44
2.9. Le Parc National du Tassili (Illizi)	45
2.10. Le parc national de l'Aheggar (Tamanrasset)	46
2.11. Le parc national de Djebel Aïssa (Naâma).....	47
3. Les objectifs des parcs nationaux	48
4. Les facteurs de dégradation des ressources naturelles.....	49
4.1. Les incendies	50
4.2. La déforestation, le surpâturage et les cultures	50
4.3. La dégradation des zones humides.....	51
4.4. Pressions sur les ressources halieutiques.....	52

4.5. L'urbanisation et la mauvaise affectation de l'espace bâti.....	52
--	----

Section II : Les parcs nationaux en Algérie : politiques publiques, contraintes de gestion et différentes institutions 53

1. Les politiques publiques et leurs efforts à travers les parcs nationaux.....	53
1.1. Définition de la politique publique.....	53
1.2. Les efforts consentis.....	53
1.2.1. Sur le plan réglementaire.....	53
1.2.2. Les efforts de Recherche Scientifique.....	54
1.2.3. Les efforts de formation.....	54
1.2.4. Importance du mouvement associatif.....	55
1.2.5. Les bureaux d'études spécialisés.....	55
1.2.6. Les efforts de sensibilisation.....	55
2. Contraintes de gestion.....	55
2.1. Les contraintes organisationnelles.....	55
2.2. Les contraintes humaines	56
2.3. Les contraintes matérielles.....	56
2.4. Les contraintes institutionnelles.... .	56
2.5. Les contraintes structurelles	56
2.6. Les contraintes juridiques et/ou législatives.....	56
3. Les institutions de gestion.....	57
3.1. Institution publique de tutelle.....	58
3.3. Institution publique financière.....	58
3.4. Institution financière internationale.....	58
3.5. Institution scientifique.....	58
3.5.1. Conseil scientifique.....	58
3.5.2. Autorités locales : APC, APW, Wilaya et les autres directions.....	59
3.5.3. ONG internationales non gouvernementales.....	59
3.5.4. Institution touristique.....	59

Conclusion.....60

Chapitre III : Étude du PND : alternatives et gestion durable

Introduction.....61

Section I : Présentation générale du parc national du Djurdjura.....61

1. Cadre d'évolution du parc national du Djurdjura.....	61
2. Situation géographique.....	62

3. Description des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité du PND.....	64
4. Superficie.....	65
5. Organisation et fonctionnement.....	65
6. Zonage.....	66
6.1. Zone centrale.....	66
6.2. Zone tampon.....	66
6.3. Zone de transition.....	67
7. Valeurs et richesses naturelles du parc national du Djurdjura	68
7.1. La flore	68
7.2. La faune.....	69
7.3. Falaises et escarpements rocheux	71
7.4. Pelouses.....	72
7.5. Zones humides	72
7.6. Ressources en eau.....	72
7. 7. Paysages et lieux de curiosités.....	73
7.7.1. L'Kheloua n'Haizer, Tak N'Envi.....	74
7.7.2. Thamguiguelt (Pic des cèdres).....	74
7.7.3. Thamgout Lalla Khedidja.....	74
7.7.4. Thagantourth (Ait Meslayenne).....	74
7.7.5 Azrou N'Thor.....	74
7.7.3. Grottes et gouffres	75
Section II : Activités, outils et contraintes de gestion au parc national du Djurdjura...75	
1. Organisation et rôle des acteurs.....	75
1.1. Le conseil d'orientation.....	76
1.2. Le conseil scientifique.....	77
1.3. Population et valorisation patrimoniale du PND.....	78
1.3.1. Activités et savoir-faire.....	79
1.3.1.1. L'agriculture vivrière de montagne	78
1.3.1.2. L'élevage	78
1.3.1.3. Les activités artisanales	79
1.3.2. L'utilisation des ressources du PND.....	79
1.3.2.1. Le pâturage	79
1.3.2.2. Les ressources en eau	80
1.3.2.3. Les fruits sauvages	80

1.3.2.4. Les substances minérales	80
1.3.2.5. Le bois.....	80
1.3.2.6. Les plantes utiles	80
1.3.2.7. La faune mammalienne et aviaire	80
1.4. Les associations au PND.....	80
1.4.1. Association Imazighen Environnement.....	81
1.4.2. Association pour la protection de l'environnement du village Tizit.....	81
1.4.3. Association écotouristique «TIKJDA».....	81
1.4.4. Association environnementale «UNI-VERT».....	81
1.4.5. Association écologique AGAMA.....	81
2. Activités, outils et contraintes de gestion.....	82
2.1. Les activités du PND.....	82
2.1.1. Actions d'écodéveloppement et valorisation patrimoniale.....	82
2.1.2. La conservation du patrimoine naturel.....	82
2.1.3. Recherche scientifique, partenariat et renforcement des capacités.....	83
2.1.4. Education environnementale et sensibilisation.....	84
2.2. Le tourisme au PND.....	86
2.2.1. La fréquentation touristique.....	86
2.2.2. Infrastructures touristiques et leur localisation.....	88
2.3. Les moyens de gestion.....	89
2.3.1. Les moyens financiers.....	89
2.3.1.1. Le budget de fonctionnement	89
2.3.1.2. Le budget d'équipement	89
2.3.2. Moyens humains	89
2.3.3. Moyens matériels	90
2.4. Contraintes et recommandations liées à la gestion durable du PND.....	90
2.4.1. Les contraintes majeures de la gestion du PND.....	90
2.4.1.1. Pollution des milieux naturels (dépotoirs et effluents)	91
2.4.1.2. Effets négatifs du tourisme	91
2.4.1.3. Captage abusif des ressources en eau.....	91
2.4.1.4. Incendies de forêts	91
2.4.1.5. Délits et agressions diverses.....	92
2.4.1.6. Absence du cadastre des limites du territoire du parc national.....	92

2.4.1.7. Les incursions du singe magot dans les zones d'habitation, les vergers et les jardins potagers des villageois.....	92
2.4.1.8. Insuffisance des connaissances sur la valeur patrimoniale du parc	93
2.4.1.9. Relations Parc-Partenaires insuffisantes.....	93
2.4.2. Les suggestions liées à la gestion durable du PND.....	93
2.4.2.1. Lutte contre toutes formes de pollution des milieux naturels.....	93
2.4.2.2. Exploitation rationnelle de la ressource hydrique.....	94
2.4.2.3.Lutte contre les incendies.....	94
2.4.2.4.Organisation des parcours.....	94
2.4.2.5.Lutte contre les délits et les différentes agressions.....	94
2.4.2.6.Atténuation des incursions du singe Magot.....	95
2.4.2.7.Valorisation des sites et développement de l'écotourisme.....	95
2.4.2.8.Coordination et organisation.....	95
Conclusion.....	96
Conclusion générale.....	97
Bibliographie.....	99
Liste des tableaux.....	104
Liste des figures et des cartes.....	105
Annexes.....	106
Annexe n°1 : Guide d'entretien	
Annexe n°2 : Lois et décrets promulgués sur le plan national et conventions signés sur le plan international pour l'Algérie	
Annexe n°3 : Situation du budget de fonctionnement arrêtée au 31/12/2016	
Annexe n°4 : Projet du Budget de fonctionnement pour l'année 2017	
Annexe n°5 : Les moyens matériels du PND	
Annexe n°6 : Les photos correspondantes aux contraintes de gestion du PND	
Table des matières.....	128

Résumé

Nous vivons dans une époque où seules les retombées économiques ne suffisent plus. Le développement durable est un nouveau model imposé par les enjeux du monde actuel comme la pollution, la perte de biodiversité, et l'utilisation accrue des ressources non renouvelables. Cette conception suppose la mobilisation de tous les acteurs à respecter un ensemble de principes favorables pour la concrétisation d'un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Aujourd'hui, l'Algérie dispose de plusieurs parcs nationaux reflétant un immense patrimoine naturel et culturel à protéger. La gestion durable de ces territoires commencent a gagner de l'importance au sein des politiques publiques a travers un ensemble de mesures qui sont jugées favorables pour juguler la majorité des contraintes, réduire les dégradations sur les milieux naturels et ouvrir la voie vers la valorisation des potentialités diverses de ces zones.

Le parc national de Djurdjura se caractérise par la présence d'une variété de richesses naturelles et paysagères exceptionnelles. Afin de protéger ce patrimoine, les services du PND ont adopté plusieurs activités liées à l'écodéveloppement, la valorisation patrimoniale, la recherche et l'éducation environnementale. Malgré les efforts fournis dans ce sens, la gestion du PND est contrariée par plusieurs obstacles qui détruisent l'image du territoire en tant que réserve de biosphère.

Mots clés : Développement durable – Parcs nationaux - Parc national du Djurdjura.

Summary

We live in a time when economic spin-offs are no longer enough. Sustainable development is a new model imposed by the challenges of today's world such as pollution, loss of biodiversity, and increased use of non-renewable resources. This approach implies the mobilization of all actors to respect a set of favorable principles for the realization of an economically efficient, socially equitable and ecologically tolerable development.

Today, Algeria has several national parks reflecting an immense natural and cultural heritage to protect. Thus the sustainable management of these territories is gaining importance in public policies through a set of measures that are seen as favorable to curb the majority of constraints, reduce degradation on natural environments and open the way to recovery Of the various potentialities of these areas.

The Djurdjura National Park is characterized by the presence of a variety of exceptional natural and landscape resources. In order to protect this heritage, the PND's services have adopted several activities related to eco-development, heritage valorization, research and environmental education. Despite the efforts made in this direction, the management of the PND is thwarted by several obstacles that destroy the image of the territory as a biosphere reserve.

Key words: Sustainable development - National parks - Djurdjura National Park.

DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail :

A mes parents ;

A mon frère et ma sœur ;

A tous mes ami(e)s ;

A tous les gens qui m'ont soutenu.

Samira

Annexes

Bibliographie

Chapitre II

Les parcs nationaux en Algérie : entre potentialités et politiques publiques

Chapitre III

Étude du PND : alternatives et gestion durable

Chapitre I

Le cadre conceptuel lié aux
notions de base du
développement durable et des
parcs nationaux

Conclusion Générale